RÈGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES

DE L'INFANTERIE.

DU PREMIER AOUT 1791.

ÉCOLE DU SOLDAT ET DE PELOTON.

A PARIS,
CHEZ MAGIMEL, Libraire pour l'Art militaire,
rue de Thionville, n°. 9.

1813.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE J. GRATIOT.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES DE L'INFANTERIE.

DU PREMIER AOUT 1791.

TITRE PREMIER (1).

Formation d'un Régiment en ordre de bataille.

QUELLE que soit la place d'une brigade dans l'ordre de bataille, le plus ancien des deux régimens dont elle sera composée sera placé à la droite, et le moins ancien à la gauche.

Quelle que soit la place des régimens dans leur brigade, le premier bataillon de chacun sera placé à la droite, et le second à la gauche; l'intervalle entre les bataillons sera de huit toises (2).

Le premier bataillon de chaque régiment sera composé de la première compagnie de grenadiers,

(1) Divers changemens survenus depuis 1791, ont nécessité la modification de quelques dispositions de ce titre; on a mis en note ces modifications qui sont extraites du *Manuel d'infanterie*, troisième édition.

(2) Comme les régimens ont actuellement cinq bataillons, et quelques-uns même six et sept, c'est toujours le dernier qui tient la gauche. L'intervalle entre les bataillons est de trente mètres.

et des compagnies des 1er, 3e, 5e, 7e, 9e, 11e, 13e et 15e capitaines de fusiliers du régiment.

Le second bataillon de chaque régiment sera composé de la seconde compagnie de grenadiers, et des compagnies des 2e, 4e, 6e, 8e, 10e, 12e, 14e et 16e capitaines de fusiliers du régiment.

Dans le premier bataillon, les compagnies de fusiliers seront placées de la droite à la gauche, dans l'ordre suivant : 1re, 9e, 3e, 11e, 5e, 13e, 7e, 15e.

Dans le second bataillon, les compagnies de fusiliers seront également placées de la droite à la gauche, dans l'ordre suivant : 2e, 10e, 4e, 12e, 6e, 14e, 8e, 16e.

Lorsque les deux bataillons d'un régiment se trouveront séparés, cet ordre aura lieu par bataillon, et à leur réunion, il sera rétabli sur la totalité du régiment (1).

Les deux compagnies de grenadiers seront dénommées première et seconde, d'après le rang d'ancienneté des capitaines qui les commandent : la première sera placée à la droite du premier bataillon, et la seconde à la gauche du second bataillon (2).

---

(1) Chaque bataillon d'un régiment est composé d'une compagnie de grenadiers, d'une compagnie de voltigeurs, et de quatre compagnies de fusiliers. Le bataillon de dépôt n'est composé que de quatre compagnies ; il n'a ni grenadiers ni voltigeurs.

Dans chaque bataillon, les compagnies seront placées de la droite à la gauche, suivant leur ordre numérique. Les voltigeurs tiendront la gauche.

(2) Les compagnies de grenadiers seront dénommées 1re, 2e, 3e, etc. ; chacune d'elle tiendra la droite du bataillon auquel elle appartient.

Chaque bataillon sera partagé en deux demi-bataillons, désignés par les noms de *demi-bataillon de droite* et *demi-bataillon de gauche*.

Chaque compagnie, soit de grenadiers ou de fusiliers, formera un peloton, et les pelotons seront désignés par les noms de *premier*, *second*, *troisième*, *quatrième*, *cinquième*, *sixième*, *septième* et *huitième*, de suite, en commençant par la droite et finissant par la gauche de chaque bataillon. Le peloton des grenadiers de chaque bataillon ne sera point compris dans ce nombre, et conservera sa dénomination de *grenadiers* (1).

Le premier et le second peloton de chaque bataillon formeront la première division; les troisième et quatrième peloton, la seconde division; les cinquième et sixième pelotons, la troisième division; enfin, les septième et huitième pelotons formeront la quatrième division (2).

Chaque peloton sera partagé en deux parties égales, qui seront désignées par le nom de *section*; celle de droite sera appelée *première section*, celle de gauche *seconde section*.

Chaque compagnie sera formée par rang de taille, de la droite à la gauche, quelle que soit sa place dans le bataillon: le tiers, composé des plus grands hommes, formera le premier rang; le tiers, composé des plus petits, formera le second rang, et l'autre tiers, le troisième rang.

La distance d'un rang à l'autre sera d'un pied,

(1) Il en est de même de celui de voltigeurs ou carabiniers.

(2) La réduction des bataillons à quatre compagnies de fusiliers rend nulles les dispositions de cet article relativement aux 5e, 6e, 7e et 8e pelotons.

lequel sera mesuré de la poitrine des hommes du second et du troisième rang au dos de l'homme qui les précède respectivement dans leur file, ou à son havresac, quand le soldat sera chargé.

Les régimens étant sur le pied de paix, lorsqu'ils devront manœuvrer par bataillon ou par régiment, les pelotons seront formés sur deux rangs, afin d'occuper à peu près la même étendue qu'ils occuperoient sur trois rangs, au pied de guerre : on égalisera les pelotons dans chaque bataillon, en reversant à cet effet, s'il y a lieu, des hommes d'une compagnie dans l'autre.

La compagnie de grenadiers de chaque bataillon restera attachée à son bataillon lorsqu'il devra exercer séparément ; mais lorsqu'on devra exercer par régiment, celle du second bataillon ira se réunir à la première, et se placera à sa gauche. Les deux compagnies réunies formeront deux pelotons d'égale force, qui seront désignés par les noms de *premier* et de *second peloton de grenadiers* (1).

Place des officiers et sous-officiers dans l'ordre de bataille.

Le capitaine, à la droite de sa compagnie ou peloton, au premier rang.

Le lieutenant en serre-file, à deux pas derrière le centre de la seconde section.

Le sous-lieutenant en serre-file, à deux pas derrière le centre de la première section.

---

(1) Il paroît convenable de réunir la compagnie de grenadiers à celle de voltigeurs, pour en former une division.

Le sergent-major, derrière la droite de la seconde section, en serre-file.

Le premier sergent, derrière le capitaine, au troisième rang. Ce sergent sera désigné, dans les évolutions, sous le nom de *sous-officier de remplacement*, et sera guide de droite de son peloton.

Le second sergent, derrière la gauche de la seconde section, en serre-file. Ce sergent sera guide de gauche de son peloton dans les évolutions (1).

Dans le huitième peloton du premier bataillon, le second sergent sera placé à la gauche du premier rang du bataillon, ayant derrière lui un caporal au troisième rang.

Il en sera de même au second bataillon dans le peloton, soit de grenadiers, soit de fusiliers, qui fermera la gauche de ce bataillon (2).

Le caporal-fourrier à la garde du drapeau de son bataillon (3).

---

(1) Le troisième sergent, en serre-file derrière la gauche de la première section.

Le quatrième sergent, en serre-file derrière la droite de la première section.

(2) Au moyen de la nouvelle organisation, cet article doètre rédigé ainsi : dans le dernier peloton de chaque bataillon, le second sergent sera placé à la gauche du premier rang du bataillon, ayant derrière lui un caporal au troisième rang.

(3) Le caporal-fourrier de fusiliers sera partie du deuxième ou troisième rang de la garde de l'aigle ou de l'enseigne.

Les fourriers de grenadiers et voltigeurs n'en feront point partie. (Le fourrier des grenadiers n'en a jamais fait partie, parce que sa compagnie est regardée comme susceptible d'être à tout instant détachée à volonté.) En bataille ils se placeront, le fourrier des grenadiers entre le sous-lieutenant et le quatrième sergent, et le fourrier des voltigeurs derrière la gauche de la seconde section.

Les caporaux dans le rang seront placés à la droite et à la gauche de leur peloton, suivant leur taille, et de préférence au premier et au troisième rang (1).

Le remplacement des officiers et sous-officiers se fera de grade en grade dans chaque compagnie; mais, en l'absence du capitaine et du lieutenant d'une compagnie, le commandant du régiment pourra, lorsqu'il le jugera nécessaire, envoyer un lieutenant d'une autre compagnie pour commander, pendant la manœuvre, celle dont le capitaine et le lieutenant se trouveraient absens.

Lorsque les régimens seront sur le pied de guerre, le troisième sergent de chaque compagnie se placera en serre-file derrière la gauche de la première section de son peloton.

Places des officiers supérieurs, adjudans-majors et adjudans.

Le colonel et les deux lieutenans-colonels (2) seront à cheval; les adjudans-majors et adjudans seront à pied.

Le colonel sera placé à trente pas en arrière du rang des serre-files, vis-à-vis le centre de l'intervalle qui sépare les deux bataillons de son régiment (3).

---

(1) Un caporal sera à la gauche du premier rang de la première section, et un autre sera à la droite du premier rang de la seconde section.

(2) Le major et les chefs de bataillon.

(3) Le colonel sera placé à trente pas en arrière du rang des serre-files, vis-à-vis le centre de l'intervalle qui sépare le

Chaque lieutenant colonel *(chef de bataillon)* à vingt pas en arrière du rang des serre-files de son bataillon, vis-à-vis la file du drapeau.

L'adjudant-major de chaque bataillon, à huit pas en arrière du rang des serre-files de son bataillon, vis-à-vis le centre du demi-bataillon de droite.

L'adjudant de chaque bataillon, à huit pas en arrière des serre-files, vis-à-vis le centre du demi-bataillon de gauche (1).

Places des tambours et musiciens.

Les tambours de chaque bataillon, formés sur un rang si le régiment est sur le pied de paix, sur deux rangs s'il est sur le pied de guerre, seront placés à quinze pas derrière le cinquième (2) peloton de leur bataillon : le tambour-major sera à la tête des tambours du premier bataillon, et le caporal-tambour à la tête de ceux du second. Les musiciens, sur un rang, seront placés à deux pas derrière les tambours du premier bataillon.

---

deuxième et le troisième bataillon de son régiment, ou, s'il commande plus ou moins de quatre bataillons, il se placera en arrière de son régiment.

Le major, à la gauche du colonel. Cette place lui est assignée par le Règlement du 1er. juin 1776, tit. 4, art. 9.

(1) Le premier adjudant de chaque bataillon, à huit pas en arrière des serre-files, vis-à-vis le centre du demi-bataillon de gauche.

Le second adjudant, à même hauteur derrière la seconde file de grenadiers, ayant auprès de lui le guide général de droite, placé également à huit pas, derrière la première file de grenadiers.

(2) Le troisième.

Garde du drapeau (1).

La garde du drapeau de chaque bataillon, composée des huit caporaux-fourriers des compagnies de fusiliers, sera placée à la gauche de la seconde section du quatrième peloton, et fera partie de cette section.

Le premier rang de cette garde sera composé du sergent-major, qui portera le drapeau, et de deux caporaux-fourriers, placés, l'un à sa droite, et l'autre à sa gauche.

Les deux autres rangs seront formés chacun de trois caporaux-fourriers.

Les caporaux-fourriers porteront, ainsi que les sous-officiers placés derrière les chefs de peloton et les sous-officiers de serre-file, l'arme dans le bras droit (2).

On placera de préférence au second rang de la garde du drapeau, les trois caporaux-fourriers

---

(1) De l'aigle.

(2) Le premier rang de la garde de l'aigle sera composé du porte-aigle, ayant à sa droite le deuxième porte-aigle, et à sa gauche le troisième porte-aigle.

Le second rang de l'aigle sera composé d'un fourrier et de deux caporaux. Le troisième rang sera composé de trois fourriers.

Le premier rang de la garde de l'enseigne sera composé d'un sergent-major porte-enseigne, et des troisième et quatrième sergens du peloton. Les second et troisième rangs seront composés comme ceux de l'aigle.

Les sous-officiers faisant partie de la garde de l'aigle ou de l'enseigne porteront, ainsi que les remplacemens, les encadremens et les sous-officiers serre-files, l'arme dans le bras droit.

qui auront le plus de régularité et de perfection tant pour la position sous les armes, que pour la marche.

Le colonel, et en son absence, le commandant du régiment, choisira dans chaque bataillon le sergent-major qui devra porter le drapeau. Il est de la plus grande importance pour la marche en bataille, que ce sergent-major soit exercé avec le plus grand soin à la précision du pas, tant pour la longueur que pour la cadence, et à se prolonger, sans varier, sur une direction donnée (1).

Instruction des Régimens.

Le colonel, et en son absence l'officier supérieur qui commandera chaque régiment, sera responsable de l'instruction générale des officiers, sous-officiers et soldats du régiment.

---

(1) Les guides généraux se placeront en bataille, celui de droite derrière l'aile droite du bataillon, à côté du second adjudant : celui de gauche, derrière l'aile gauche du bataillon, à huit pas en arrière des serre-files.

Lorsqu'on devra manœuvrer, la place de bataille des sapeurs de chaque bataillon sera à la hauteur du troisième rang, dans l'intervalle qui sépare les bataillons. Lorsque la troupe devra faire une marche-route, ou bien quand il s'agira de défiler, ou enfin en présence de l'ennemi, tous les sapeurs du bataillon pourront être réunis à la droite du régiment, dont ils seront éloignés d'une étendue de front de peloton, à la hauteur du troisième rang.

Dans tous les cas ils seront sur deux rangs. Ceux du premier bataillon auront à leur droite leur caporal.

Ils défileront en avant du tambour-major, dont ils se tiendront distans d'une étendue de front de peloton.

Instruction des officiers.

L'instruction des officiers devant embrasser tout ce qui est compris dans les trois écoles du soldat, du peloton et du bataillon, et ne pouvant être solidement établie qu'en joignant la théorie à la pratique, il y aura dans chaque régiment une instruction de théorie, indépendamment des exercices sur le terrain.

En conséquence, le commandant de chaque régiment assemblera les officiers aussi souvent qu'il le jugera nécessaire, soit chez lui, soit chez l'officier supérieur de chaque bataillon, pour leur expliquer ou faire expliquer tous les principes relatifs à ces différentes écoles.

Nul officier ne sera réputé instruit que lorsqu'il sera en état de commander et d'expliquer parfaitement tout ce que renferment les trois écoles susdites.

On ne s'attachera dans cette instruction qu'aux principes et à l'esprit des évolutions, sans jamais exiger que les officiers en apprennent littéralement le texte.

Les officiers seront exercés souvent, par un des officiers supérieurs, à la marche; et on s'attachera avec le plus grand soin à leur faire contracter l'habitude de la bonne position sous les armes, de la formation régulière, ainsi que de la longueur et de la cadence du pas.

Instruction des sous-officiers.

L'instruction des sous-officiers embrassera l'école du soldat et celle de peloton, et ils seront

tenus de savoir exécuter eux-mêmes avec précision, outre le maniement des armes qui leur est particulier, tout ce qui a rapport au maniement des armes du soldat, aux feux et à la marche.

Les adjudans-majors et adjudans devant être spécialement chargés de l'instruction des sous-officiers, les chefs de régiment commenceront par s'assurer de l'instruction desdits adjudans-majors et adjudans, et les rendront ensuite responsables de celle des sous-officiers.

Les adjudans-majors et adjudans commenceront par instruire avec le plus grand soin tous les sergens-majors, et deux sous-officiers par compagnie, les plus intelligens.

Ces sous-officiers étant solidement instruits, en choisiront chacun deux ou trois autres dans leurs compagnies respectives, et les instruiront de la même manière, sous la surveillance des adjudans et sergens-majors.

Cette première instruction, qui n'embrassera que l'école du soldat, étant assurée, on réunira les sous-officiers de chaque bataillon pour en former un peloton sur trois rangs, auquel on attachera un chef de peloton, un sous-officier de remplacement et des serre-files; ce peloton sera exercé par l'adjudant-major ou l'adjudant, dans la progression indiquée dans l'*Ecole de peloton*.

Cette instruction ayant principalement pour objet de mettre les sous-officiers en état de bien instruire les recrues, on leur expliquera tous les principes des deux premières écoles, d'abord sur le terrain, et ensuite dans des théories particulières, lesquelles devront comprendre aussi les

diverses fonctions des guides dans les exercices de bataillon.

Et afin que cette instruction soit ensuite constamment maintenue, les adjudans-majors et adjudans assembleront de temps en temps les sous-officiers, soit pour les exercer sur le terrain, soit pour la théorie dans les chambres.

A mesure qu'il arrivera des mutations dans la colonne des sous-officiers, les sergens-majors seront tenus d'instruire les nouveaux sergens et caporaux, chacun dans leur compagnie, et les adjudans-majors et adjudans y tiendront la main avec soin.

Les commandans des régimens feront exercer fréquemment les pelotons des drapeaux (*aigles et enseignes*) et les guides généraux à la marche en bataille. On s'attachera avec une attention scrupuleuse à faire contracter aux porte-drapeaux (*porte-aigles et porte-enseignes*) l'habitude de se prolonger, sans varier, sur une direction donnée, et à observer avec la plus grande précision la longueur ainsi que la cadence du pas.

TITRE II.

Ecole du Soldat.

Cette école, qui a pour objet l'instruction des recrues, devant influer d'une manière sensible sur l'instruction des compagnies, dont dépend celle des bataillons et des régimens, doit être établie et surveillée avec le plus grand soin par les officiers supérieurs : elle sera spécialement dirigée et commandée par les adjudans-majors, qui répondront au commandant du régiment de l'exactitude et des progrès de l'instruction : en conséquence, l'un des deux adjudans-majors *(un adjudant-major)* à tour de rôle, ainsi que l'un des deux adjudans, y assisteront constamment.

Les nouveaux officiers seront toujours employés, pendant six mois au moins, à l'école des recrues, sous les ordres des adjudans-majors, et ne pourront en être exemptés que sur l'ordre du commandant du régiment, et lorsqu'ils seront en état d'exécuter eux-mêmes, de bien commander, et d'expliquer clairement tout ce qui sera prescrit dans l'école du soldat et dans celle du peloton.

Les chefs des compagnies devant être responsables envers le commandant du régiment et l'officier supérieur de leur bataillon, de l'instruction générale de leurs compagnies respectives, ne perdront pas de vue celle de leurs recrues ; ils désigneront en conséquence les sergens et caporaux qui devront les former, et chargeront les

officiers et le sergent-major de leur compagnie de veiller au progrès de leur instruction.

Il y aura toujours, autant que possible, un rendez-vous général indiqué pour le rassemblement des recrues de chaque régiment, et l'un des officiers supérieurs y assistera lorsque ses occupations le lui permettront.

Lorsqu'il y aura un certain nombre de recrues en état de passer à l'école du peloton, l'adjudant-major les réunira, et les fera exercer, soit par un des nouveaux officiers attachés à l'école, soit par un sous-officier; il surveillera lui-même cette instruction, et y fera observer la progression prescrite dans l'école de peloton.

Lorsque l'adjudant-major jugera qu'un ou plusieurs des recrues qui composent ce peloton, sont en état de passer au bataillon, il en fera prévenir les chefs des compagnies dont seront ces hommes, et les fera exercer en leur présence; les chefs des compagnies prononceront ensuite, s'ils les trouvent suffisamment instruits, leur admission au bataillon.

Division de l'Ecole du Soldat.

L'école du soldat sera divisée en trois parties. La première partie comprendra ce qu'on doit enseigner à l'homme de recrue, avant de lui faire porter l'arme.

La seconde comprendra le maniement des armes, les charges et les feux.

La troisième comprendra les différens pas, les principes de la marche de front et de flanc, des

alignemens, des conversions et des changemens de direction.

Chaque partie sera divisée en quatre leçons, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

1re. LEÇON. { Position du soldat sans armes.
Mouvemens de tête à droite et à gauche.

2e. LEÇON. A droite, à gauche, demi-tour à droite.
3e. LEÇON. Principes du pas ordinaire direct.
4e. LEÇON. Principes du pas oblique.

SECONDE PARTIE.

1re. LEÇON. Principes du port d'armes.
2e. LEÇON. Maniement des armes.
3e. LEÇON. Les charges précipitées et à volonté.
4e. LEÇON. Les feux directs, obliques, et de deux rangs.

TROISIÈME PARTIE.

1re. LEÇON. Réunion de cinq à neuf hommes pour la marche de front et les différens pas.
2e. LEÇON. Marche de flanc.
3e. LEÇON Principes d'aligement.
4e. LEÇON. Principes des conversions et changemens de direction.

Chaque leçon sera suivie d'observations qui auront pour objet de démontrer l'utilité des principes qu'on y aura prescrits. Les instructeurs ne sauroient trop s'attacher à les étudier, et à en faire l'application lorsqu'ils instruiront des recrues.

Le ton du commandement sera toujours animé, et d'une étendue de voix proportionnée au nombre de recrues qu'on exercera.

Il y aura deux sortes de commandemens : les

commandemens d'*avertissement*, et ceux d'*exécution*.

Les commandemens d'*avertissement*, qui seront distingués dans l'ordonnance par des lettres italiques, seront prononcés distinctement et dans le haut de la voix, en alongeant un peu la dernière syllabe.

Les commandemens d'*exécution*, seront distingués dans l'ordonnance par des majuscules, et seront prononcés d'un ton ferme et bref.

Les commandemens dont l'énonciation sera séparée dans l'ordonnance par des tirets, seront coupés de même en les prononçant.

Les instructeurs expliqueront toujours ce qu'ils enseigneront, en peu de paroles, claires et précises; ils exécuteront toujours eux-mêmes ce qu'ils commanderont, afin de donner ainsi l'exemple en même temps qu'ils expliqueront le principe. Ils s'attacheront à accoutumer l'homme de recrue à prendre de lui-même la position qu'il devra avoir, et ne le placeront eux-mêmes que lorsque son défaut d'intelligence les y obligera.

PREMIÈRE PARTIE.

1. La première partie de l'école du soldat sera toujours enseignée, autant que possible, homme par homme, et au plus à deux ou trois hommes réunis, lorsque le nombre des recrues à dresser et celui des instructeurs qu'on y pourra employer y obligeront; on les placera alors sur un rang, à un pas de distance l'un de l'autre: le soldat sera sans armes.

PREMIÈRE LEÇON.

Position du Soldat.

2. (1) Les talons sur la même ligne, et rapprochés autant que la conformation de l'homme le permettra ; les pieds un peu moins ouverts que l'équerre et également tournés en dehors ; les genoux tendus sans les roidir ; le corps d'aplomb sur les hanches, et penché en avant ; les épaules effacées et également tombantes, les bras pendans naturellement, les coudes près du corps. la paume de la main un peu tournée en dehors, le petit doigt en arrière et contre la couture de la culotte ; la tête droite sans être gênée ; le menton rapproché du cou sans le couvrir ; les yeux fixés à terre, à environ quinze pas devant soi.

Observations relatives à la position du Soldat.

3. Les talons sur la même ligne ;

Parce que s'il y en avoit un qui fût plus en arrière que l'autre, l'épaule du même côté s'effaceroit, ou bien la position du soldat seroit gênée.

Les talons plus ou moins rapprochés ;

Parce que les hommes cagneux et ceux qui ont la jambe forte ne peuvent pas les joindre.

---

(1) Planche III, fig. 1 et 2.

Les pieds également tournés en dehors, mais point trop ouverts ;

Parce que si un pied étoit plus tourné en dehors que l'autre, il entraîneroit l'épaule, et que si les pieds étoient trop tournés, il ne seroit pas possible de faire porter le haut du corps en avant, sans que la position ne devînt chancelante.

Les genoux tendus, mais sans roideur ;

Parce que si l'homme les roidissoit, il en résulteroit pour lui de la gêne et de la fatigue.

Le corps d'aplomb sur les hanches ;

Parce que c'est le seul moyen de donner à l'homme un parfait équilibre. L'instructeur observera que la plupart des recrues ont la mauvaise habitude de pencher une épaule, de creuser un côté ou d'avancer une hanche, sur-tout la hanche gauche, lorsqu'on leur fait porter l'arme, et il s'attachera à corriger ces défauts.

Le haut du corps penché en avant ;

Parce que les hommes de recrue sont ordinairement disposés à faire le contraire, à avancer le ventre, à creuser les reins, et à reverser les épaules, quand ils veulent se tenir droits; ce qui a de grands inconvéniens dans la marche, ainsi qu'il sera expliqué dans les observations sur les principes du pas. L'habitude de pencher le haut du corps en avant est si importante à faire contracter, que l'instructeur doit, dans les commencemens, rendre cette position même forcée, surtout pour les hommes dont la position naturelle présenteroit la disposition contraire.

Les épaules effacées ;

Parce que si l'homme avoit les épaules en avant et le dos voûté, ce qui est le défaut ordinaire des hommes de la campagne, il ne pourroit ni s'aligner ni manier son arme avec adresse ; il est donc très-important de corriger ce défaut : en conséquence l'instructeur aura attention que l'habit et la veste des recrues aient l'ampleur nécessaire pour ne pas gêner la position qu'on voudra leur donner, et à ne pas rejeter les épaules trop en arrière en les faisant effacer, pour ne pas faire creuser les reins ; ce qu'il faut éviter avec soin.

Les bras pendans naturellement, les coudes près du corps, la paume de la main un peu tournée en dehors, le petit doigt en arrière et contre la couture de la culotte ;

Parce qu'il est important, soit pour la perfection du port d'armes, soit pour n'occuper dans le rang que l'espace nécessaire à pouvoir manier ses armes avec facilité, que le soldat ait les coudes bien placés. Cette position des bras, des coudes et des mains, remplit ces divers objets, et a de plus l'avantage de faire effacer les épaules.

La tête droite sans être gênée.

Parce que s'il y avoit de la roideur dans la tête, elle se communiqueroit à toute la partie supérieure du corps, dont elle gêneroit les mouvemens ; ce qui rendroit cette attitude pénible et fatigante.

Les yeux fixés droit devant soi ;

Parce que la position de la tête directe est le plus sûr moyen d'accoutumer les soldats à main-

tenir leurs épaules carrément, principe essentiel auquel il faut les habituer avec le plus grand soin.

4. L'instructeur ayant donné à l'homme de recrue la position, il lui apprendra à tourner la tête à droite et à gauche; à cet effet il commandera :

1. *Tête* = A DROITE.
2. FIXE.

5. A la fin de la seconde partie du premier commandement, le soldat tournera la tête à droite sans brusquer le mouvement, de manière que le coin de l'œil gauche, du côté du nez, réponde à la ligne des boutons de la veste, les yeux fixés sur la ligne des yeux des hommes du même rang.

6. Au deuxième, il replacera de même la tête dans la position directe, qui doit être la position habituelle du soldat.

7. Le mouvement de *tête à gauche* s'exécutera par les moyens inverses.

8. L'instructeur veillera à ce que le mouvement de la tête n'entraîne pas les épaules, ce qui pourroit arriver si on le brusquoit.

9. Lorsque l'instructeur voudra ensuite faire passer de l'état d'attention à celui de repos, il commandera :

REPOS.

10. A ce commandement, le soldat ne sera plus tenu à garder l'immobilité ni la position.

11. L'instructeur voulant lui faire reprendre l'une et l'autre, fera les commandemens suivans :

1. *Garde à vous.*
2. PELOTON.

12. Au premier commandement, le soldat fixera son attention.

Au deuxième, il reprendra la position prescrite, ainsi que l'immobilité.

DEUXIÈME LEÇON.

A droite, à gauche, demi-tour à droite.

13. Les à-droite et les à-gauche s'exécuteront en un temps, l'instructeur commandera :

1. *Peloton par le flanc droit (ou gauche).*
2. A DROITE (*ou* A GAUCHE).

14. Au deuxième commandement, le soldat tournera sur le talon gauche, élevant un peu la pointe du pied gauche, et rapportera en même temps le talon droit à côté du gauche et sur la même ligne.

15. Le demi-tour à droite s'exécutera en deux temps; l'instructeur commandera :

1. *Peloton.*
2. *Demi-tour* = A DROITE.

Premier temps.

16. Au commandement de *demi-tour*, faire un demi-à-droite, porter le pied droit en arrière, la boucle vis-à-vis et à trois pouces du talon gauche, saisir en même temps la giberne par le coin, avec sa main droite.

Second temps.

17. Au commandement de *à-droite*, tourner sur les deux talons, en élevant un peu les pointes des pieds, les jarrets tendus, faire face en arrière, rapporter en même temps le talon droit à côte du gauche, et lâcher la giberne.

18. Lorsque le soldat portera l'arme, il la tour-

nera de la main gauche au premier temps du demi-tour à droite, comme il sera expliqué au premier mouvement de charge, et la replacera dans la position du port d'armes, à l'instant où il rapportera le talon droit à côté du gauche.

19. L'instructeur observera que ces mouvemens ne dérangent pas la position du corps, qui doit demeurer incliné en avant.

TROISIÈME LEÇON.

Principes du pas ordinaire direct.

20. La longueur du pas ordinaire sera de deux pieds, à compter d'un talon à l'autre, et sa vîtesse de 76 par minute.

21. L'instructeur voyant l'homme de recrue affermi dans la position, lui expliquera les principes et le mécanisme du pas, en se plaçant à trois ou quatre pas devant, et face au soldat, et exécutant lui-même lentement le pas, afin de joindre ainsi l'exemple en même temps qu'il expliquera le principe; il commandera ensuite :

1. *En avant.*
2. MARCHE.

22. (1) Au premier commandement, le soldat portera le poids du corps sur la jambe droite.

23. Au deuxième commandement il portera vivement, mais sans secousse, le pied gauche en avant, à deux pieds du droit; le jarret tendu, la pointe du pied un peu baissée et légèrement tournée en dehors, ainsi que le genou; portera

(1) Planche III, fig. 3.

en même temps le poids du corps en avant, et posera, sans frapper, le pied gauche à plat, précisément à la distance où il se trouve du pied droit, tout le poids du corps se portant sur le pied qui pose à terre; le soldat passera vivement, mais sans secousse, la jambe droite en avant, le pied passant près de terre, le posera à la même distance et de la même manière qu'il vient d'être expliqué pour le pied gauche, et continuera de marcher ainsi sans que les jambes se croisent, sans que les épaules tournent, et la tête restant toujours dans la position directe.

24. Lorsque l'instructeur voudra arrêter la marche, il commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.

25. Au deuxième commandement, qui sera fait à l'instant où l'un ou l'autre pied indifféremment va poser à terre. le soldat rapportera le pied qui est derrière, à côté de l'autre sans frapper.

Observations relatives aux principes du pas.

26. Porter le poids du corps sur la jambe droite au commandement en avant.

Pour disposer l'homme à pouvoir former plus vivement son premier pas; ce qui est fort essentiel en troupe.

La pointe du pied baissée, mais sans affectation;

Parce que la pointe du pied baissée fait tendre le jarret, et dispose le pied à poser à plat.

La pointe du pied peu tournée en dehors;

Parce que si on tournoit les pieds trop en dehors, le corps seroit sujet à chanceler.

Le haut du corps en avant ;

Afin que le poids du corps porte sur le pied qui pose à terre, que le pied qui est derrière puisse se lever aisément, et que le pas ne soit pas raccourci.

Marcher le jarret tendu ;

Parce qu'une troupe, ne pouvant, sans se gêner et se découdre, marcher comme si chaque homme étoit isolé, puisqu'il n'en existe pas deux qui marchent absolument de la même manière, il est nécessaire que les recrues apprennent à marcher un pas uniforme, qui soit marqué et cadencé, sans quoi il n'y auroit point d'ensemble.

Passer le pied près de terre ;

Parce que si les soldats levoient la jambe plus que cela n'est nécessaire, ils perdroient du temps et se fatigueroient inutilement. D'ailleurs, si, n'ayant pas un principe déterminé, ils levoient la jambe ou ployoient les genoux, les uns plus, les autres moins, les pieds ne poseroient pas en même temps à terre ; et il n'y auroit ni cadence, ni ensemble.

Poser le pied à plat, sans frapper ;

Afin d'éviter le balancement du corps et le raccourcissement du pas, qui auroient lieu nécessairement, si le talon posoit à terre le premier, ou si l'on frappoit en posant le pied ; ce dernier mouvement auroit encore l'inconvenient de fatiguer inutilement les soldats, et de rompre la cadence, parce que les uns leveroient le pied plus, les autres moins.

La tête directe ;

Parce que la position de la tête directe empêche que les épaules ne tournent, et fait que le soldat marche carrément.

27. L'instructeur indiquera de temps en temps à l'homme de recrue la cadence du pas, en faisant le commandement *un*, à l'instant où il lève le pied, et celui *deux*, à l'instant où il devra le poser, et en observant la cadence de 76 à la minute. Cette méthode contribuera infiniment à bien imprimer au soldat les deux temps dont le pas est naturellement composé.

QUATRIÈME LEÇON.

Principes du pas oblique.

28. La vitesse du pas oblique sera, comme celle du pas ordinaire direct, de 76 par minute : la longueur de ce pas va être indiquée ci-après.

29. Lorsque les soldats de recrue auront acquis l'habitude de bien former le pas direct, de les faire égaux en longueur et en vitesse, l'instructeur leur apprendra à marcher le pas oblique, et on le décomposera pour en faire mieux comprendre le mécanisme, ainsi qu'il suit :

30. (1) L'homme de recrue étant de pied ferme, l'instructeur lui fera porter le pied droit obliquement à droite en avant, à environ 24 pouces du

(1) Planche II.

gauche, observant de faire tourner un peu la pointe du pied droit en dedans, pour empêcher l'épaule gauche d'avancer : le soldat restera dans cette position.

31. Au commandement *deux* de l'instructeur, l'homme de recrue portera le pied gauche par la ligne la plus courte, à environ 17 pouces en avant du talon droit, restera dans cette position.

32. Il continuera à marcher de cette manière, aux commandemens *un*, *deux*, en arrêtant à chaque pas, ayant la plus grande attention à maintenir les épaules carrément et la tête directe.

33. Le pas oblique à gauche s'exécutera d'après les mêmes principes : le soldat partira d'abord du pied gauche.

34. Après quelques leçons de cette espèce, on fera marcher à l'homme de recrue le pas oblique à droite et à gauche sans le décomposer ; ce qui s'exécutera ainsi qu'il suit :

35. Le soldat étant en marche directe au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Oblique à droite.*
2. MARCHE.

36. Au deuxième commandement qui sera fait à l'instant où le pied gauche pose à terre, l'homme de recrue commencera le pas oblique à droite, en observant de se conformer à ce qui a été prescrit ci-dessus, relativement à la formation, à la longueur des pas et à la carrure des épaules, mais sans s'arrêter sur chaque pas, et observant d'en faire 76 par minute.

37. Le pas oblique à gauche s'exécutera d'après les mêmes principes : l'instructeur fera le com-

mandement *marche*, à l'instant où le pied droit pose à terre.

38. Pour reprendre la marche directe, l'instructeur commandera :

1. *En avant.*
2. MARCHE.

39. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où l'un ou l'autre pied indifféremment pose à terre, le soldat reprendra la marche directe et le pas de deux pieds.

Observations relatives au pas oblique.

40. L'instructeur veillera, comme dans la leçon précédente, à ce que le soldat marche le jarret tendu, que le poids du corps se porte sur le pied qui pose à terre, que les pieds se portent toujours par la ligne la plus courte à la place où ils doivent poser, que la tête reste toujours directe, et que les épaules ne tournent pas.

41. On exercera beaucoup les hommes de recrue à marcher ce pas, qui est difficile dans les commencemens, mais très-utile dans les mouvemens de ligne : c'est d'ailleurs un moyen excellent de leur donner de l'aplomb, et de les habituer à maintenir la direction des épaules : ainsi on les fera marcher obliquement cinquante ou soixante pas de suite, avant de leur faire reprendre la marche directe.

42. Lorsque l'homme de recrue saura bien former le pas oblique, l'instructeur ne s'attachera pas, avec une précision rigoureuse, à faire observer les mesures qui ont été prescrites pour ce pas ; il donnera pour principe essentiel

au soldat, de gagner le plus de terrain possible de côté et en avant dans la même proportion, sans déranger la ligne des épaules, qui doit toujours être la même que dans la marche directe.

Observations générales relatives au pas direct et oblique.

43. Pour juger si la position du corps est conforme aux principes qui ont été prescrits, si le pas se forme régulièrement, et si le poids du corps se porte sur le pied qui pose à terre, l'instructeur se placera souvent à dix ou douze pas en avant, et face à l'homme de recrue; si alors il n'aperçoit pas la semelle des souliers lorsqu'il lève et pose les pieds, s'il ne remarque aucun mouvement dans les épaules, ni balancement dans le haut du corps, il pourra être assuré que les principes sont bien observés.

44. Lorsqu'on montrera les principes du pas à deux ou trois hommes à la fois, on n'exigera point qu'ils s'occupent de l'alignement, pour ne pas trop partager leur attention : d'ailleurs, lorsqu'ils auront contracté l'habitude de faire des pas égaux en longueur et vitesse, ils auront acquis le vrai moyen de conserver l'alignement.

45. L'instructeur doit aussi observer dans le même cas de la réunion de deux ou trois hommes, de les placer à un pas de distance l'un de l'autre, pour empêcher qu'ils ne prennent la mauvaise habitude d'écarter les coudes, ou de s'appuyer sur l'homme qui est à côté d'eux.

SECONDE PARTIE.

Port d'armes.

46. L'instructeur ne fera passer l'homme de recrue à cette seconde partie de l'Ecole du soldat, que lorsqu'il sera bien affermi dans la position du corps et la formation du pas direct et oblique.

47. L'instructeur réunira alors trois hommes, qu'il placera sur un rang, coude à coude : il leur montrera le port d'armes, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE LEÇON.

Principes du port d'armes.

48. L'homme de recrue étant placé comme il a été prescrit dans la première leçon de la première partie, l'instructeur lui fera relever la main gauche, sans plier le poignet, et ne faisant agir que l'avant-bras gauche ; l'instructeur élevera alors le fusil perpendiculairement, et le placera de la manière suivante :

(1) L'arme dans la main gauche, le bras très-peu ployé, le coude en arrière et joint au corps, sans le serrer, la paume de la main serrée contre le plat extérieur de la crosse, son tranchant extérieur dans la première articulation des doigts, le talon de la crosse entre le premier et le second

(1) Planche III, fig. 1 et 2.

doigt, le pouce par-dessus les deux derniers doigts sous la crosse, qui sera appuyée plus ou moins en arrière, suivant la conformation de l'homme, de manière que l'arme, vue de face, reste toujours perpendiculaire, et que le mouvement de la cuisse en marchant ne puisse pas la faire lever ni vaciller; la baguette au défaut de l'épaule, le bras droit pendant naturellement; comme il a été prescrit dans la première leçon de la première partie.

Observations relatives au port d'armes.

49. Il n'est pas rare de rencontrer des hommes de recrue qui aient des défauts naturels dans la conformation des épaules, de la poitrine et des hanches: l'instructeur doit s'efforcer de corriger, autant que possible, ces défauts, avant de faire porter l'arme au soldat, et doit avoir ensuite une attention suivie à régler le port d'armes selon ces défauts de conformation; de manière que le coup d'œil général en soit uniforme, sans que les hommes soient gênés dans leur position.

50. Il observera que les hommes de recrue sont sujets à déranger la position du corps, lorsqu'ils commencent à porter l'arme, et surtout à renverser les épaules; ce qui fait que l'arme manquant de point d'appui, ils descendent la main gauche pour empêcher que l'arme ne tombe, baissent l'épaule gauche, creusent le flanc, ouvrent les coudes afin de reprendre l'équilibre, etc.

51. L'instructeur aura attention de corriger

tous ces défauts, et de rectifier continuellement leur position ; il leur ôtera quelquefois l'arme pour la replacer ensuite, évitera de les fatiguer dans les commencemens, et s'attachera à leur rendre peu à peu cette position si naturelle et si facile, qu'ils puissent la conserver long-temps sans fatigue.

52. Enfin, l'instructeur doit apporter beaucoup d'attention à ce que le port d'armes ne soit ni trop haut ni trop bas : s'il étoit trop haut il feroit ouvrir le coude gauche, le soldat occuperoit par là trop d'espace dans le rang, et l'arme seroit chancelante ; s'il étoit trop bas, le soldat n'auroit pas l'espace nécessaire pour manier son arme avec liberté, parce que les files se trouveroient trop serrées, le bras gauche fatigueroit trop, entraîneroit l'épaule, etc.

53. L'instructeur fera répéter les mouvemens de *tête à droite* et *à gauche*, ainsi que les *à-droite* et les *à-gauche*, et les *demi-tour à droite*, l'arme portée en avant de passer à la deuxième leçon.

SECONDE LEÇON.

Maniement des armes.

54. Le maniement des armes sera montré aux trois hommes placés d'abord sur un rang et coude à coude, et ensuite sur une file.

55. L'exécution de chaque commandement ne formera qu'un temps ; mais ce temps sera divisé en mouvemens, afin d'en mieux faire connoître le mécanisme au soldat.

56. La dernière syllabe du commandement décidera l'exécution brusque et vive du premier mouvement, les commandemens *deux* et *trois* décideront celle des autres mouvemens. Dès que le soldat connoîtra bien la position des divers mouvemens d'un temps, on lui montrera à l'exécuter sans s'arrêter sur ces différens mouvemens; mais il en observera le mécanisme, afin d'assurer l'arme, et pour éviter les inconvéniens qui résultent de ce qu'on appelle *escamoter l'arme.*

57. Le maniement des armes sera montré dans la progression suivante : l'instructeur commandera :

Charge en douze temps.

1. *Chargez* = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

58. Faire demi à-droite sur le talon gauche, placer en même temps le pied droit en équerre derrière le talon gauche, la boucle appuyant contre le talon; tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus, et saisir en même temps la poignée du fusil avec la main droite, l'arme d'aplomb et détachée de l'épaule; laisser la main gauche sous la crosse.

Deuxième mouvement.

59. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui viendra en même temps la saisir à la première capucine, le pouce alongé le

long du bois, la crosse sous l'avant-bras droit, la poignée du fusil contre le corps, à environ deux pouces au-dessous du teton droit, le bout du canon à hauteur de l'œil, la sous-garde un peu en dehors, le coude appuyé sur le côté; en même temps que l'arme tombe dans la main gauche, le pouce de la main droite se placera contre la batterie au-dessus de la pierre, les quatre autres doigts fermés, l'avant-bras droit le long de la crosse.

2. *Ouvrez* = LE BASSINET.

Un temps et un mouvement.

60. Découvrir le bassinet en poussant fortement la batterie avec le pouce de la main droite, la main gauche résistant et contenant l'arme : retirer aussi-tôt le coude droit en arrière; porter la main à la giberne, en la passant entre la crosse et le corps, et ouvrir la giberne.

3. *Prenez* = LA CARTOUCHE.

Un temps et un mouvement.

61. Prendre la cartouche entre le pouce et les deux premiers doigts, et la porter tout de suite entre les dents, la main droite passant entre la crosse et le corps.

4. *Déchirez* = LA CARTOUCHE.

Un temps et un mouvement.

62. (1) Déchirer la cartouche jusqu'à la poudre, la tenant près de l'ouverture, entre le pouce et les deux premiers doigts; la descendre tout de

(1) Planche III, fig. 4.

suite, et la placer perpendiculairement contre le bassinet, la paume de la main droite tournée vers le corps, le coude droit appuyé sur la crosse.

5. AMORCEZ.

Un temps et un mouvement.

63. Baisser la tête, porter l'œil sur le bassinet, le remplir de poudre, resserrer la cartouche près l'ouverture avec le pouce et le premier doigt, relever la tête et porter la main droite derrière la batterie, en appuyant les deux derniers doigts contre.

6. *Fermez* = LE BASSINET.

Un temps et un mouvement.

64. Résister de la main gauche; fermer fortement le bassinet avec les deux derniers doigts, tenant toujours la cartouche entre les deux premiers et le pouce; saisir tout de suite la poignée du fusil avec les deux derniers doigts et la paume de la droite, le poignet droit joint au corps, le coude en arrière et un peu détaché du corps.

7. *L'arme* = A GAUCHE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

65. Redresser l'arme le long de la cuisse gauche, en appuyant fortement sur la crosse et étendant vivement le bras droit, sans baisser l'épaule droite; tourner en même temps la baguette vers le corps; ouvrir la main gauche et laisser couler l'arme dans cette main jusqu'à la seconde ca-

pucine, le chien portant sur le pouce de la main droite; faire en même temps *face en tête*, en tournant sur le talon gauche, et porter le pied droit en avant, le talon contre la boucle du pied gauche.

Deuxième mouvement.

66. Lâcher alors le fusil de la main droite, descendre l'arme avec la main gauche le long et près du corps, remonter en même temps la main droite à hauteur et à un pouce de distance du canon; poser la crosse à terre sans frapper, la main gauche appuyée au corps au-dessous du dernier bouton de la veste, l'arme touchant la cuisse gauche, le bout du canon vis-à-vis le milieu du corps.

8. *Cartouche* = DANS LE CANON.

Un temps et un mouvement.

67. (1) Porter l'œil sur le bout du canon, tourner brusquement le dessus de la main droite vers le corps, pour renverser la poudre dans le canon, en élevant le coude à hauteur du poignet; secouer la cartouche, l'enfoncer dans le canon, et laisser la main renversée, les doigts fermés sans les serrer.

9. *Tirez* = LA BAGUETTE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

68. Baisser vivement le coude droit, et saisir la

(1) Planche III, fig. 5.

baguette entre le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés, la tirer vivement en alongeant le bras, les ongles en l'air, la ressaisir par le milieu entre le pouce et le premier doigt, la main renversée, la paume de la main en avant, et la tourner rapidement entre la baïonnette et le visage en fermant les doigts, les baguettes des hommes du second et du troisième rang rasant l'épaule droite de l'homme qui est immédiatement devant eux dans leur file, la baguette droite et parallèle à la baïonnette, le bras tendu, les yeux en l'air, le gros bout de la baguette vis-à-vis l'embouchure du canon sans y être engagé.

Deuxième mouvement.

69. Mettre le gros bout de la baguette dans le canon, et l'y enfoncer jusqu'à la main.

10. Bourrez.

Un temps et un mouvement.

70. (1) Étendre le bras de sa longueur, en remontant la main droite pour saisir la baguette avec le pouce alongé, le premier doigt ployé et les autres fermés; la chasser avec force dans le canon deux fois de suite, et la ressaisir par le petit bout, entre le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés, le coude droit joint au corps.

11. *Remettez* = la baguette.

Un temps et deux mouvemens.

---

(1) Planche III, fig. 6.

Premier mouvement.

71. Comme au premier mouvement de *tirez la baguette*, porter le petit bout de la baguette à l'entrée des tenons, sans l'y engager.

Deuxième mouvement.

72. Engager le petit bout dans le tenon, et faire glisser la baguette avec le pouce, remonter vivement la main, la placer un peu ployée sur le gros bout.

12. *Portez* = VOS ARMES.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

73. (1) Elever l'arme avec la main gauche le long du corps, la main gauche à hauteur de l'épaule, le coude gauche ne quittant pas le corps, le canon en dehors; descendre en même temps la main droite pour saisir l'arme à la poignée.

Deuxième mouvement.

74. Elever l'arme de la main droite, lâcher alors la main gauche, la descendre et la porter sous la crosse; rapporter en même temps le talon droit à côté du gauche et sur le même alignement; appuyer l'arme avec la main droite contre l'épaule, dans la position indiquée pour le port d'armes, la main droite touchant l'arme à la poignée, sans la serrer.

(1) Planche III, fig. 1.

Troisième mouvement.

75. Laisser tomber vivement la main droite le long de la cuisse dans la position prescrite.

Apprêtez = VOS ARMES.

Un temps et trois mouvemens.

(1) POSITION DU PREMIER RANG.

Premier mouvement.

76. Tourner l'arme, la platine en dessus, avec la main gauche, la saisir avec la main droite à la poignée, comme au premier mouvement de la charge, et rester *face en tête*, en tournant seulement la pointe du pied gauche un peu en dedans.

Deuxième mouvement.

77. Porter vivement le pied droit en arrière, le talon en l'air, les doigts du pied ployés; poser le genou à terre à dix ou douze pouces en arrière, et à environ six pouces sur la droite du talon gauche, observant de ne pas tomber brusquement; descendre en même temps l'arme avec la main droite, la saisir avec la main gauche à la première capucine; poser la crosse à terre sans frapper; la placer devant la cuisse droite, de manière que le bec de la crosse soit vis-à-vis le talon gauche; saisir en même temps le chien avec le pouce et le premier doigt de la main droite.

---

(1) Planche IV, fig. 1.

Troisième mouvement.

78. Armer.

(1) POSITION DU SECOND RANG.

Premier mouvement.

Comme le premier mouvement de la charge.

Deuxième mouvement.

79. Apporter l'arme avec la main droite au milieu du corps; placer la main gauche, le petit doigt joignant le ressort de la batterie, le pouce alongé le long du bois à hauteur du menton, la contre-platine tournée presque vers le corps, la baguette vers le front du bataillon; porter en même temps le pouce de la main droite sur la tête du chien; le premier doigt au-dessous et contre la sous-garde, les trois autres doigts joints au premier.

Troisième mouvement.

80. Fermer vivement le coude droit en armant, et saisir l'arme à la poignée.

(2) POSITION DU TROISIÈME RANG.

Premier, second et troisième mouvemens.

Comme ceux du second rang.

JOUE.

Un temps et un mouvement.

---

(1) Planche IV, fig. 2.
(2) Planche IV, fig. 3.

81. (1) Abaisser brusquement le bout du canon, glisser vivement la main gauche jusqu'à la première capucine, appuyer la crosse contre l'épaule droite, le bout du canon un peu baissé, les coudes abattus sans être serrés au corps; fermer l'œil gauche, diriger l'œil droit le long du canon, abaisser la tête sur la crosse pour ajuster; placer le premier doigt sur la détente.

82. (2) Les hommes du troisième rang seulement porteront en même temps le pied droit à huit pouces sur la droite, vers le talon gauche de l'homme qui est à côté d'eux.

Redressez = VOS ARMES.

Un temps et un mouvement.

83. Redresser fortement l'arme, et reprendre la position du troisième mouvement d'*apprêter vos armes*.

FEU.

Un temps et un mouvement.

84. Appuyer avec force le premier doigt sur la détente, sans baisser davantage la tête ni la détourner, et rester dans cette position.

CHARGEZ.

Un temps et un mouvement.

85. Retirer brusquement l'arme, et prendre la position du deuxième mouvement du premier temps de la charge, excepté que le pouce de la main droite, au lieu de se placer contre la batterie, saisira la tête du chien avec le premier

(1) Pl. IV, fig. 4 et 5.
(2) Pl. IV, fig. 6.

doigt ployé, et les autres doigts fermés. Le premier rang se relevera vivement sans pencher le corps en avant, mais en effaçant l'épaule droite, afin de ne point rencontrer l'arme du deuxième rang, et le troisième rang rapportera le pied droit derrière le gauche, la boucle contre le talon.

86. Lorsqu'étant dans cette position, l'instructeur voudra faire charger les armes, il commandera :

Le chien = AU REPOS.

Un temps et un mouvement.

87. Relever le chien jusqu'au cran du repos, prendre garde de ne pas l'armer; porter aussi-tôt la main à la giberne, en la passant entre la crosse et le corps, et ouvrir la giberne.

88. Lorsqu'au lieu de faire charger les armes, l'instructeur voudra les faire porter, il commandera :

Portez = VOS ARMES.

89. Au commandement *portez*, les soldats mettront le chien au repos, comme il vient d'être expliqué, fermeront le bassinet, et saisiront le fusil à la poignée; à celui *vos armes*, ils porteront les armes vivement, et feront face en tête.

(1) *Présentez* = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

90. Comme le premier mouvement de la

(1) Pl. V, fig. 1.

charge, excepté que le soldat restera face en tête.

Deuxième mouvement.

91. Achevez de tourner l'arme avec la main droite, pour l'apporter d'aplomb vis-à-vis l'œil gauche, la baguette en avant, le chien à hauteur du dernier bouton de la veste, la main droite empoignant l'arme au-dessous et contre la sous-garde, l'empoigner en même temps brusquement avec la main gauche, le petit doigt contre le ressort de la batterie, le pouce alongé le long du canon, contre la monture, l'avant-bras collé au corps sans être gêné, rester *face en tête* sans bouger les pieds.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

92. Tourner l'arme avec la main droite, le canon en dehors, l'élever et le placer contre l'épaule gauche avec la main droite, descendre la main gauche sous la crosse, la main droite restant libre sur la poignée.

Deuxième mouvement.

93. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

Reposez-vous = SUR VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

94. Descendre l'arme en alongeant vivement le

bras gauche, la saisir en même temps avec la main droite au-dessus et près de la première capucine; lâcher l'arme de la main gauche, et la porter vivement vis-à-vis l'épaule droite, la baguette en avant, le petit doigt derrière le canon, la crosse à trois pouces de terre, la main droite appuyée à la hanche, l'arme d'aplomb, la main gauche pendante sur le côté.

Deuxième mouvement.

95. Laisser glisser l'arme dans la main, la laisser tomber sans frapper, et prendre la position qui va être indiquée.

Position du soldat reposé sur l'arme.

96. (1) La main basse, le canon entre le pouce et le premier doigt alongé le long de la monture les trois autres doigts alongés et joints, le bout du canon à environ deux pouces de l'épaule droite, la baguette en avant, le talon de la crosse à côté et contre la pointe du pied droit, l'arme d'aplomb.

97. Lorsque l'instructeur voudra faire reposer dans cette position, il commandera :

REPOS.

98. A ce commandement, le soldat passera la main droite étendue sur la baguette, et appuiera le bout du canon contre l'épaule droite.

99. Lorsque l'instructeur voudra ensuite faire

(1) Pl. V, fig. 2.

passer le soldat de l'état de repos à celui de l'immobilité, il commandera :

100. 1. *Garde à vous.*

2. PELOTON.

101. Au second commandement, le soldat reprendra la position de *reposez sur les armes*, n°. 96.

Inspection des armes.

102. Le soldat étant dans la position de *reposez sur les armes*, l'instructeur commandera :

Inspection = DES ARMES.

Un temps et un mouvement.

103. Faire un à-droite et demi sur le talon gauche, en portant le pied droit à six pouces du gauche perpendiculairement en arrière de l'alignement, les pieds en équerre; saisir l'arme brusquement de la main gauche à la hauteur du dernier bouton de la veste ; incliner le bout du canon en arrière sans que la crosse bouge, la baguette tournée vers le corps; porter en même temps la main droite à la baïonnette, la saisir par la douille et la branche, de manière que l'extrémité de la douille dépasse le talon de la main d'un pouce, et qu'en la tirant le pouce s'alonge sur la lame ; l'arracher du fourreau, la porter et la fixer au bout du canon; saisir aussi-tôt la baguette, et la tirer comme il est expliqué *à la charge en douze temps*; la laisser glisser dans le canon, et se remettre aussi-tôt face en tête dans la position de *reposez sur les armes*, n°. 96.

104. Alors l'instructeur inspectera successivement l'arme de chaque soldat, en passant de-

vant le rang. Chaque soldat, à mesure que l'instructeur passera devant lui, élevera vivement son arme de la main droite, la saisira avec la main gauche entre la première capucine et le ressort de la batterie, la platine en dehors, la main gauche à hauteur du menton, l'arme vis-à-vis l'œil gauche : l'instructeur la prendra et la lui rendra après l'avoir examinée, le soldat la reprendra de la main droite, et la replacera à la position de *reposez sur les armes*.

105. Lorsque l'instructeur l'aura dépassé, il remettra de lui-même la baguette, en reprenant la position prescrite au commandement d'*inspection des armes*; après quoi il se remettra face en tête.

106. Si, au lieu de faire l'inspection des armes l'instructeur veut seulement faire mettre la baïonnette au bout du canon, il commandera :

Baïonnette = AU CANON.

Un temps est un mouvement.

107. Prendre la position indiquée ci-dessus, mettre la baïonnette au bout du canon, comme il a été expliqué, et se remettre aussitôt face en tête.

108. Si, la baïonnette étant au bout du canon, l'instructeur veut faire mettre la baguette dans le canon, pour faire l'inspection des armes après avoir tiré, il commandera :

Baguette = DANS LE CANON.

Un temps et un mouvement.

109. Mettre la baguette dans le canon, comme il a été expliqué ci-dessus, et faire aussi-tôt face en tête; la remettre ensuite successivement, à

mesure que l'arme de chaque soldat aura été inspectée.

110. Le soldat n'élèvera pas l'arme pour la présenter à l'instructeur lorsqu'il passera devant lui : l'instructeur devant seulement examiner si l'arme n'est point chargée ; il pourra, pour s'en assurer, prendre la baguette par le petit bout, et la faire sauter dans le canon.

Vos armes. = A TERRE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

111. Tourner l'arme de la main droite, la contre-platine en avant ; saisir en même temps le coin de la giberne avec la main gauche ; courber le corps brusquement ; avancer le pied gauche, le talon vis-à-vis la première capucine ; poser l'arme à terre droit devant soi avec la main droite, le talon de la crosse restant toujours à hauteur de la pointe du pied droit, le jarret droit un peu ployé, le talon droit élevé.

Deuxième mouvement.

112. Se relever, rapporter le pied gauche à côté du droit, lâcher la bretelle de la giberne, et laisser tomber les deux mains à leur position.

Relevez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

113. Comme le premier mouvement de *vos armes à terre.*

Deuxième mouvement.

114. Relever l'arme, rapporter le pied gauche à côté du droit, et tourner aussitôt l'arme avec la main droite, la baguette en avant; lâcher en même temps la giberne, et laisser tomber la main gauche à sa position.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement

115. Elever vivement l'arme de la main droite, la porter contre l'épaule gauche en la faisant tourner, pour que le canon se trouve en dehors; placer en même temps la main gauche sous la crosse et descendre la main droite contre la batterie.

Deuxième mouvement.

116. Laisser tomber la main droite vivement à sa position.

(1) *L'arme* = AU BRAS.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

117. Empoigner brusquement l'arme à quatre pouces au-dessous de la platine, sans tourner l'arme et en l'élevant un peu.

---

(1) Pl. V, fig. 3.

Deuxième mouvement.

118. Quitter la crosse de la main gauche, placer l'avant-bras gauche étendu sur la poitrine contre le chien, la main sur le teton droit.

Troisième mouvement.

119. Laisser tomber la main droite vivement à sa position.

L'arme — A VOLONTÉ.

120. Porter l'arme indifféremment sur l'une ou sur l'autre épaule, d'une ou des deux mains; l'extrémité du canon en l'air.

L'arme — AU BRAS.

121. Reprendre vivement la position du troisième mouvement de ce temps, n°. 119.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

122. Porter brusquement la main droite à la poignée de l'arme.

Deuxième mouvement.

123. Placer brusquement la main gauche sous la crosse.

Troisième mouvement.

124. Laisser tomber la main droite vivement à sa position; descendre en même temps l'arme avec la main gauche à la position du port d'armes.

Remettez = LA BAÏONNETTE.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

125. Descendre l'arme en alongeant le bras gauche, la saisir en même temps avec la main droite, au-dessus et près de la première capucine, comme au premier mouvement de *reposez sur les armes.*

Deuxième mouvement.

126. Descendre l'arme de la main droite le long de la cuisse gauche; la saisir de la main gauche, au-dessus de la droite, pour prendre la position du second mouvement de *l'arme à gauche*, mais sans placer le talon droit devant la boucle du pied gauche; ôter la baïonnette avec la main droite, la remettre dans le fourreau, et laisser la main droite près de la douille.

Troisième mouvement.

127. Elever l'arme de la main gauche, la saisir à la poignée avec la main droite, et porter l'arme.

L'arme sous le bras = GAUCHE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

128. Empoigner brusquement l'arme avec la main droite, le pouce sur la contre-platine, et le premier doigt contre le chien; détacher en même temps l'arme de l'épaule, le canon en dehors, sans que le bec de la crosse change de place;

la saisir avec la main gauche à la première capucine, le pouce alongé sur la baguette, l'arme d'aplomb vis-à-vis l'épaule, le coude gauche joint à l'arme.

Deuxième mouvement.

129. Renverser l'arme, la passer sous le bras gauche, la main gauche restant à la première capucine, le pouce appuyé sur la baguette pour l'empêcher de glisser, le petit doigt appuyé à la hanche, la main droite tombant en même temps à sa position.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

130. Relevez l'arme de la main gauche sans trop brusquer ce mouvement, pour éviter que la baguette ne s'échappe des tenons; la saisir de la main droite à la poignée pour l'appuyer contre l'épaule, quitter en même temps l'arme de la main gauche, et la placer brusquement sous la crosse.

Deuxième mouvement.

131. Laisser tomber la main droite vivement à sa position; descendre en même temps l'arme avec la main gauche à la position du port d'armes.

Baïonnette = AU CANON.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

132. Comme le premier mouvement de *remettez la baïonnette.*

Deuxième mouvement.

133. Comme le second mouvement de *remettez la baïonnette*, excepté que la main droite saisira la douille de la baïonnette, comme il a été prescrit à l'*inspection des armes*, pour l'arracher du fourreau et la porter brusquement au bout du canon; laisser la main droite à la branche de la baïonnette.

Troisième mouvement.

134. Portez l'arme comme il a été expliqué au troisième mouvement de *remettez la baïonnette.*

(1) *Croisez* = LA BAÏONNETTE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

135. Comme le premier mouvement du premier temps de la charge, empoigner l'arme à deux pouces au-dessous du chien.

Deuxième mouvement.

136. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui la saisira un peu en avant de la première capucine, le canon en-dessus, le coude gauche près du corps; la main droite ap-

(1) Pl. V, fig. 4.

puyée sur la hanche droite, la pointe de la baïonnette à hauteur de l'œil. Les hommes du second et du troisième rang auront attention que la pointe de leur baïonnette ne touche point l'homme qui est devant eux.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

137. Tourner sur le talon gauche pour se remettre *face en tête ;* rapporter le talon droit à côté du gauche, redresser en même temps l'arme de la main droite, la porter à l'épaule gauche, et placer la main gauche sous la crosse.

Deuxième mouvement.

138. Laisser tomber la main droite vivement à sa position.

(1) *Descendez* = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

139. Comme le premier mouvement de *reposez sur les armes.*

Deuxième mouvement.

140. Incliner un peu le bout du canon en avant, la crosse en arrière et à environ trois pouces de terre ; la main droite appuyée à la hanche, contiendra l'arme de manière que les

(1) Pl. 5, fig. 5.

baïonnettes des hommes du second et du troisième rangs ne touchent pas ceux qui sont devant eux.

Portez = VOS ARMES.

141. Au commandement *portez*, redresser l'arme perpendiculairement dans la main droite; au commandement *vos armes*, exécuter ce qui a été prescrit pour les porter, en partant de la position de *reposez sur les armes*.

Observations relatives au maniement des armes.

142. Le maniement des armes déforme souvent chez les hommes de recrue, la position du corps quand elle n'est pas encore parfaitement assurée; il est donc nécessaire que l'instructeur les ramène souvent à la régularité de la position et du port d'armes dans le cours des leçons.

143. Des hommes de recrue sont aussi fort sujets à creuser les reins et à renverser le corps, sur-tout au premier temps de la charge, lorsqu'on les y tient trop long-temps; ainsi l'instructeur doit éviter de trop les arrêter dans cette position.

TROISIÈME LEÇON.

Charge précipitée.

144. L'objet de cette charge est de faire distinguer au soldat les temps qu'il doit précipiter, et ceux dont l'exécution exige plus de régularité et d'attention, tels que les temps d'*amorcer*, *mettre la cartouche dans le canon*, *et bourrer*;

en conséquence, elle sera divisée en quatre temps principaux, ainsi qu'il suit :

145. Le premier temps s'exécutera à la fin du commandement ; les trois autres aux commandemens *deux*, *trois* et *quatre*.

146. L'instructeur commandera, *charge précipitée*.

Chargez = VOS ARMES.

147. (1) Exécuter le premier temps de la charge, découvrir le bassinet, prendre la cartouche, la déchirer, la descendre près du bassinet, et amorcer.

Deux.

148. (2) Fermer le bassinet, passer l'arme à gauche, mettre la cartouche dans le canon, la secouer et l'enfoncer.

Trois.

149. (3) Tirer la baguette, la faire entrer dans le canon jusqu'à la main, et bourrer deux coups.

Quatre.

150. (4) Remettre la baguette, et porter l'arme.

Charge à volonté.

151. L'instructeur enseignera ensuite la charge à volonté, qui s'exécutera comme la charge

(1) Pl. III, fig. 4.
(2) Pl. III, fig. 5.
(3) Pl. III, fig. 6.
(4) Pl. III, fig. 1.

précipitée, mais de suite, et sans s'arrêter sur les quatre temps marqués ; l'instructeur commandera :

152. *Charge à volonté.*

Chargez = VOS ARMES.

OBSERVATIONS *relatives aux charges.*

153. L'instructeur observera que les soldats qui, sans se presser en apparence, chargent avec calme et sang-froid, sont ceux qui chargent le mieux et le plus promptement, parce qu'ils tournent la baguette sans accrocher celles des hommes qui sont à côté ou devant eux ; qu'ils ne manquent ni l'embouchure du canon, ni celle du tenon ; qu'ils bourrent mieux ; qu'ils ne répandent point la poudre en amorçant, et ne laissent pas tomber de cartouches en les prenant dans la giberne : objets essentiels auxquels l'instructeur obligera les soldats à donner la plus grande attention.

154. L'instructeur exigera de la régularité dans l'exécution des temps et dans les positions, sans quoi les soldats se gêneroient et s'embarrasseroient réciproquement. Il leur donnera, au bout de quelques leçons, des cartouches de son ou de sciure de bois, et les habituera à amorcer et à bourrer avec soin.

QUATRIÈME LEÇON.

Feux.

155. Les feux seront ou directs ou obliques, et s'exécuteront ainsi qu'il va être expliqué.

Feux directs.

156. L'instructeur fera les commandemens suivans :

Feux de pelotons.

1. *Peloton.*
2. ARMES.
3. JOUE.
4. FEU.
5. CHARGEZ.

157. (1) Ces divers commandemens seront exécutés comme il a été prescrit au maniement des armes.

158. Au deuxième commandement, les trois hommes prendront la position qui a été indiquée, suivant le rang dans lequel ils se trouvent placés ; après le cinquième, ils chargeront les armes et les porteront.

Feux obliques.

159. Les feux obliques s'exécuteront à droite et à gauche, et par les mêmes commandemens que les feux directs, avec cette seule différence, que le commandement JOUE sera précédé chaque fois du commandement d'avertissement, *oblique à droite* ou *à gauche*, qui sera fait après celui ARMES; à cet avertissement, les hommes du troisième rang fixeront les yeux sur le créneau où ils devront mettre en joue.

---

(1) Pl. VI, fig. 1.

Position des trois rangs dans les feux obliques à droite.

160. (1) Au commandement ARMES, les trois rangs exécuteront ce qui leur a été prescrit pour le feu direct.

161. Au commandement *joue*, le premier rang dirigera le bout du canon à droite, en inclinant le genou gauche en dedans, sans déranger les pieds.

162. Le deuxième rang dirigera de même le bout du canon à droite sans bouger les pieds.

163. Le troisième rang avancera le pied gauche d'environ six pouces, et vers la pointe du pied droit de l'homme du second rang de sa file; avancera aussi le corps en pliant un peu le genou gauche, et dirigera le bout du canon à droite.

164. Les trois rangs effaceront l'épaule droite.

Dans cette position, les deux derniers rangs seront prêts à tirer dans le même créneau que dans le feu direct, quoique dans une direction oblique.

165. Au commandement *chargez*, les trois rangs reprendront la position qui leur a été prescrite dans le feu direct; le troisième rapportera le pied gauche, le talon contre la boucle du pied droit, en retirant l'arme.

Position des trois rangs dans les feux obliques à gauche.

166. (2) Au commandement ARMES, les trois rangs exécuteront ce qui leur a été prescrit pour le feu direct.

167. Au commandement *joue*, le premier dirigera le

(1) Pl. VI, fig. 2.
(2) Pl. VI, fig. 3.

bout du canon à gauche, sans incliner le genou ni bouger les pieds.

168. Le deuxième rang mettra en joue dans le créneau à gauche de son chef de file, sans bouger les pieds.

169. Le troisième rang avancera le pied gauche d'environ six pouces et vers le talon droit de l'homme du second rang de sa file, avancera aussi le haut du corps, en pliant un peu le genou gauche, et mettra en joue dans le créneau à gauche de son chef de file.

170. Les trois rangs effaceront l'épaule gauche.

171. Dans cette position les deux derniers rangs seront prêts à tirer dans le créneau à gauche de leur chef de file, et dans une direction oblique.

172. Au commandement *chargez*, les trois rangs retireront leurs armes dans la position oblique où elles se trouvent, et amorceront dans cette position ; le troisième rang rapportera le pied gauche, le talon contre la boucle du pied droit, en passant l'arme à gauche : les trois rangs prendront la même position que dans le feu direct.

Observations relatives aux feux obliques.

173. Effacer une épaule en mettant en joue ;

Afin de pouvoir diriger le bout du canon plus ou moins obliquement, selon la position de l'objet auquel on visera.

L'instructeur rendra ce principe sensible aux hommes de recrue, en plaçant un homme en avant, plus ou moins vers la droite ou vers la gauche, pour figurer cet objet, lorsqu'ils connaîtront bien l'emboîtement des feux obliques.

Porter le pied gauche à six pouces en avant, et faire avancer le haut du corps au troisième rang ;

Afin d'éviter les accidens ; parce que, sans cette précaution, les armes du troisième rang ne déborderoient pas suffisamment le premier rang, dans la position oblique où elles se trouvent.

Dans le feu oblique à gauche, retirer les armes et amorcer dans la position oblique où elles se trouvent ;

Parce que si l'on vouloit reprendre la même position que dans les feux directs, en retirant l'arme pour amorcer, il faudroit la faire passer par-dessus la tête de l'homme qui est devant soi.

Feux de deux rangs.

174. Le feu de deux rangs s'exécutera par les deux premiers rangs ; le troisième ne faisant que charger et passer l'arme au second rang, ne tirera point : au moyen de cette disposition, le premier rang tirera debout.

175. L'instructeur fera les commandemens suivans :

1. *Feux de deux rangs.*
2. *Peloton.*
3. ARMES.
4. *Commencez le feu.*

176. Au troisième commandement, tous les trois rangs prendront la position prescrite pour les deuxième et troisième rangs, dans les feux directs et obliques.

177. Au quatrième commandement, l'homme du premier et celui du second rang, mettront en joue ensemble, et feront feu. L'homme du troisième rang ne devant pas tirer, ne fera que charger et passer son arme à celui du second rang.

178. L'homme du premier rang chargera vivement son arme, et tirera de nouveau, puis rechargera son arme, fera feu de nouveau, et ainsi de suite.

179. L'homme du second rang, après avoir fait feu, passera son arme de la main droite au soldat du troisième rang de sa file, celui-ci la prendra de la main gauche et passera la sienne de la main droite au soldat du second rang, lequel tirera avec l'arme de celui du troisième rang, la chargera ensuite, et tirera un second coup avec la même arme, qu'il repassera aussi-tôt à l'homme du troisième rang, ainsi de suite : en sorte que l'homme du deuxième rang tire toujours deux coups de suite avec la même arme, avant de la repasser à l'homme du troisième rang, excepté la première fois.

180. Après le premier feu, l'homme du premier et du second rang de chaque file ne s'astreindront plus à tirer ensemble.

181. Les trois rangs feront toujours face en tête, en passant l'arme à gauche; et après avoir chargé, ils prendront la position indiquée ci-dessus, n°. 79 : à cet effet, chaque soldat ayant remis la baguette, élevera son arme de la main gauche, la laissant glisser dans cette main qui se placera contre le ressort de la batterie à hauteur du menton, en même temps qu'il fera un demi-à-droite pour revenir à la position prescrite, et que le pouce de la main droite se placera sur la tête du chien pour armer, le petit doigt au-dessous et contre la sous-garde. L'homme du troisième rang passera toujours son fusil à celui du second rang, sans être armé.

182. Lorsque l'instructeur voudra faire cesser le feu, il commandera :

Roulement.

183. A ce commandement le soldat ne tirera plus, chaque homme mettra son arme au repos, la chargera ou achevera de la charger, si elle ne l'est pas, et la portera, les hommes du second et du troisième rang ayant attention de reprendre leur propre arme.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES *relatives aux feux*,

184. Les feux seront exécutés dans les commencemens sans cartouches, et ensuite avec des cartouches de son ou de sciure de bois, afin d'accoutumer de plus en plus le soldat à amorcer et à mettre la cartouche dans le canon promptement, mais régulièrement et sans verser la poudre, ainsi qu'à bien bourrer; et on finira cette instruction par faire exécuter les feux à poudre.

185. Lorsqu'on exécutera les feux à poudre, on recommandera aux soldats d'être attentifs à observer, en mettant le chien au repos, si la fumée sort par la lumière; ce qui est une indication sûre que le coup est parti : si la fumée ne sortoit pas, le soldat, au lieu de recharger, passeroit derrière le rang pour épingler et amorcer de nouveau. Si le soldat, croyant le coup parti, avoit mis une seconde charge, il devroit du moins s'en apercevoir en bourrant, par la hauteur de la charge, et il seroit très-punissable s'il en mettoit une troisième. L'instructeur fera donc toujours l'inspection des armes après les feux à poudre, afin de vérifier si quelque soldat a

fait la faute de mettre trois charges dans son fusil.

186. L'instructeur doit aussi apporter beaucoup d'attention à ce que le soldat, en mettant le chien au repos, ne rearme pas son fusil par trop de précipitation, faute dont il pourroit résulter des accidens.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES *relatives à la seconde partie de l'Ecole du Soldat.*

187. Lorsqu'après quelques jours d'exercice de la leçon du maniement des armes, les trois hommes seront affermis dans le port d'armes, l'instructeur terminera toujours la leçon par les faire marcher pendant quelque temps sur un rang, à un pas de distance l'un de l'autre, afin de les affermir de plus en plus dans le mécanisme du pas direct et oblique; il leur montrera à marquer et à changer le pas; ce qui s'exécutera de la manière suivante.

Marquer le pas.

188. Les trois hommes étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur leur commandera:

1. *Marquez le pas.*

2. MARCHE.

189. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied va poser à terre, les soldats simuleront le pas, en rapportant les talons à côté l'un de l'autre sans avancer, et en observant la cadence du pas.

190. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le pas ordinaire; il commandera;

1. *En avant.*

2. MARCHE.

291. Au second commandement, qui sera fait comme ci-dessus, les soldats reprendront le pas de deux pieds.

Changer le pas.

192. Les soldats étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur leur commandera :

1. *Changez le pas.*

2. MARCHE.

193. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied va poser à terre, les soldats rapporteront vivement le pied qui est derrière, à côté de celui qui vient de poser à terre, et repartiront de ce dernier pied.

TROISIÈME PARTIE.

PREMIÈRE LEÇON.

194. Lorsque les trois hommes seront bien affermis dans les principes et le mécanisme du pas, la position du corps et le port d'armes, l'instructeur réunira cinq ou six hommes au moins, et au plus neuf, pour leur apprendre le principe du tact des coudes en marchant de front, ceux de la marche de flanc, le pas accéléré, le pas en arrière, les principes des changemens de direction, des conversions en marchant, et de pied ferme, et les principes d'alignement.

195. L'instructeur les placera sur un rang coude à coude, et fera ensuite les commandemens suivans.

1. *Peloton en avant.*
2. *Guide à gauche* (ou *à droite*).
3. MARCHE.

196. Au commandement de *marche*, le rang partira vivement du pied gauche.

197. L'instructeur fera marcher un homme bien dressé, à deux pas devant le soldat placé à la droite ou à la gauche du rang, selon le côté où le guide aura été indiqué, et prescrira à ce soldat de marcher exactement dans la trace de l'homme qui le précède, en conservant toujours la distance de deux pas : c'est le plus sûr moyen de faire contracter aux hommes de recrue l'habitude de faire le pas de la longueur et vitesse prescrites.

198. L'instructeur fera observer les règles suivantes :

Tenir légèrement au coude de son voisin du côté du guide;

Parce qu'en tenant ainsi coude à coude à son voisin, on est assuré d'être à peu près aligné, et qu'il ne se forme pas d'ouverture entre les files. Si, au lieu de tenir légèrement au coude de son voisin, on s'appuyoit sur lui, on l'obligeroit à appuyer à son tour du côté du guide, et on repousseroit par là ce dernier hors de la direction.

Ne point ouvrir le coude gauche ni le bras droit;

Afin que le soldat ne pousse pas son voisin, et n'occupe dans le rang que l'espace qu'il doit y tenir.

Céder à la pression qui vient du côté du guide, et résister à celle qui vient du côté opposé;

Pour éviter de rejeter le guide en dehors de la direction.

Ne rejoindre qu'insensiblement le coude de son voisin du côté du guide, s'il venoit à s'éloigner, ou si l'on s'en étoit soi-même écarté ;

Parce qu'il peut arriver que le voisin se jette mal à propos à droite ou à gauche. Si alors l'homme qui est à côté de lui, et successivement ceux qui suivent, se conformoient brusquement à ce faux mouvement, il en résulteroit que la faute d'un seul homme se propageroit à plusieurs; et lorsqu'ensuite l'homme où la faute auroit commencé voudroit la réparer, il seroit obligé de repousser son voisin, celui-ci l'homme suivant, et ainsi de suite jusqu'à l'aile; ce qui occasionneroit un flottement continuel dans la marche. Si, au contraire, chaque homme observe le principe de ne se conformer que peu à peu aux mouvemens de son voisin, ce dernier aura le temps de réparer sa faute, s'il en a fait une ; son erreur ne se propagera pas, et le flottement n'aura pas lieu.

Conserver toujours la tête directe et les yeux fixés à terre, à douze ou quinze pas en avant de soi, de quelque côté que le guide soit indiqué;

Parce que si les soldats tournoient la tête du côté du guide, elle entraîneroit l'épaule opposée; ce qui donneroit une fausse direction au rang, causeroit une pression continuelle du côté du guide, et par conséquent du flottement. Les yeux fixés à terre, à douze ou quinze pas en avant, empêchent que le soldat ne dérive en marchant, ce qui est un point très-essentiel.

Si l'on s'aperçoit qu'on est soi-même trop en avant ou trop en arrière, ne se remettre que peu à peu, en alongeant ou en raccourcissant d'une manière presque insensible son pas ;

Parce que les mouvemens brusques en marchant tendent toujours à désunir une troupe, à y causer du flottement, et font perdre la cadence : car un homme ne sauroit faire un pas de deux pieds et demi, dans le même espace de temps que son voisin en fait un de deux pieds, sans que le mouvement du premier ne soit plus vif que celui du second; au lieu qu'on peut alonger le pas d'un ou deux pouces, sans qu'il en résulte une accélération sensible de mouvement.

199. Enfin, l'instructeur s'attachera à faire comprendre aux hommes de recrue que l'alignement ne peut se conserver en marchant que par la régularité du pas, par le tact des coudes et la carrure des épaules; que si, par exemple, ils faisoient des pas plus grands les uns que les autres, ou s'ils marchoient les uns plus vite, les autres plus lentement, ils se désuniroient nécessairement; que si, devant avoir la tête directe, ils n'observoient pas le tact des coudes, il leur seroit impossible de juger s'ils marchent à même hauteur que leur voisin; et s'il ne se forme pas entre eux des ouvertures.

200. L'instructeur les exercera ensuite à marcher obliquement à droite avec le guide à gauche, et à marcher obliquement à gauche avec le guide à droite.

201. Dans la marche oblique, comme dans la marche directe, le tact des coudes doit toujours se prendre du côté du guide : ainsi chaque homme doit tenir légèrement au coude de son voisin de ce côté.

202. La marche oblique du côté opposé au guide étant beaucoup plus difficile que celle qui

a lieu du côté du guide, l'instructeur recommandera de redoubler d'attention toutes les fois qu'on obliquera ainsi.

203. Lorsque ces divers principes seront devenus familiers aux hommes de recrue, et qu'ils seront bien affermis dans la position du corps, le port d'armes, le mécanisme, la longueur et la vitesse du pas ordinaire, l'instructeur les fera passer du pas ordinaire au pas accéléré, et l'inverse, de la manière suivante.

204. Le rang étant en marche au pas ordinaire l'instructeur commandera :

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHE.

205. Au commandement de *marche*, qui sera fait sur l'un ou l'autre pied indistinctement, le rang prendra le pas accéléré.

206. La longueur de ce pas sera la même que celle du pas ordinaire, mais sa vitesse sera de cent par minute.

Observations relatives au pas accéléré.

207. Le pas oblique ne sera jamais accéléré.

208. La marche au pas accéléré s'exécutera d'après les mêmes principes qu'au pas ordinaire; mais l'impulsion du pas accéléré disposant le soldat à s'abandonner, l'instructeur s'attachera à bien régler la cadence de ce pas, et à habituer le soldat à conserver toujours l'aplomb du corps, ainsi que la régularité du pas.

209. L'instructeur fera quelquefois marquer le pas, et changer le pas, en marchant au pas accéléré.

210. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le pas ordinaire, il commandera :

1. *Pas ordinaire.*

2. MARCHE.

211. Au commandement de *marche*, qui sera fait indistinctement sur l'un ou l'autre pied, le rang reprendra le pas ordinaire.

212. Le rang étant en marche, l'instructeur l'arrêtera par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus, n°. 24.

213. Si le rang marche au pas accéléré, le commandement de *halte* se fera un instant avant que le pied ne soit prêt à poser à terre.

214. Le rang étant de pied ferme, l'instructeur lui fera marcher le pas en arrière ; à cet effet il commandera :

1. *En arrière.*

2. MARCHE.

215. Au commandement de *marche*, les soldats retireront vivement le pied gauche en arrière, et le poseront à la distance d'un pied, à compter d'un talon à l'autre, et ainsi de suite jusqu'au commandement de *halte*, qui sera toujours précédé de celui de *peloton* ; les soldats arrêteront à ce commandement, en rapportant le pied qui est en avant à côté de l'autre.

216. L'instructeur veillera à ce que les hommes ne s'appuient pas sur leur voisin, à ce qu'ils se portent droit en arrière, et que l'aplomb et la position du corps, ainsi que de l'arme, soient toujours conservés.

DEUXIÈME LEÇON

Marche de flanc.

217. Les soldats étant placés sur un rang ; coude à coude, l'instructeur leur fera les commandemens suivans :

1. *Peloton par le flanc* (*droit* ou *gauche.*)
2. A DROITE (OU A GAUCHE.)
3. MARCHE.

218. Au second commandement, ils feront à droite ou à gauche.

219. Au commandement de marche, ils partiront vivement du pied gauche, au pas ordinaire.

Observations relatives à la marche de flanc.

220. L'instructeur placera un homme bien dressé à côté du premier soldat du flanc vers lequel le rang fait face, pour régler son pas et le conduire, et il sera recommandé au soldat qui est au flanc, de marcher toujours coude à coude de l'homme qui doit le diriger.

221. L'instructeur fera observer dans la marche de flanc les règles suivantes :

Que le pas s'exécute d'après les principes prescrits ;

Parce que ces principes, sans lesquels des hommes placés à côté les uns des autres sur un même rang, ne sauroient conserver de l'ensemble en marchant, sont encore plus indispensables à observer lorsqu'on marche en file.

Qu'à chaque pas le pied de l'homme qui précède soit remplacé par celui de l'homme qui le suit ;

Afin que les files ne puissent pas s'ouvrir.

Que le soldat ne plie pas les genoux, pour éviter de marcher sur les talons de l'homme qui le précède;

Parce que s'il plioit les genoux, la distance entre les files, ainsi que la cadence, se perdroient.

Que la tête de l'homme qui précède immédiatement chaque soldat, lui cache celles de tous les autres qui sont devant lui;

Parce que c'est la règle la plus sûre qu'on puisse donner pour se maintenir exactement sur le chef de file.

222. L'instructeur se placera dans la marche de flanc, le plus souvent à cinq ou six pas sur le flanc des hommes qu'il instruit, pour veiller à l'observation des principes ci-dessus.

223. Il se placera aussi quelquefois derrière la file, s'arrêtera, et lui laissera parcourir quinze ou vingt pas, afin d'observer si les hommes conservent exactement le chef de file.

224. L'instructeur fera converser par file à droite et à gauche; à cet effet il commandera:

1. *Par file à droite* (ou *à gauche*).
2. MARCHE.

225. Au second commandement, le premier homme de la file tournera à droite ou à gauche, et marchera ensuite droit devant lui; chaque homme viendra successivement tourner à la même place que le premier.

226. L'instructeur fera aussi exécuter les *à-droite* et les *à-gauche* en marchant; à cet effet il commandera:

1. *Par le flanc droit* (ou *gauche*).
2. MARCHE.

227. Au second commandement, qui sera fait sur l'un ou sur l'autre pied indifféremment, et un peu avant que le pied ne soit prêt à poser à terre, les soldats tourneront le corps, poseront le pied qui est levé dans la nouvelle direction, et partiront de l'autre pied, sans altérer la cadence du pas.

228. Lorsque l'instructeur voudra arrêter le rang marchant par le flanc, et le remettre face en tête, il fera les commandemens suivans :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.

229. Au second commandement, la file s'arrêtera, et aucun homme ne bougera plus, quand même il aurait perdu sa distance : cette attention est nécessaire pour habituer le soldat à l'observation continuelle de sa distance.

230. Au troisième commandement, chaque homme se remettra face en tête par un *à gauche*, si l'on marche par le flanc droit, et par un *à droite*, si l'on marche par le flanc gauche.

Observations relatives à la marche de flanc.

231. Lorsque les hommes auront acquis de l'aisance et de la facilité dans la marche de flanc, l'instructeur les exercera à la marche de flanc au pas accéléré ; cette leçon leur rendra plus sensible la nécessité qu'il y a de bien emboîter le pas en marchant par le flanc, et de conserver la cadence ainsi que l'aplomb du corps.

TROISIÈME LEÇON

Alignement.

232. L'instructeur exercera d'abord les soldats de recrue à s'aligner homme par homme, afin de

leur faire mieux comprendre les principes de l'alignement : à cet effet il commandera aux deux premiers hommes de l'aile droite de marcher deux pas en avant, et les ayant alignés, il avertira successivement chaque homme de se porter sur l'alignement des deux premiers.

233. Chaque soldat, à l'avertissement qui lui sera fait par l'instructeur de se porter sur l'alignement, tournera la tête et les yeux à droite, dans la position prescrite dans la *première leçon* de la *première partie*, marchera dans la cadence du pas ordinaire, deux pas en avant, en racourcissant le dernier, de manière à se trouver à environ six pouces en arrière du nouvel alignement qu'il ne doit jamais dépasser ; il se portera ensuite par de petits pas, les jarrets tendus, tranquillement et sans saccade, à côté de l'homme auquel il doit appuyer, de manière que (sans déranger la position de sa tête) la ligne de ses yeux, ainsi que celle de ses épaules, se trouve dans la direction de celle de son voisin, et de manière à sentir légèrement son coude sans ouvrir le sien.

234. L'alignement à gauche se prendra d'après les mêmes principes.

235. Lorsque les hommes de recrue auront ainsi appris, homme par homme, à s'aligner correctement et sans tâtonner, l'instructeur fera aligner le rang entier à la fois, par le commandement suivant :

A droite (ou *à gauche*) ALIGNEMENT.

236. A ce commandement, le rang tout entier, à l'exception des deux hommes placés d'avance pour servir de base d'alignement, se portera au pas ordinaire sur la nou-

velle ligne, et s'y placera tranquillement, d'après les principes prescrits ci-dessus, n°. 233.

237. L'instructeur, placé à cinq ou six pas en avant, et faisant face au rang, veillera à l'observation des principes, et se portera ensuite à l'aile qui a servi de base d'alignement, pour le vérifier.

238. L'instructeur, voyant le plus grand nombre des soldats alignés, fera le commandement suivant :

FIXE.

239. A ce commandement, les soldats replaceront la tête et les yeux dans la position directe, et reprendront l'immobilité.

240. L'instructeur commandera ensuite aux hommes qui ne seroient pas alignés : *telle file* (ou *telles files*), *rentrez* ou *sortez*, en les désignant par leurs numéros : la file ou les files désignées seulement porteront aussitôt l'œil sur le rang du côté de l'alignement pour juger de combien elles doivent avancer ou reculer, se placeront tranquillement sur la ligne, et replaceront ensuite la tête dans la position directe.

241. L'instructeur aura soin de numéroter les files d'avance.

242. Les alignemens en arrière se prendront d'après les mêmes principes : les soldats se porteront un peu en arrière de la ligne, et s'y replaceront ensuite par de petits mouvemens en avant, conformément à ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 233.

L'instructeur commandera :

En arrière à droite (ou *à gauche*) ALIGNEMENT.

Observations relatives aux principes d'alignement.

243. L'instructeur s'attachera à faire observer les principes suivans :

Que le soldat arrive tranquillement sur la ligne ;

Parce que la précipitation est contraire au bon ordre et même à la promptitude dans l'exécution, qu'on n'obtient qu'en habituant le soldat à faire tous les mouvemens avec calme, sang-froid et précision.

Qu'il ne penche pas le corps en arrière, ni la tête en avant.

Parce que ce n'est que par la régularité de la position qu'on apprend à s'aligner.

Qu'il ne tourne la tête que le moins possible, et seulement de manière à voir la ligne des yeux ;

Afin d'éviter que la tête n'entraîne l'épaule hors du rang, et que la fausse position d'un seul homme n'induise en erreur tous ceux qui sont au-delà.

Qu'il ne dépasse jamais l'alignement ;

Parce que si un soldat dépassoit l'alignement, il seroit ensuite obligé de reculer pour se placer sur la véritable ligne ; sa faute se propageroit aux hommes qui sont au-delà, lesquels seroient obligés de reculer à leur tour, ce qu'il faut éviter avec d'autant plus de soin, qu'outre la perte de temps qui en résulteroit, il est plus difficile de s'aligner en arrière qu'en avant.

Qu'au commandement FIXE, le soldat cesse tout mouvement, quand même il ne seroit pas aligné ;

Afin de lui faire contracter l'habitude de juger son alignement promptement, et de s'y placer sans tâtonner.

Qu'au commandement *telle file* ou *telles files*, *rentrez* ou *sortez*, celles qui n'auront pas été désignées ne bougent;

Afin de ne pas déranger les files qui sont alignées.

Que dans les alignemens en arrière, le soldat dépasse un peu la ligne en reculant;

Afin de se placer sur la ligne par un petit mouvement en avant, parce que de cette manière il est plus facile de juger de l'alignement.

QUATRIÈME LEÇON.

Conversion.

244. Les conversions sont de deux espèces : les conversions de pied ferme, et les conversions en marchant.

245. Les conversions de pied ferme ont lieu pour faire passer une troupe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne; ou de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

246. Les conversions en marchant ont lieu dans les changemens de direction en colonne, toutes les fois que ce mouvement s'exécute sur le côté opposé au guide.

247. Dans les conversions de pied ferme, l'homme qui est au pivot de la conversion ne fait que tourner sur la place, sans avancer ni reculer.

248. Dans les conversions en marchant,

l'homme qui est au pivot fait le pas de six pouces, afin de dégager le point de la conversion ; ce qui est nécessaire pour que les subdivisions d'une colonne puissent changer de direction sans perdre leur distance, ainsi qu'il sera expliqué dans l'*Ecole de peloton*.

249. Dans les deux càs ci-dessus, l'homme qui est à l'aile marchante doit toujours faire le pas de deux pieds.

250. Le mouvement de *tournez à droite* (ou *à gauche*) n'a lieu que dans les changemens de direction en colonne, sur le côté du guide; et il faut bien se garder de confondre ce mouvement avec les conversions en marchant.

Conversion de pied ferme.

251. L'instructeur placera un homme bien dressé à l'aile qui devra marcher, pour la conduire, et commandera :

1. *Par peloton à droite.*

2. MARCHE.

252. Au second commandement, les soldats partiront du pied gauche, et tourneront en même temps la tête un peu à gauche, les yeux fixés sur la ligne des yeux des hommes qui sont à leur gauche. L'homme qui est au pivot ne fera que marquer le pas, en se conformant au mouvement de l'aile marchante. L'homme qui conduit cette aile marchera le pas de deux pieds, avancera dès le premier pas un peu l'épaule gauche, jettera les yeux sur le terrain qu'il doit parcourir, et de temps en temps sur le rang, et sentira toujours le coude de l'homme qui est à côté de lui, mais légèrement, et sans jamais le pousser.

253. Les autres soldats doivent sentir légère-

ment le coude de leur voisin du côté du pivot, résister à la pression qui viendroit du côté opposé, et se conformer au mouvement de l'aile marchante, en faisant le pas d'autant plus petit, qu'ils seront plus près du pivot.

254. L'instructeur fera parcourir une ou deux fois le tour du cercle, avant d'arrêter le rang, afin de faire mieux sentir les principes; il veillera avec soin à ce que le centre ne crève pas.

255. Il fera converser à gauche d'après les mêmes principes. Lorsque l'instructeur voudra arrêter la conversion, il fera les commandemens suivans :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

256. Au second commandement, le rang s'arrêtera, et aucun homme ne bougera plus jusqu'au commandement qui va suivre.

257. L'instructeur se portant à l'aile opposée au pivot, placera les deux premiers hommes de cette aile dans la direction qu'il voudra donner au rang, laissant entre eux et le pivot l'espace nécessaire pour que les autres puissent s'y placer; il commandera ensuite :

A gauche (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.

258. A ce commandement, le rang se placera sur l'alignement des deux hommes qui doivent servir de base, en se conformant aux principes prescrits.

259. L'instructeur commandera ensuite FIXE; ce qui sera exécuté comme il a été prescrit n°. 239.

260. *Observations relatives aux principes des conversions.*

Tourner la tête un peu du côté de l'aile marchante, et fixer les yeux sur la ligne des yeux des hommes qui sont de ce côté.

Parce que sans cette attention, il seroit impossible au soldat de régler la longueur de son pas, de manière à se conformer au mouvement de l'aile marchante.

Tenir légèrement au coude de son voisin du côté du pivot;

Afin que les files ne s'ouvrent pas en conversant.

Résister à la pression qui vient du côté de l'aile marchante;

Parce que si l'on négligeoit ce principe, le pivot qui doit être un point fixe dans les conversions de pied ferme, pourroit être rejeté hors de sa place par la pression.

Conversions en marchant.

261. Lorsque les hommes de recrue exécuteront bien les conversions de pied ferme, on les exercera à converser en marchant.

262. A cet effet, le rang étant en marche, l'instructeur voulant lui faire changer de direction sur le côté opposé au guide, fera les commandemens suivans :

1. *A droite* (ou *à gauche*) *conversion.*
2. MARCHE.

263. Le premier commandement sera fait deux pas avant d'arriver au point de la conversion.

264. Au second commandement, la conversion s'exécutera de la même manière que de pied ferme, excepté que le tact des coudes restera du côté du guide, au lieu de se prendre du côté du pivot; que l'homme qui est au pivot, au lieu de tourner sur la place, se conformera au mouvement de l'aile marchante, en sentant légèrement le coude de son voisin, en faisant le pas de six pouces, et gagnera ainsi du terrain en avant, en décrivant un petit cercle, de manière à dégager le point de la conversion, et que le milieu du rang cintre un peu en arrière.

265. La conversion étant achevée, l'instructeur commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHE.

266. Le premier commandement sera prononcé deux pas avant que la conversion ne soit achevée.

267 Au second qui sera fait à l'instant où la conversion sera achevée, l'homme qui conduit l'aile marchante, se dirigera droit en avant : l'homme du pivot, ainsi que tout le reste du rang, reprendront le pas de deux pieds, et replaceront la tête directe.

Changer de direction sur le côté du guide.

268. Les changemens de direction sur le côté du guide s'exécuteront ainsi qu'il suit : l'instructeur commandera :

1. *Tournez à gauche* (ou *à droite*).

2. MARCHE.

269. Le premier commandement sera fait deux pas d'avance, comme ci-dessus.

270. Au second, qui sera prononcé à l'instant où le rang devra tourner, le guide fera à gauche ou à droite en marchant et se prolongera dans la nouvelle direction, sans ralentir ni accélérer la cadence, sans alonger ni raccourcir la mesure du pas. Tout le reste du rang se conformera promptement, mais sans courir à la nouvelle direction du guide; et, pour cet effet, chaque homme avancera l'épaule opposée au guide, prendra le pas accéléré pour se porter dans la nouvelle direction, tournera la tête et les yeux du côté du guide, joindra le coude de son voisin du même côté, en se placant sur l'alignement du guide, dont il prendra le pas, et replacera ensuite la tête et les yeux dans la position directe, chaque homme arrivera ainsi successivement sur l'alignement du guide.

TITRE III.

École de Peloton.

L'INSTRUCTION par peloton devant toujours précéder l'instruction par bataillon, et ayant pour objet d'y préparer les soldats, on se conformera, dans les exercices de détail des compagnies, à la progression et aux principes qui vont être prescrits ci-après.

Le peloton de l'école des recrues se conformera de même à ce qui va être prescrit. Il sera formé sur trois rangs; on y attachera un chef de peloton, un sous-officier de remplacement et des serre-files, et ils seront placés comme il a été prescrit dans la *Formation en ordre de bataille.*

Il y aura en outre un officier ou sous-officier chargé d'exercer ce peloton; il sera désigné sous le nom d'*instructeur.*

L'école de peloton sera divisée en six leçons, et chaque leçon comprendra cinq articles ainsi qu'il suit :

Première leçon.

1..... Ouvrir les rangs.
2..... Alignemens à rangs ouverts.
3..... Maniement des armes.
4..... Serrer les rangs
5..... Alignemens à rangs serrés.

Deuxième leçon.

1..... Charge précipitée.

2..... Charge à volonté.
3..... Feu de peloton direct et oblique.
4..... Feu de deux rangs.
5..... Feux en arrière.

Troisième leçon.

1..... Marche en bataille par le premier rang.
2..... Arrêter le peloton marchant en bataille.
3..... Marche oblique en bataille.
4..... Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière.
5..... Marcher en bataille par le troisième rang.

Quatrième leçon.

1..... Marche de flanc.
2..... Changer de direction par file.
3..... Arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre de front.
4..... Se former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.
5..... Étant en marche par le flanc, former le peloton et les sections.

Cinquième leçon.

1..... Rompre par section.
2..... Marcher en colonne.
3..... Changer de direction.
4..... Arrêter la colonne.
5..... Se former en bataille.

Sixième leçon.

1..... Etant en colonne, mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.
2..... Marcher au pas de route, exécuter ainsi des changemens de direction, mettre des files en [illegible]ère, et les faire rentrer en ligne.

3..... Rompre et former le peloton.
4..... La contre-marche.
5..... Etant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

De quelque nombre de files que le peloton soit composé, il sera toujours formé sur trois rangs lorsqu'il devra exécuter la première et la deuxième leçon.

Lorsque le nombre des files sera au-dessous de douze, le peloton sera formé sur deux rangs quand il devra exécuter les troisième, quatrième, cinquième et sixième leçons.

Dans l'un et l'autre cas, l'instructeur numérotera les files de la droite à la gauche, de manière que chaque homme connaisse son numéro dans son rang.

L'instructeur sera le plus clair et le plus concis qu'il sera possible dans ses explications. Il fera rectifier les fautes de détail qui concernent les soldats par le chef de peloton, à qui il les indiquera, s'il ne les avait pas remarquées, et ne les rectifiera lui-même que lorsque le chef de peloton n'aura pas bien compris, ou qu'il aura mal rempli ses intentions.

Le calme et le sang-froid de celui qui commande et de ceux qui exécutent, étant le premier moyen d'ordre dans une troupe, l'instructeur s'attachera à y habituer celle qu'il exerce, et en donnera lui-même l'exemple.

PREMIÈRE LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Ouvrir les rangs.

1. Le peloton étant reposé sur les armes et aligné ainsi que les serre-files, l'instructeur, voulant faire ouvrir les rangs, fera placer les deux serre-files les plus près de la gauche, à la gauche du premier et du troisième rang.

2. L'instructeur fera ensuite les commandemens suivans.

1. *Garde à vous.*

2. PELOTON.

3. *Portez* = VOS ARMES.

4. *En arrière* = OUVREZ VOS RANGS.

3. Au quatrième commandement, le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les deux serres-files placés à la gauche du premier et du troisième rangs, se porteront légèrement en arrière pour aller tracer l'alignement où devront se placer les deux derniers rangs.

4. Le chef de peloton et le serre-file placé à la gauche du premier rang, se porteront sur la ligne des serre-files, et s'aligneront sur eux.

5. Le sous-officier de remplacement, et le serre-file placé à la gauche du troisième rang, se porteront à quatre pas en arrière du rang des serre-files, et jugeront cette distance à l'œil, sans compter les pas.

6. L'instructeur, se portant en même temps sur le flanc droit, vérifiera successivement la

position des uns et des autres, pour s'assurer qu'ils soient placés parallèlement au premier rang il la rectifiera promptement s'il est nécessaire, et commandera ensuite ;

5. MARCHE.

7. A ce commandement le premier rang du peloton ne bougera.

8. Les deux derniers rangs marcheront en arrière au pas ordinaire, sans compter les pas, et se placeront sur l'alignement déterminé pour chaque rang, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du soldat*, n°. 242.

9. Le chef de peloton alignera le second rang, et le sous-officier de remplacement le troisième, sur le serre-file de gauche de leur rang.

10. Les serre-files placés derrière le troisième rang, marcheront en arrière en même temps que ce rang; et se placeront à leur distance lorsqu'il sera entré dans l'alignement.

11. Le chef de peloton et le sous-officier de remplacement ayant aligné leurs rangs respectifs, l'instructeur commandera :

FIXE.

12. A ce commandement, le chef de peloton et le serre-file placés à la gauche du second rang, reprendront leurs places au premier rang.

13. L'instructeur, voyant les rangs alignés, examinera la position et le port d'armes des hommes du premier rang, et chargera le chef de peloton et le sous-officier de remplacement, si c'est un peloton d'école, d'examiner de même le second et le troisième rang.

ARTICLE II.

Alignemens à rangs ouverts.

14. Les rangs étant ouverts, l'instructeur fera, dans les premiers exercices, prendre quelques alignemens, homme par homme, pour faire mieux observer les principes.

15. Il fera marcher les trois hommes de la droite ou de la gauche de chaque rang, deux ou trois pas en avant, et les ayant alignés il commandera :

Par file à droite (ou *à gauche* = ALIGNEMENT.

16. A ce commandement les soldats de chaque rang se porteront successivement sur l'alignement, chacun d'eux se laissant précéder de deux pas par son voisin, du côté de l'alignement.

17. Les alignemens successifs ayant habitué les soldats à s'aligner correctement, l'instructeur fera aligner les rangs entiers à la fois, en avant et en arrière dans des directions parallèles et obliques, en donnant toujours trois hommes pour base d'alignement à chaque rang; à cet effet, il commandera :

A droite (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.

Ou bien :

En arrière à droite (ou *en arrière à gauche*) = ALIGNEMENT.

18. Dans les alignemens obliques à rangs ouverts, le second et le troisième rangs ne cher-

cheront pas à se mettre au chef de file, puisqu'il ne s'agit dans cette instruction que d'exercer les soldats à s'aligner correctement dans leurs rangs respectifs, dans toute espèce de direction.

19. Dans ces divers alignemens, l'instructeur surveillera l'exécution au premier rang, le chef de peloton au second rang, et le sous-officier de remplacement au troisième, en se plaçant sur le flanc du côté de l'alignement.

20. Dans les alignemens obliques, les soldats conformeront la ligne de leurs épaules à la nouvelle direction de leur rang, et se placeront sur l'alignement, en se conformant à ce qui est prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, nos. 233 et 242, selon que la nouvelle direction sera en avant ou en arrière de la position primitive de leur rang.

21. Après chaque alignement, l'instructeur, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement examineront, en passant devant le rang, la position et le port d'armes, pour habituer les soldats à ne pas se négliger sur ces objets.

ARTICLE III.

Maniement des armes.

22. Les rangs étant ouverts, l'instructeur se placera en avant du flanc droit, de manière à voir les trois rangs, et commandera le maniement des armes dans l'ordre qui suit :

Présenter les armes.
Porter les armes.

Reposer sur les armes.
Poser les armes à terre.
Relever les armes.
Porter les armes.
Porter l'arme au bras.
Porter les armes.
Remettre la baïonnette.
Porter les armes.
Passer l'arme sous le bras gauche.
Porter les armes.
Baïonnette au canon.
Porter les armes.
Charge en douze temps.

23. L'instructeur veillera à ce que la position du corps, des pieds et de l'arme, soit toujours exacte, que les temps s'exécutent vivement et près du corps, et qu'on n'escamote point l'arme.

Observations relatives au mouvement de CROISEZ = LA BAÏONNETTE, *et à celui de* DESCENDEZ VOS ARMES.

24. Il est des circonstances où le soldat est dans le cas de faire usage de la baïonnette au bout du fusil, soit pour attaquer soit pour se défendre.

25. Il en est d'autres où le soldat ne saurait porter l'arme à l'épaule, comme lorsqu'il traverse les bois touffus, et où il est même obligé de s'appuyer sur son arme pour s'en aider, comme lorsqu'il doit gravir des côtes escarpées ou franchir des fossés ; il est donc nécessaire que l'instructeur fasse quelquefois exécuter le temps de *croisez = la baïonnette*, et celui de *descendez vos armes*, pour apprendre aux soldats à faire

l'usage le plus avantageux de leur arme dans ces différentes circonstances.

ARTICLE IV.

Serrez les rangs.

26. Le maniement d'armes étant achevé, l'instructeur fera serrer les rangs ; à cet effet, il commandera :

1. *Serrez vos rangs.*

2. MARCHE.

27. Au commandement de *marche*, les deux derniers rangs serreront au pas ordinaire, chaque homme se dirigeant sur son chef de file ; le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront alors leurs places de bataille.

ARTICLE V.

Alignemens à rangs serrés.

28. Les rangs étant serrés, l'instructeur fera prendre des alignemens parallèles et obliques, à droite et à gauche, en avant et en arrière, en observant de placer toujours d'avance trois files pour servir de base d'alignement ; l'instructeur fera les commandemens prescrits ci-dessus, n°. 17.

29. Dans les alignemens à rangs serrés, le chef de peloton surveillera l'alignement du premier rang, et le sous-officier de remplacement celui des deux derniers rangs ; ils s'habitueront à le juger par la ligne des yeux et des épaules, en jetant un coup d'œil par devant et par derrière le rang.

30. Dès que le chef de peloton verra le plus grand nombre des hommes du premier rang aligné, il commandera FIXE, et rectifiera ensuite, s'il y a lieu, l'alignement des autres, par les moyens prescrits dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 240. Les deux derniers rangs se conformeront à l'alignement du premier, et le sous-officier de remplacement y veillera.

31. Les rangs étant immobiles, l'instructeur se portera sur le flanc pour vérifier l'alignement des trois rangs; il observera si les hommes des deux derniers rangs se sont placés correctement à leurs chefs de file.

32. Dans les alignemens obliques, l'instructeur fera observer ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 20.

33. Les serre-files se placeront toujours à deux pas en arrière du troisième rang.

34. L'instructeur, voulant faire reposer, commandera :

1. *L'arme* = AU BRAS.

Ou *reposez-vous* = SUR VOS ARMES.

2. REPOS.

Ce qui sera observé à la fin de chaque leçon.

35. Au commandement *repos*, le soldat ne sera plus tenu à garder l'immobilité ni la position.

36. Lorsqu'on ne voudra que soulager le soldat sans déranger l'alignement, on commandera, après avoir fait porter l'arme au bras :

En place = REPOS.

37. A ce commandement les soldats ne seront plus astreints à conserver l'immobilité; mais ils conserveront toujours l'un ou l'autre talon en place.

DEUXIÈME LEÇON.

38. L'instructeur voulant passer à la deuxième leçon, commandera :

Garde à vous.

2. PELOTON.

3. *Portez = vos armes.*

Il fera ensuite exécuter les charges et les feux dans l'ordre suivant :

ARTICLE PREMIER.

Charge précipitée.

39. La charge précipitée sera commandée et exécutée comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 146 et suivans. L'instructeur la fera exécuter plusieurs fois de suite, avant de passer à la charge à volonté.

ARTICLE II.

Charge à volonté.

40. La charge à volonté sera commandée et exécutée, comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 152.

41. Au premier temps de la charge précipitée ou à volonté, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement feront un demi à-droite comme les soldats, et se remettront face en tête lorsque le soldat qui est à côté d'eux passera l'arme à gauche.

42. L'instructeur s'attachera avec le plus grand soin à ce que, dans l'exécution des charges, les soldats se conforment aux principes prescrits n°s. 153 et 154 de l'*Ecole du Soldat*, dans les observations relatives aux charges.

43. La charge à volonté étant la charge de combat, et par conséquent celle qu'il importe le plus de rendre familière aux soldats, on s'y attachera de préférence dès qu'ils seront bien affermis dans les principes; et on les amènera par degrés à charger trois coups au moins, et même quatre, par minute, avec régularité et aisance.

ARTICLE III.

Feu de peloton.

44. L'instructeur, voulant faire exécuter le feu de peloton, commandera :

1. *Feu de peloton.*

2. *Commencez le feu.*

45. Au premier commandement, le chef de peloton se portera vivement derrière le centre de son peloton, à deux pas en arrière des serre-files.

46. Le sous-officier de remplacement reculera sur l'alignement des serre-files, vis-à-vis de son créneau. Ce principe sera général pour ce sous-officier dans les feux.

47. Au deuxième commandement, le chef de peloton commandera :

1. *Peloton.*
2. ARMES.
3. JOUE.
4. FEU.
5. CHARGEZ.

48. Au commandement de *chargez*, les soldats retireront leurs armes, les chargeront et les porteront ; le chef de peloton fera aussitôt recommencer le feu par les mêmes commandemens, ce qui continuera ainsi jusqu'au roulement.

49. Le chef de peloton fera quelquefois tirer obliquement à droite et à gauche, en observant seulement de prononcer chaque fois l'avertissement, *oblique à droite* ou *oblique à gauche*, après le commandement *armes*, et avant celui *joue*, et de faire tirer tantôt à droite et tantôt à gauche, sans autre avertissement ; il fera aussi quelquefois le commandement de *redressez = vos armes*, après celui de *joue*, afin d'habituer les soldats au calme, au sang-froid et l'attention au commandement.

ARTICLE IV.

Feu de deux rangs.

50. L'instructeur, voulant faire exécuter le feu de deux rangs, commandera :

1. *Feux de deux rangs.*
2. *Peloton.*
3. ARMES.
4. *Commencez le feu.*

51. Au premier commandement, le chef de peloton se portera à un pas en arrière du troisième rang, vis-à-vis son créneau.

52. Les troisième et quatrième commandemens seront exécutés comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, nos. 176 et suivans.

53. Le feu commencera par la file de droite du peloton ; la file suivante ne mettra en joue qu'au

moment où celle qui vient de tirer amorcera, et ainsi de suite jusqu'à la gauche; mais cette progression n'aura lieu que pour le premier feu seulement, chaque homme devant ensuite charger et tirer sans se régler sur les autres, et en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°s. 180 et 181.

54. L'instructeur fera cesser le feu, soit de peloton, soit de deux rangs, par un roulement, et à l'instant où le roulement commencera, les soldats cesseront de tirer : s'ils avoient fait feu, ils chargeroient les armes et les porteroient; s'ils se trouvoient dans la position d'*apprêtez vos armes*, ils feroient front, remettroient en même temps le chien au repos, et porteroient les armes; s'ils se trouvoient dans la position de *joue*, ils exécuteroient d'eux-mêmes le mouvement de *redressez vos armes*, feroient front en remettant le chien au repos, et porteroient les armes. Dans le feu de peloton, le premier rang se relèvera pour remettre le chien au repos : dans celui de deux rangs, les hommes du second et du troisième rang se rendront réciproquement leur arme, s'ils ne l'avoient pas fait, après avoir mis le chien au repos, et avant de porter l'arme.

55. Le roulement sera toujours suivi d'un coup de baguette, et, à ce signal, le chef de peloton, ainsi que le sous-officier de remplacement, reprendront vivement leur place de bataille, et rectifieront, s'il y a lieu, l'alignement des rangs.

56. Dans cette école le roulement sera indiqué par le commandement de *roulement*, que prononcera l'instructeur lorsqu'il voudra faire cesser le feu.

Le coup de baguette pour faire rentrer le chef de peloton et le sous-officier de remplacement à leurs places de bataille, sera également indiqué par le commandement de *coup de baguette*, que prononcera l'instructeur lorsqu'il verra les armes portées.

ARTICLE V.

Feu en arrière.

57. L'instructeur fera exécuter les feux en arrière, et à cet effet il commandera :

1. *Feu en arrière.*

2. *Peloton.*

3. *Demi-tour* = A DROITE.

58. Au commandement de *demi-tour*, le chef de peloton se placera face et contre l'homme de droite du premier rang de son peloton. Le sous-officier de remplacement et les serre-files traverseront légèrement par le créneau du chef de peloton, et se placeront face en arrière, à deux pas du premier rang, vis-à-vis leurs places de bataille.

59 Au commandement d'*à droite*, le chef de peloton se reportera dans son créneau, mais au troisième rang devenu premier, le sous-officier de remplacement se placera derrière le chef de peloton, au premier rang devenu troisième.

60. Le peloton faisant ainsi face en arrière, l'instructeur fera exécuter le feu de peloton direct et oblique, et celui de deux rangs, par les commandemens prescrits dans l'article précédent; le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les soldats, se conformeront de même à ce qui y est expliqué.

61. Dans le feu de peloton en arrière, le troisième rang, devenu premier, mettra genou en terre.

62. Le feu de deux rangs en arrière commencera par la gauche du peloton devenue droite.

63. Pour remettre le peloton face en tête, l'instructeur commandera :

1. *Face en tête.*

2. *Peloton.*

3. *Demi-tour* = A DROITE.

64. Au commandement de *demi-tour*, le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les serre-files se conformeront à ce qui est prescrit ci-dessus.

65. Au commandement d'*à-droite*, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront leurs places de bataille.

Observations relatives aux feux.

66. Dans cette leçon, l'instructeur habituera le rang qui aura mis genou en terre, à viser horizontalement, et ceux qui tirent debout à baisser tant soit peu le bout du canon en visant.

67. L'instructeur recommandera au chef de peloton de mettre assez d'intervalle entre les commandemens de *joue* et de *feu*, pour laisser aux soldats le temps de viser.

68. L'instructeur se placera en avant du flanc droit, de manière à voir les trois rangs, afin de pouvoir remarquer les fautes : il chargera le chef de peloton et les serre-files d'y veiller également, et de lui en rendre compte dans les repos, et il renverra à l'instruction individuelle les hommes

qui chargeront mal ou qui se trouveront habituellement les derniers dans le feu de peloton.

69. L'instructeur recommandera aux soldats le plus grand calme et sang-froid dans les feux, sans que cela fasse rien perdre de la vivacité dans l'exécution, et ne négligera rien pour les y habituer.

70. Il donnera pour principe général aux soldats dans les feux, d'être attentifs à conserver le talon gauche en place, afin que l'alignement des rangs et des files ne puisse pas se déranger; et il vérifiera après le feu, en examinant l'alignement, si ce principe a été observé.

71. L'instructeur ajoutera à ces observations toutes celles qui ont été prescrites dans l'*Ecole du Soldat*, n°s. 184, 185 et 186.

72. Lorsqu'on exécutera les feux à poudre, l'instructeur fera quelquefois reposer sur les armes, et mettre la baguette dans le canon, sans ouvrir les rangs, afin de vérifier si quelque soldat n'a pas fait la faute de mettre trois charges dans son fusil, auquel cas, il feroit décharger l'arme avec un tire-bourre.

TROISIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Marche en bataille.

73. Le peloton étant en bataille et correctement aligné, l'instructeur, voulant l'exercer à la marche en bataille, se portera à quinze ou vingt pas en avant du chef de peloton, fera face en ar-

rière, et se placera correctement sur le prolongement du chef de peloton et du sous-officier de remplacement qui est derrière lui au troisième rang.

74. L'instructeur s'assurera auparavant que le chef de peloton et le sous-officier de remplacement aient leurs épaules parfaitement dans la direction de leurs rangs respectifs, et qu'ils soient correctement placés l'un derrière l'autre.

75. L'instructeur, s'étant bien aligné sur la file de direction, commandera :

1. *Peloton en avant.*

76. A ce commandement, un sous-officier de serre-file, désigné d'avance, se portera à six pas en avant du chef de peloton : l'instructeur, placé comme il vient d'être prescrit, alignera correctement ce sous-officier sur le prolongement de la file de direction.

77. Le serre-file, placé à six pas devant le chef de peloton, devant être chargé de la direction, prendra, dès que sa position sera assurée, deux points à terre, dans la ligne droite qui, partant de lui, iroit passer entre les talons de l'instructeur.

78. Cette disposition étant faite, l'instructeur commandera :

2. MARCHE.

79. A ce commandement le peloton partira vivement; le sous-officier chargé de la direction observera, avec la plus grande précision, la longueur et la cadence du pas; marchera dans la direction des deux points qu'il avoit choisis entre lui et l'instructeur; prendra à mesure qu'il avancera et toujours un peu avant d'arriver au point le plus près de lui, de nouveaux points en avant, qui soient exactement dans

le prolongement des deux premiers, et à quinze ou vingt pas l'un de l'autre : le chef de peloton marchera constamment dans les traces du sous-officier chargé de la direction, et se maintiendra toujours à six pas de lui. Les soldats auront la tête directe, sentiront légèrement le coude de leur voisin du côté de la file de direction, et se conformeront aux principes prescrits dans l'*Ecole du Soldat*, pour la marche de front.

80. L'homme placé à côté du chef de peloton, aura une attention particulière à ne jamais le déborder ; et, pour cet effet, il tiendra toujours la ligne de ses épaules tant soit peu en arrière, mais dans la même direction que celle du chef de peloton.

81. Les serre-files marcheront à deux pas en arrière du troisième rang.

Si les soldats perdoient le pas, l'instructeur commanderoit :

Au pas.

82. A ce commandement, les soldats jetteroient un coup d'œil sur le sous-officier chargé de la direction, reprendroient tout de suite le pas de ce sous-officier, et replaceroient aussitôt la tête directe.

Observations relatives à la marche en bataille.

83. Si c'est un peloton d'école qu'on exerce, l'instructeur fera placer le chef de peloton et le sous-officier de remplacement, tantôt à la droite et tantôt à la gauche du peloton : lorsque ce sera un peloton de bataillon, ils seront placés à la gauche dans les demi-bataillons de droite, et à la droite dans les demi-bataillons de gauche.

84. Le sous-officier chargé de la direction ayant la plus grande influence sur la marche du peloton, l'instructeur n'emploiera à cette fonc-

tion que ceux qui ne laisseront rien à désirer, soit pour la précision du pas, soit pour l'habitude de maintenir la ligne des épaules carrément, et de se prolonger sans varier dans une direction donnée.

85. Si le sous-officier chargé de la direction n'observoit pas ces principes, le peloton flotteroit nécessairement; les soldats ne pourroient contracter l'habitude de faire des pas égaux en longueur et en vîtesse, et de conserver imperturbablement la carrure des épaules, seuls moyens d'arriver à la perfection de la marche en bataille.

86. L'instructeur fera marcher trois ou quatre cents pas de suite en bataille sans arrêter, lorsque le terrain le permettra, afin de mieux affermir les soldats dans la longueur et la cadence du pas, et dans les principes de la marche en bataille; dans les premiers exercices il pourra faire marcher à rangs ouverts, pour mieux surveiller la marche des deux derniers rangs; alors il fera passer un serre-file sur le flanc du second rang, derrière le chef de peloton.

87. L'instructeur veillera avec le plus grand soin à l'observation de tous les principes de la marche en bataille : il se tiendra le plus souvent sur le flanc du côté de la direction, de manière à voir les trois rangs et à remarquer toutes les fautes; il se placera aussi quelquefois en arrière de la file de direction, s'y arrêtera pendant vingt ou trente pas de suite, pour s'assurer si le sous-officier chargé de la direction ne s'écarte pas de la perpendiculaire.

ARTICLE II.

Arrêter le peloton marchant en bataille, et l'aligner.

88. L'instructeur voulant arrêter le peloton, commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.

89. Au commandement de *halte*, le peloton arrêtera : le sous-officier chargé de la direction restera devant le peloton, à moins que l'instructeur ne voulant plus faire marcher en avant, ne lui commande de reprendre sa place de bataille.

90. Le peloton étant arrêté, l'instructeur pourra faire avancer les trois premières files du côté de la direction, et faire aligner le peloton sur cette base, ou bien il pourra se borner à faire rectifier l'alignement ; dans le dernier cas, l'instructeur commandera *rectifiez l'alignement ;* le chef de peloton portera aussitôt les yeux sur le rang, et rectifiera l'alignement en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 240.

ARTICLE III.

Marche oblique en bataille.

91. Le peloton étant en marche directe, l'instructeur voulant le faire marcher obliquement, commandera :

1. *Oblique à droite* (ou *à gauche*).

2. MARCHE.

92. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé conformément au principe prescrit dans l'*École du Soldat*, n°s. 36 et 37, le peloton prendra le pas oblique. Le sous-officier chargé de la direction aura la plus grande attention à maintenir ses épaules carrément, et à obliquer d'un mouvement égal : le chef de peloton conformera sa marche à celle de ce sous officier. Les soldats conserveront le tact des coudes du côté de la direction, et observeront avec soin les principes prescrits dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 198. L'homme placé à côté du chef de peloton aura le plus grand soin à ne le pas déborder.

93. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre la marche directe, il commandera :

1. *En avant*,

2. MARCHE.

94. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le pied pose à terre, le peloton reprendra la marche directe. L'instructeur se portera vivement à quinze ou vingt pas en avant du chef de peloton, fera face en arrière, se placera correctement sur le prolongement du chef de peloton et du sous-officier de remplacement, et y placera, par un signe, le sous officier chargé de la direction, s'il n'étoit pas sur cette ligne : ce sous-officier prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'instructeur, et en prendra ensuite de nouveaux à mesure qu'il avancera, comme il a été expliqué ci dessus, n°. 79.

Observations relatives à la marche oblique.

95. Si le chef de peloton n'étoit pas attentif à maintenir la ligne de ses épaules carrément, il donneroit une fausse direction au peloton, ce qui

seroit contraire à l'objet essentiel de la marche oblique, qui est de faire gagner du terrain sur la droite ou sur la gauche, en conservant la direction primitive du front de bataille.

96. Si le sous-officier chargé de la direction obliquoit inégalement, en gagnant tantôt plus, tantôt moins de terrain de côté, et si le chef de peloton se conformoit à sa marche, il en résulteroit tour à tour de la pression et des ouvertures dans les files.

97. L'instructeur doit veiller avec le plus grand soin à prévenir ces fautes; il les rectifiera promptement lorsqu'il les remarquera, et, pour cet effet, il se tiendra, pendant la marche oblique, en avant et face au peloton, de manière à pouvoir régler la marche du sous-officier chargé de la direction, et veiller à l'observation des principes. Il aura soin que l'homme qui est à l'aile du côté vers lequel on oblique, gagne assez de terrain de côté pour ne pas gêner la marche des files suivantes : si cet homme n'obliquoit pas assez, le peloton creveroit; s'il obliquoit trop, il se formeroit des ouvertures. Il est donc important de bien régler le pas du chef de peloton, ou bien de l'homme placé à l'aile opposée, lorsqu'on obliquera de ce côté.

98. Enfin, l'instructeur doit faire continuer la marche oblique long-temps de suite, lorsque le terrain le permettra, avant de faire reprendre la marche directe, afin d'en rendre la pratique facile aux soldats; ce qui est très-important dans les mouvemens de ligne.

ARTICLE IV.

Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière.

99. Le peloton étant en marche directe au pas ordinaire, l'instructeur fera marquer le pas ; à cet effet il commandera :

1. *Marquez le pas.*
2. MARCHE.

100. Pour faire ensuite reprendre le pas ordinaire, il commandera :

1. *En avant.*
2. MARCHE.

101. Pour faire marcher au pas accéléré, l'instructeur commandera :

1. *Pas accéléré.*
2. MARCHE.

102. Le commandement de *marche*, sera prononcé à l'instant où le pied va poser à terre, et sur le pied droit ou le pied gauche indistinctement.

103. Pour faire reprendre le pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Pas ordinaire.*
2. MARCHE.

104. Le commandement de *marche* sera prononcé un instant plutôt que pour faire passer du pas ordinaire au pas accéléré, et sur l'un ou l'autre pied indifféremment.

105. Le peloton étant arrêté, l'instructeur pourra faire marcher le pas en arrière; à cet effet il commandera :

1. *En arrière.*

2. MARCHE.

106. Le pas en arrière s'exécutera d'après les principes prescrits dans l'*Ecole du Soldat*, n°s. 215 et 216; mais l'usage en étant peu fréquent, l'instructeur ne le fera exécuter que quinze ou vingt pas de suite, et seulement de temps à autre.

Observations relatives au pas accéléré.

107. L'instructeur ne doit exercer le peloton au pas accéléré, que lorsque les soldats seront solidement affermis dans la longueur et la cadence du pas ordinaire; il s'attachera alors à leur rendre facile et familière la cadence de 100 par minute, et à faire observer le même aplomb du corps et le même calme que dans la marche au pas ordinaire.

108. Dans la charge et dans toutes les circonstances qui pourront exiger une grande célérité, ce pas pourra être porté jusqu'à 120 par minute: mais une troupe qui marcheroit ainsi longtemps ne pouvant guère manquer de se désunir, il n'a pas dû être fixé à cette mesure dans les principes de la marche; en conséquence, les troupes ne seront exercées habituellement qu'au pas accéléré de 100 par minute.

ARTICLE V.

Marcher en bataille par le troisième rang.

109. Le peloton étant arrêté et correctement aligné, l'instructeur voulant le faire marcher en bataille par le troisième rang, commandera :

1. *Peloton.*

2. DEMI-TOUR = A DROITE.

110. Le peloton ayant fait demi-tour à droite, l'instructeur se portera vivement en avant de la file de direction, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 73.

111. L'instructeur s'étant établi correctement sur le prolongement de la file de direction, commandera :

3. *Peloton, en avant.*

112. A ce commandement, le sous-officier désigné pour être chargé de la direction, se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.os 76 et 77, avec cette seule différence, qu'il se placera à six pas en avant des serre-files.

113. Le sous-officier de remplacement se portera sur l'alignement des serre-files, vis-à-vis son créneau, et le chef de peloton le remplacera au troisième rang, devenu le premier.

114. Cette disposition étant faite, l'instructeur commandera :

4. MARCHE.

115. A ce commandement, le sous-officier chargé de la direction, le chef de peloton et les soldats se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 79 et suivans.

116. L'instructeur fera exécuter, en marchant

par le troisième rang, tout ce qui a été prescrit ci-dessus pour la marche en bataille par le premier rang, à l'exception du pas en arrière; les commandemens et moyens d'exécution seront les mêmes.

117. Lorsque l'instructeur, ayant arrêté le peloton, voudra l'aligner, il le remettra face en tête par les commandemens prescrits ci-dessus, n.° 109; le chef de peloton et le sous-officier de remplacement, ayant fait demi-tour à droite, reprendront leur place de bataille.

118. L'instructeur pourra ensuite faire porter en avant les trois premières files du côté de la direction, pour servir de base d'alignement, ou se borner à faire rectifier l'alignement, en se conformant, dans l'une et l'autre supposition, à ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 90.

QUATRIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Marcher par le flanc.

119. Le peloton étant en bataille de pied ferme, l'instructeur voulant le faire marcher par le flanc droit, commandera :

1. *Peloton par le flanc droit.*

2. A DROITE.

3. MARCHE.

120 (1). Au deuxième commandement, le peloton fera à

(1) Planche VII, fig. 1.

droite; le chef de peloton exécutera le même mouvement, en se plaçant à un pas en dehors du premier rang, de manière à se trouver à côté et à la gauche du sous-officier de remplacement, lequel se portera au premier rang, en faisant de même à droite.

121. Au commandement de *marche*, le peloton partira vivement au pas ordinaire; le sous-officier de remplacement, placé devant l'homme de droite du premier rang, et le chef de peloton placé à côté de ce sous-officier, se dirigeront droit en avant. Les hommes du second et du troisième rang marcheront à hauteur de leur chef de file, en conservant la tête directe; les serre-files marcheront à hauteur de leur place de bataille.

122. L'instructeur veillera à l'exécution des principes de la marche de flanc, en se plaçant pendant la marche comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°s. 222 et 223.

123. L'instructeur fera marcher par le flanc gauche, par les commandemens prescrits pour faire marcher par le flanc droit, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*.

124. A l'instant où le peloton fera à gauche, le serre-file le plus près de la gauche se portera devant l'homme de gauche du premier rang; le chef de peloton se portant vivement à la gauche, se placera à côté de ce serre-file et à sa droite; le sous-officier de remplacement se portera au premier rang à l'instant où le chef de peloton se portera à la gauche.

ARTICLE II.

Changer de direction par file.

125. (1) Le peloton étant par le flanc de pied ferme ou en marche, l'instructeur voulant faire converser par file, commandera :

1. *Par file à droite* (ou *à gauche*).

2. MARCHE.

126. Au commandement de *marche*, la première file conversera ; si c'est du côté du premier rang, l'homme de cette file, qui est au premier rang, aura soin de ne pas tourner tout à coup, mais de décrire un petit cercle, en raccourcissant un peu les trois ou quatre premiers pas pour donner le temps à l'homme du troisième rang de se conformer à son mouvement ; si c'est du côté du troisième rang, l'homme du premier rang conversera en marchant le pas de deux pieds, et celui du troisième rang se conformera à son mouvement, en décrivant un petit cercle, comme il vient d'être expliqué ci-dessus ; chaque file conversera à la même place que celle qui la précède.

127. L'instructeur veillera à ce que la conversion s'exécute d'après ces principes, en sorte que la distance entre les files soit toujours conservée, et qu'il n'y ait ni temps d'arrêt ni à-coup dans la marche.

ARTICLE III.

Arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre face en tête.

128. L'instructeur commandera :

(1) Planche VII, fig. 1.

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

129. Les deuxième et troisième commandemens s'exécuteront comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n.os 229 et 230. Le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront leurs places de bataille à l'instant où le peloton fera front.

130. L'instructeur pourra alors faire prendre un alignement, en donnant trois files pour base, ou bien faire rectifier l'alignement par le chef de peloton, s'il y a lieu.

ARTICLE IV.

Le peloton étant en marche par le flanc, le former par file sur la droite ou sur la gauche en bataille.

131. Le peloton étant en marche par le flanc droit, l'instructeur le fera former sur la droite par file en bataille; à cet effet il commandera :

1. *Sur la droite par file en bataille.*

2. MARCHE.

132. (1) Au commandement de *marche*, le second et le troisième rangs marqueront le pas; le sous-officier de remplacement et le chef de peloton tourneront à droite, marcheront ensuite droit devant eux, et seront arrêtés par l'instructeur, lorsqu'ils auront dépassé de quatre pas au moins le troisième rang du peloton en marche : le soldat de droite du premier rang continuera à marcher, passera derrière le

(1) Planche VII, fig. 2.

sous-officier de remplacement, tournera à droite dès qu'il l'aura dépassé, et viendra se placer à sa gauche et à côté de de lui; le second homme passera de même derrière le premier, tournera ensuite à droite, et viendra se placer à sa gauche et à côté de lui; ainsi de suite, jusqu'au dernier homme de ce rang, de quelque nombre de files et de pelotons qu'il soit composé. Les second et troisième rangs exécuteront le mouvement de la même manière que le premier, en observant, pour le second rang, de ne commencer le sien que lorsqu'il y aura trois ou quatre hommes du premier rang de formés sur la ligne de bataille; et pour le troisième rang, de ne commencer le mouvement que lorsqu'il y aura de même trois ou quatre hommes du second rang de formés sur cette ligne. Les hommes du second et du troisième rangs se placeront correctement derrière leurs chefs de file, à mesure qu'ils se formeront sur la ligne de bataille.

133. Le chef de peloton se placera à la droite du sous-officier de remplacement en arrivant sur la ligne de bataille, et dirigera l'alignement à mesure que les hommes du premier rang arriveront sur cette ligne.

134. Si le peloton marchoit par le flanc gauche, l'instructeur pourroit le former sur la gauche par file en bataille, par les commandemens prescrits ci-dessus, n.° 131, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*, et par les moyens inverses; le chef de peloton, placé à la gauche du premier rang, se reporteroit à sa place de bataille, dès que l'instructeur voyant le peloton formé et aligné lui en donneroit l'ordre.

135. Pour mieux faire sentir aux soldats le mécanisme de ce mouvement, l'instructeur le fera d'abord exécuter séparément par chaque rang, et ensuite par les trois rangs ensemble, en leur prescrivant de l'exécuter comme si chaque rang étoit isolé; mais en observant toutefois ce qui vient d'être prescrit pour les deux derniers, re-

lativement au moment de commencer le mouvement.

L'instructeur suivra le mouvement pour s'assurer que chaque file se conforme à ce qui est prescrit ci-dessus, n.° 132.

ARTICLE V.

Le peloton étant en marche par le flanc, former le peloton ou les sections en marchant.

136. (1) Le peloton étant supposé en marche par le flanc droit, l'instructeur ordonnera au chef de peloton de le faire former; le chef de peloton commandera aussitôt :

1. *Par peloton en ligne.*

2. MARCHE.

137. Au commandement de *marche*, le sous-officier de remplacement continuera à marcher droit devant lui; les soldats avanceront l'épaule droite, prendront le pas accéléré, et se porteront en ligne par le chemin le plus court, en observant de n'y entrer que l'un après l'autre et sans courir.

138. A mesure que les soldats arriveront en ligne, ils prendront le pas du sous-officier de remplacement.

139. Les hommes du second et du troisième rangs se conformeront au mouvement de leurs chefs de file, mais sans vouloir arriver en ligne en même temps qu'eux.

140. A l'instant où le mouvement commen-

(1) Planche VII, fig. 3.

cera, le chef de peloton fera face à son peloton et en surveillera l'exécution : dès que le peloton sera formé, il commandera *guide à gauche*, se portera à deux pas devant le centre de son peloton, fera face en tête, et prendra le pas du peloton.

141. Au commandement *guide à gauche*, du chef de peloton, le serre-file le plus près de la gauche se portera sur le flanc gauche au premier rang, à sa place de guide ; le sous-officier de remplacement qui est à l'aile opposé y restera.

142. Si le peloton marchoit par le flanc gauche, ce mouvement s'exécuteroit par les mêmes commandemens et d'après les mêmes principes ; le peloton étant formé, le chef de peloton commanderoit *guide à droite*, et se porteroit devant le centre ; le sous-officier de remplacement qui est à la droite du premier rang, serviroit de guide, et le serre-file placé au flanc gauche y resteroit.

143. Ainsi, dans une colonne par peloton, le sous-officier de remplacement de chacun sera toujours placé à la droite du premier rang, et le serre-file le plus près de la gauche sera toujours placé à la gauche du premier rang de leur peloton, soit que la colonne ait la droite ou bien la gauche en tête : ils seront dénommés *guide de droite* et *guide de gauche* du peloton, et l'un d'eux sera toujours chargé de la direction, selon que la colonne aura la droite ou bien la gauche en tête.

144. Le peloton étant en marche par le flanc, si l'instructeur vouloit faire former les sections, il en donneroit l'ordre au chef de peloton, et celui-ci commanderoit aussitôt :

1. *Par section en ligne.*

2. MARCHE.

145. Le mouvement s'exécuteroit d'après les mêmes principes; le chef de peloton se porteroit devant le centre de la première section; le chef de la seconde section se porteroit devant le centre de cette section, et ils commanderoient *guide à gauche* ou bien *guide à droite*, à l'instant où leur section seroit formée.

146. Au commandement de *guide à gauche* ou de *guide à droite*, fait par le chef de chaque section, le guide de chacune se porteroit au flanc gauche ou au flanc droit s'il n'y étoit déjà.

147. Le *guide de droite* du peloton servira toujours de guide de droite et de gauche à la première section, et le *guide de gauche* du peloton servira également de guide de droite et de gauche à la seconde section.

148. D'après ce principe, il n'y aura jamais dans une colonne par section, qu'un seul guide sur le flanc de chacune, et il sera toujours placé sur le flanc gauche, si la droite est en tête; sur le flanc droit, si la gauche est en tête.

149. Dans ces divers mouvemens, les serre-files suivront la section à laquelle ils sont attachés.

CINQUIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Rompre en colonne par section.

150. L'instructeur voulant faire rompre par section à droite, commandera :

1. *Par section à droite.*

2. MARCHE.

151. (1) Au premier commandement, les chefs de section se porteront à deux pas devant le centre de leur section; celui de la seconde section passant à cet effet par le flanc gauche du peloton; ils ne s'occuperont pas de s'aligner l'un sur l'autre, il suffira de se placer chacun à deux pas devant le premier rang.

152. Au commandement de *marche*, l'homme de droite du premier rang de chaque section fera à droite; le chef de chaque section se portera vivement, et par la ligne la plus courte, en dehors du point où devra appuyer l'aile qui converse, fera face en arrière, et se placera de manière que la ligne qu'il forme avec l'homme de droite du premier rang, soit perpendiculaire à celle qu'occupoit le peloton en bataille. Les sections converseront par le principe des conversions de pied ferme au pas ordinaire; et lorsque l'homme qui conduit l'aile marchante sera arrivé à deux pas de la perpendiculaire, le chef de chaque section commandera :

1. *Section.*

2. HALTE.

153. Au commandement de *halte*, les sections arrêteront: le sous-officier de remplacement se portera au même instant

(1) Planche VIII, fig. 1.

au point où devra appuyer la gauche de la première section, passant pour cet effet par-devant le premier rang ; le serre-file le plus près de la gauche du peloton se portera au point où devra appuyer la gauche de la deuxième section. Ils observeront de laisser entre eux et l'homme de droite de leur section, l'espace nécessaire pour contenir le front de la section ; le chef de peloton et le chef de la seconde section y veilleront, et auront soin de les aligner entre eux et l'homme de leur section qui aura fait *à droite*.

154. Le guide de chaque section étant ainsi établi sur la perpendiculaire, les chefs de section commanderont :

3. *A gauche* = ALIGNEMENT.

155. L'alignement étant achevé, chaque chef de section commandera FIXE, et se portera à deux pas devant le centre de sa section.

156. Les serre-files qui sont derrière le troisième rang se conformeront au mouvement de leurs sections respectives, et se placeront à deux pas en arrière de ce rang.

157. On rompra par section à gauche, d'après les mêmes principes ; l'instructeur commandera :

1. *Par section à gauche.*

2. MARCHE.

158. Le premier commandement s'exécutera de la même manière que pour rompre par section à droite.

159. Au commandement de *marche* l'homme de gauche du premier rang de chaque section fera *à gauche*, et les sections converseront à gauche par le principe des conversions de pied ferme. Les chefs de section se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 152.

160. Au commandement de *halte* du chef de chaque section, le sous-officier de remplacement, placé à la droite de la

première section, et le serre-file le plus près de la gauche de la seconde section, se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 153. Les chefs de section les aligneront entre eux et l'homme de gauche du premier rang de leurs sections respectives, et commanderont :

A droite. = ALIGNEMENT.

161. Les sections étant alignées, chaque chef de section commandera FIXE, et se portera devant le centre de sa section.

Observations relatives au mouvement de rompre en colonne.

162. L'instructeur, placé en avant du peloton, observera si le mouvement s'exécute d'après les principes prescrits ci-dessus, si les sections, après avoir rompu en colonne, sont placées perpendiculairement à la ligne qu'occupoit le peloton en bataille, et si le guide qui s'est porté au point ou devra aboutir l'aile de sa section, a laissé entre lui et l'homme de droite (ou de gauche) du premier rang, l'espace exactement nécessaire pour contenir le front de la section.

163. Les sections ayant rompu, si le guide de la dernière ne couvroit pas exactement le guide qui le précède, ils ne chercheroient à reprendre la direction que lorsque la colonne se mettroit en marche, à moins que l'instructeur, voulant remettre le peloton immédiatement en bataille, ne jugeât nécessaire de rectifier la direction des guides; ce qui s'exécuteroit alors, comme il sera expliqué ci-après dans l'article 5 de cette leçon.

164. L'instructeur observera que l'homme de

droite (ou l'homme de gauche) de chaque section, qui, au deuxième commandement de l'instructeur, aura fait à droite ou à gauche, étant le véritable pivot de la conversion, l'homme du premier rang placé à côté de lui doit gagner un peu de terrain en avant, en conversant de manière à démasquer le pivot.

ARTICLE II.

Marcher en colonne.

165. Le peloton étant rompu par section, la droite en tête, l'instructeur, voulant faire marcher la colonne, se portera à quinze ou vingt pas en avant de la tête, fera face aux guides, et se placera correctement sur leur direction, après avoir averti celui de la tête de prendre des points à terre.

166. L'instructeur étant ainsi placé, le guide de la première section prendra deux points à terre entre lui et l'instructeur dans la ligne droite, qui, partant de lui, passeroit entre les talons de ce dernier; ce qui étant exécuté, l'instructeur commandera :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à gauche.*
3. MARCHE.

167. Au commandement de *marche*, qui sera vivement répété par les chefs de section, ils enlèveront, ainsi que les guides, par un pas décidé, le marche de leurs sections, en sorte qu'elles partent vivement et au même instant.

168. Les soldats sentiront légèrement le coude de leur voi-

sin du côté du guide, et observeront en marchant les principes prescrits dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 198. L'homme de chaque section placé à côté du guide, se tiendra toujours à environ 6 pouces de lui, pour éviter qu'il ne puisse jamais le pousser hors de la direction, et observera aussi de ne jamais le déborder.

169. Le guide de la tête observera avec la plus grande précision la longueur et la cadence du pas, et assurera la direction de sa marche par les moyens prescrits ci-dessus, n°. 79.

170. Le guide suivant marchera exactement dans la trace du guide de la tête, en observant entre lui et ce guide une distance exactement égale à l'étendue du front de sa section, et en conservant le même pas que le guide qui le précède.

171. Si le guide de la seconde section perdoit sa distance, ce qui ne pourra arriver que par sa faute, il ne doit la reprendre que peu à peu, soit en allongeant, soit en raccourcissant insensiblement le pas, afin qu'il n'y ait jamais ni temps d'arrêt, ni à-coup dans la marche.

172. Si le guide de la seconde section, ayant négligé de suivre exactement la trace du guide précédent, s'étoit jeté sensiblement en dehors de la direction, il remédieroit à cette faute en avançant plus ou moins l'épaule gauche, de manière à regagner peu à peu la direction par le pas direct, afin de sauver l'inconvénient du pas oblique, qui feroit perdre la distance; si, au contraire, le guide s'étoit jeté sensiblement en dedans de la direction, il y remédieroit par les moyens inverses : dans l'une et l'autre supposition, le chef de section veillera à ce que les soldats se conforment au mouvement du guide.

Observations relatives à la marche et à la direction en colonne.

173. Si les chefs de section et les guides négligeoient d'enlever vivement leur section, et de décider la marche dès le premier pas, elle commenceroit par être incertaine ; le pas et les distances se perdroient.

174. Si le guide de la tête ne marchoit point un pas égal, la marche de sa section et de celle qui suit seroit incertaine ; il y auroit du flottement, des temps d'arrêts et des à-coups.

175. Si le guide de la tête n'étoit pas habitué à se prolonger, sans varier, dans une direction donnée, il décriroit dans sa marche une ligne courbe, et la colonne serpenteroit.

176. Si le guide suivant n'étoit pas habitué à marcher dans la trace du guide qui le précède, il perdroit à tout moment sa distance, dont l'observation est le premier principe dans la marche en colonne.

177. Le guide de chaque section sera responsable de la distance, de la direction et du pas ; le chef de section le sera de l'ordre et de l'ensemble dans sa section : en conséquence, il se retournera souvent pour y veiller.

178. L'instructeur, placé sur le flanc du côté des guides, veillera à l'exécution de tous les principes prescrits ; il se placera aussi quelquefois en arrière des guides, s'y alignera correctement, et s'y arrêtera pendant vingt ou trente pas de suite pour vérifier si le guide de la tête ne s'écarte pas

de la direction, et si le guide suivant marche exactement dans la trace du premier.

179. Toutes les fois qu'on sera rompu en colonne, les chefs de subdivision répéteront les commandemens MARCHE et HALTE de l'instructeur, à l'instant même où ils leur parviendront, et sans se régler l'un sur l'autre; ils ne répéteront aucun autre commandement, mais avertiront seulement leurs soldats, s'ils ne les avoient pas entendus.

ARTICLE III.

Changer de direction.

180. La colonne étant en marche, la droite en tête, l'instructeur voulant lui faire changer de direction à gauche, en donnera l'ordre au chef de la première section, se portera aussitôt de sa personne, ou enverra un jalonneur au point où le mouvement devra commencer, et s'y placera sur la direction des guides, de manière à présenter le côté droit à celui de la tête.

181. Le guide de la tête se dirigera sur l'instructeur ou sur le jalonneur placé au point de la conversion, de manière que son bras gauche rase la surface de sa poitrine, et lorsqu'il sera près d'arriver à sa hauteur, le chef de section commandera :

1. *Tournez à gauche.*
2. MARCHE.

182. (1) Le premier commandement sera fait

(1) Pl. VIII, fig. 2.

à deux pas avant d'arriver au point de conversion.

183. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le guide arrivera au point de conversion, le guide, ainsi que la section, tourneront à gauche, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 270.

184. Le guide de la première section ayant tourné, prendra des points à terre dans la nouvelle direction, afin de mieux assurer sa marche.

185. La seconde section continuera à marcher droit devant elle, son guide se dirigeant de manière à raser la surface de la poitrine de l'instructeur ou du jalonneur placé au point de la conversion : arrivé à hauteur de ce dernier, la seconde section tournera à gauche par les mêmes commandemens, et d'après les mêmes principes que la première.

186. Pour faire changer de direction sur le côté opposé au guide, l'instructeur en ayant donné l'ordre au chef de la première section, ira aussitôt de sa personne, ou enverra un jalonneur se placer au point où le changement de direction devra s'exécuter, et de la même manière qu'il a été expliqué pour changer de direction sur le côté du guide.

187. Le guide de la première section se dirigera comme il a été prescrit ci-dessus, n°. 181; et lorsqu'il sera arrivé à deux pas du point de la conversion, le chef de section commandera :

1. *A droite conversion.*

2. MARCHE.

188. (1) Au commandement *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le guide arrivera au point de la conversion, la section exécutera un mouvement de conversion à droite, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 264.

189. La conversion étant achevée, le chef de section commandera :

3. *En avant.*

4. MARCHE.

190. Ces commandemens seront prononcés et exécutés conformément à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°s. 266 et 267.

191. La seconde section continuera à marcher droit devant elle, le guide de cette section ayant attention de se diriger sur l'instructeur ou le jalonneur; cette section exécutera à son tour un mouvement de conversion à droite, à la même place et par les mêmes commandemens et moyens que la première section, et reprendra de même la marche directe.

192. Les changemens de direction dans une colonne, la gauche en tête, s'exécuteront d'après les mêmes principes, et par les moyens inverses.

---

(1) Planche VIII, fig. 3.

Observations relatives aux changemens de direction en colonne.

193. Il est très-important, pour la conservation de la distance et de la direction, que toutes les subdivisions exécutent leur changement de direction précisément à la même place que la première : c'est pour cette raison que l'instructeur doit se porter ou placer un jalonneur un peu d'avance au point de conversion, et qu'il a été prescrit aux guides de se diriger sur lui, et aux chefs de subdivision de ne faire commencer l'exécution du mouvement qu'à l'instant où leur guide rasera la surface de sa poitrine.

194. Les chefs de subdivision doivent veiller à ce que leur subdivision arrive carrément sur le terrain où elle devra changer de direction : à cet effet, ils doivent se retourner face à leur subdivision, lorsque celle qui précède commence à converser ou à tourner, afin de veiller à ce que leur subdivision continue à marcher carrément devant elle jusqu'au point de conversion.

195. Si, dans les changemens de direction sur le côté opposé au guide le pivot de la subdivision qui converse ne dégageoit pas le point de conversion, la subdivision suivante seroit arrêtée et les distances se perdroient; car le guide qui conduit l'aile marchante, ayant à parcourir environ une fois et demie l'étendue du front de la subdivision, celle qui suit immédiatement seroit déjà arrivée au point où elle devra converser, tandis que la subdivision qui converse auroit

encore à parcourir la moitié de l'étendue de son front, et seroit obligée de marquer le pas jusqu'à ce que la subdivision précédente eût achevé la conversion : cette dernière parcourant ensuite en avant une fois et demie l'étendue de son front, pendant que celle qui la suit exécuteroit sa conversion, il en résulteroit, si le pivot étoit fixe, qu'il y auroit autant de temps d'arrêts successifs, moins un, que de subdivisions dans la colonne, et que la dernière subdivision se trouveroit, au moment où elle auroit achevé sa conversion, trop éloignée de celle de la tête, de la moitié de l'étendue du front qu'occuperoit la colonne en bataille, moins le front de la première subdivision. C'est pour remédier à ces inconvéniens qu'on a prescrit que le pivot ferait le pas de six pouces, afin de ne pas arrêter la subdivision suivante : les chefs de subdivision devant veiller avec le plus grand soin à l'exécution de ce principe, ils se retourneront face à leur peloton, et avertiront le pivot d'alonger ou de raccourcir le pas, selon qu'ils le jugeront nécessaire : par la nature de ce mouvement, le centre de la subdivision doit cintrer un peu en arrière.

196. Les guides ne doivent jamais altérer la longueur ni la cadence du pas, soit que le changement de direction ait lieu sur le côté du guide, ou sur le côté opposé.

197. L'instructeur placé au point de conversion (ou le jalonneur qu'il y aura envoyé) présentera toujours le côté droit à la colonne, si elle a la droite en tête ; le côté gauche, si la gauche est en tête, et se placera sur le prolongement des

guides. L'instructeur veillera avec le plus grand soin à l'observation de tous les principes prescrits ci-dessus ; à ce que chaque subdivision ne commence l'exécution du mouvement qu'à l'instant où le guide, rasant la surface de sa poitrine sera prêt à le dépasser, et que dans les changemens de direction sur le côté opposé aux guides, l'aile marchante ne décrive pas un trop grand cercle, afin de ne pas se jeter en dehors de la nouvelle direction.

ARTICLE IV.

Arrêter la colonne.

198. La colonne étant en marche, l'instructeur voulant l'arrêter, commandera :

1. *Colonne.*

2. HALTE.

199. Au commandement *halte*, vivement répété par les chefs de section, elles s'arrêteront en même temps, et les guides ne bougeront plus, quand même ils n'auroient ni leur distance ni leur direction, à moins que l'instructeur voulant former la colonne en bataille, ne juge nécessaire de rectifier leur direction; ce qui s'exécutera alors comme il sera prescrit dans l'article suivant.

200. Les chefs de subdivision ne feront point de commandement d'alignement, l'instructeur seul devant faire ce commandement, s'il le juge nécessaire, dans le cas où il voudroit former la colonne en bataille, comme il sera expliqué dans l'article suivant.

Observations relatives à ce qui est prescrit pour arrêter la colonne.

201. Si le commandement HALTE n'étoit pas répété avec la plus grande vivacité, et exécuté au même instant, les distances se perdroient.

202. Si un guide ayant perdu sa distance, cherchoit à la reprendre après le commandement *halte*, il ne feroit par là que rejeter sa faute sur le guide suivant, qui, s'il a bien marché, se trouveroit alors n'avoir plus la sienne; et si ce dernier vouloit à son tour la reprendre, le même mouvement se propageroit successivement jusqu'à la queue de la colonne.

203. Lorsque l'instructeur, ayant arrêté la colonne, ne voudra pas la former en bataille, il pourra se dispenser de rectifier la direction des guides; elle sera suffisamment exacte, ainsi que les distances, si le guide de la tête et les guides suivans ont observé ce qui leur a été prescrit ci-dessus, nos. 169 et 170.

ARTICLE V.

Étant en colonne par section, se former à gauche ou à droite en bataille.

204. L'instructeur ayant arrêté la colonne supposée avoir la droite en tête, et voulant la former en bataille, se portera aussitôt à distance de section en avant du guide de la tête, fera face à ce guide, et rectifiera, s'il est besoin, la position

du guide suivant; ce qui étant exécuté, l'instructeur commandera :

A gauche = ALIGNEMENT.

205. A ce commandement qui ne sera point répété par les chefs de subdivision, chaque chef de section se portera vivement à environ deux pas en dehors de son guide, et dirigera l'alignement de sa section perpendiculairement à la direction de la colonne.

206. Les chefs de section ayant aligné leurs sections respectives, commanderont FIXE, et se porteront légèrement devant le centre de leur section.

Cette disposition étant faite, l'instructeur commandera :

1. *A gauche en bataille.*

3. MARCHE.

207. (1) Au commandement de *marche*, vivement répété par les chefs de section, l'homme de gauche du premier rang de chaque section, fera à gauche, et appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit du guide placé à côté de lui, lequel ne bougera pas; les sections converseront à gauche par le principe des conversions de pied ferme; et en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 164, chaque chef de section se retournera face à sa section pour y veiller; et lorsque la droite de sa section sera arrivée à deux pas de la ligne de bataille, il commandera :

1. *Section.*

2. HALTE.

208. Le chef de la seconde section ayant arrêté sa section, se portera en serre-file.

---

(1) Planche VIII, fig. 3.

209. Le chef de peloton ayant arrêté la première section, se portera légèrement sur la ligne de bataille, au point où devra appuyer la droite du peloton, et commandera aussitôt :

A droite = ALIGNEMENT.

210. A ce commandement les deux sections se placeront sur l'alignement : l'homme de la première qui correspond à l'instructeur, établi sur la direction des guides, appuiera légèrement la poitrine contre son bras gauche, et le chef de peloton dirigera l'alignement sur l'homme de gauche du peloton.

211. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera :

FIXE.

212. L'instructeur voyant le peloton en bataille et immobile, commandera :

Guides = A VOS PLACES.

213. A ce commandement le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton ; le guide de la seconde section se portera en serre-file.

L'instructeur vérifiera l'alignement, et le fera rectifier, s'il y a lieu, par le chef de peloton.

214. Pour former la colonne, la gauche en tête *à droite en bataille*, l'instructeur se placera à distance de section en avant et face au guide de la tête, et rectifiera, s'il le juge nécessaire, la position du guide suivant ; ce qui étant exécuté, il commandera :

1. *A droite en bataille.*

2. MARCHE.

215. Au commandement de *marche*, l'homme de droite du premier rang de chaque section fera *à droite*, et appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche du guide placé à côté de lui, lequel ne bougera : chaque section conversera à droite, et sera arrêtée par son chef lorsque l'aile marchante sera arrivée à deux pas de la ligne de bataille. Pour cet effet, les chefs de section commanderont :

1. *Section.*

2. HALTE.

216. Le chef de la seconde section ayant arrêté sa section, se portera en serre-file.

217. Le chef de peloton ayant arrêté la première section, se portera légèrement à la gauche du peloton, observant de s'y placer sur la ligne de bataille, au point où devra appuyer l'homme de gauche, et commandera aussitôt :

A gauche = ALIGNEMENT.

218. A ce commandement, les deux sections se placeront sur l'alignement ; l'homme de gauche de la seconde section qui correspond à l'instructeur, appuiera légèrement la poitrine contre son bras droit, et le chef de peloton dirigera l'alignement sur l'homme de droite du peloton.

219. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera :

FIXE.

220. L'instructeur commandera ensuite :

Guides = A VOS PLACES.

221. A ce commandement, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton ; le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton au troisième rang, et le guide de la seconde section se portera en serre-file.

Observations relatives au mouvement de se former à gauche ou à droite en bataille.

222. L'instructeur pourra se dispenser de faire le commandement de *à gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT, avant de commander *à gauche* (ou *à droite*) EN BATAILLE, à moins que, par la rectification des guides, il ne soit devenu nécessaire que les sections appuient à droite ou à gauche.

223. L'instructeur doit observer, avant de commander *à gauche* (ou *à droite*) EN BATAILLE, si la dernière section a exactement sa distance. Cette attention est importante pour habituer les guides à ne jamais se négliger sur ce point essentiel.

SIXIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Mettre des files en arrière, et les faire rentrer en ligne.

224. Le peloton étant en marche, et supposé faire partie d'une colonne, la droite ou la gauche en tête, l'instructeur voulant faire mettre des files en arrière, en donnera l'ordre au chef de peloton, qui se retournera aussitôt face à son peloton; et commandera :

1. *Une file de droite* (ou *de gauche en arrière*.

2. MARCHE.

225. Au commandement de *marche*, la première file de droite, ou la première file de gauche du peloton, marquera le pas, et les autres continueront à marcher en avant; l'homme du troisième rang de cette file se portera aussitôt que le troisième rang du peloton l'aura dépassé, à gauche, si c'est une file de droite; à droite, si c'est une file de gauche, et se placera derrière la troisième file de ce côté: l'homme du second rang se portera de même derrière la deuxième file, et celui du premier rang derrière la première file, à l'instant où le troisième rang du peloton les dépassera. Chaque homme se portera à la place qui lui est prescrite, en avançant un peu l'épaule extérieure, ayant la plus grande attention à ne pas perdre de distance.

226. L'instructeur voulant faire rompre encore une file du même côté, et ayant donné l'ordre au chef de peloton, ce dernier fera les mêmes commandemens que ci-dessus.

227. Au commandement de *marche*, du chef de peloton, la file déjà rompue, avançant un peu l'épaule extérieure, gagnera l'espace d'une file à droite, si ce sont des files de gauche; à gauche, si ce sont des files de droite, en raccourcissant le pas, afin de faire place à la nouvelle file en avant d'elle; la nouvelle file rompra de la même manière que la première.

228. L'instructeur pourra faire diminuer ainsi successivement le front du peloton de tel nombre de files qu'il voudra, en faisant toujours rompre de nouvelles files du même côté, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que trois files de front.

229. Les serre-files se répartiront derrière ce qui reste de la troupe marchant de front.

230. Lorsque l'instructeur voudra faire rentrer des files en ligne, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui commandera aussitôt :

1. *Une file de droite* (ou *de gauche*) *en ligne.*

2. MARCHE.

231. Au commandement de *marche*, la première file de celles qui marchent par le flanc, rentrera vivement en ligne, et les files suivantes gagneront, en avançant l'épaule droite, l'espace d'une file à gauche, si c'est par la gauche qu'on a mis les files en arrière, ou gagneront, en avançant l'épaule gauche, l'espace d'une file à droite, si c'est par la droite qu'on a mis les files en arrière.

232. Le chef de peloton, faisant face à son peloton, veillera à l'observation des principes prescrits.

233. L'instructeur ayant ainsi fait rompre les files l'une après l'autre, et les ayant fait rentrer en ligne de même, fera rompre deux ou trois files ensemble; les files désignées marqueront le pas; chaque rang avancera, à mesure que le troisième rang du peloton l'aura dépassé, un peu l'épaule extérieure, obliquera à la fois et se placera derrière l'une des trois files voisines, comme si le mouvement s'était exécuté file par file en observant de ne pas perdre de distance.

234. L'instructeur ordonnera ensuite au chef de peloton de faire rentrer deux ou trois files à la fois en ligne; pour cet effet le chef de peloton commandera :

1. *Trois premières files en ligne.*

2. MARCHE.

235. Les files désignées se porteront vivement, et par le plus court chemin, en ligne.

236. Toutes les fois qu'on mettra les files en

arrière, le guide qui est au flanc du peloton appuiera à droite ou à gauche, à mesure que le front diminuera; de manière à se trouver toujours à côté du premier homme de ceux qui marchent de front; il appuiera en sens contraire à mesure qu'on fera rentrer des files en ligne.

Observations relatives au mouvement de faire mettre des files en arrière et de les faire rentrer en ligne.

237. Il est de la plus grande importance, relativement à la conservation des distances dans les colonnes en route composées de plusieurs bataillons, d'habituer les soldats, dans les écoles de détail, à exécuter ces mouvemens avec une grande précision.

238. Si, lorsqu'on fait rompre de nouvelles files, elles n'allongeoient pas bien le pas en obliquant; si, lorsqu'on fait rentrer des files en ligne, elles ne s'y portoient pas vivement, elles arrêteroient dans l'un et l'autre cas les files suivantes; ce qui ferait perdre la distance, et occasionneroit par là l'allongement de la colonne.

239. L'instructeur se placera sur le flanc, du côté où ces mouvemens s'exécutent, pour s'assurer de l'exacte observation des principes.

240. L'instructeur observera qu'en faisant mettre successivement des files en arrière du même côté, on peut réduire le front à trois files, derrière lesquelles les files rompues pourront marcher en potence.

241. Mais si, au lieu de mettre des files en

arrière d'un seul côté, on faisoit rompre des files par les deux ailes à la fois, ce qui doit s'exécuter quelquefois, on ne pourroit plus alors réduire le front du peloton au-dessous de six files, puisqu'il en faudroit trois de chaque côté pour que les files rompues puissent marcher en potence derrière elles; si dans cet état de choses, le défaut d'espace obligeoit à diminuer encore le front pour le réduire à cinq ou à quatre, ce que l'instructeur supposera quelquefois, il feroit rentrer en ligne à la fois toutes les files qui sont en arrière du côté opposé au guide, et rompre en même temps du côté du guide autant de nouvelles files, plus une ou deux, selon qu'il voudroit réduire le front à cinq ou à quatre, qu'il en aura fait rentrer en ligne du côté opposé. Ainsi, par exemple, dans une colonne la droite en tête, le peloton étant supposé de douze files, dont trois en potence de chaque côté, le défaut d'espace obligeant à se réduire à cinq de front, l'instructeur fera rentrer en ligne les trois files de droite, et rompre en même temps quatre nouvelles files à la fois à la gauche; ce qui réduira le front à cinq. Pour faciliter l'exécution de ce mouvement, il faut que les deux files qui ne doivent pas rompre obliquent fortement à gauche, afin que les trois files de droite, qui sont censées longer le bord du défilé, trouvent de la place pour rentrer en ligne.

ARTICLE II.

Marcher en colonne au pas de route, et exécuter les divers mouvemens de file prescrits dans l'article précédent.

242. Le peloton étant de pied ferme, et supposé faire partie d'une colonne, l'instructeur voulant le mettre en marche, au pas de route, commandera :

1. *Colonne en avant,*
2. *Guide à gauche* (ou *à droite*).
3. *Pas de route.*
4. MARCHE.

243. Au commandement de *marche*, répété par le chef de peloton, les trois rangs partiront ensemble, les deux derniers prendront en marchant environ trois pieds de distance du rang qui les précède respectivement ; ce qui étant exécuté l'instructeur commandera :

5. *L'arme* = A VOLONTÉ.

244. A ce commandement, les soldats porteront l'arme à volonté, comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 120, et ne seront plus tenus à marcher du même pied, ni à observer le silence. Les files marcheront à l'aise, mais on aura attention que les rangs ne se confondent jamais, que les hommes du premier rang ne dépassent jamais le guide qui est du côté de la direction, et que les deux derniers rangs conservent toujours environ trois pieds de distance du rang qui est immédiatement devant eux.

245. Si, la colonne étant en marche au pas cadencé, l'instructeur vouloit la faire marcher au pas de route, il commanderoit :

1. *Pas de route.*

2. MARCHE.

246. Au commandement de *marche*, le premier rang continueroit à marcher le pas de deux pieds; les second et troisième rangs prendroient en marchant la distance d'environ trois pieds qui doit les séparer respectivement du rang qui précède: l'instructeur commanderoit ensuite, l'*arme* = A VOLONTÉ, ce qui s'exécuteroit comme il vient d'être prescrit.

247. Le soldat étant en marche au pas de route, l'instructeur fera changer de direction sur le côté du guide et sur le côté opposé, ce qui s'exécutera sans commandement, et à l'avertissement seulement du chef de peloton; le second et le troisième rangs viendront successivement tourner à la même place que le premier; chaque rang se conformera, quoiqu'au pas de route, aux principes qui ont été prescrits pour changer de direction à rangs serrés et au pas cadencé, avec cette seule différence que, dans les changemens de direction sur le côté opposé au guide, l'homme qui est au pivot fera le pas d'un pied, au lieu de le faire de six pouces, pour dégager le point de conversion.

248. L'instructeur fera aussi exécuter les divers mouvemens de file prescrits dans l'article précédent, et de la même manière qui y est indiquée: il fera quelquefois serrer les rangs, et à cet effet le chef de peloton commandera:

1. *Serrez vos rangs.*

2. MARCHE.

249. Au commandement de *marche*, le premier rang

prendra le pas cadencé ; les deux derniers rangs, ainsi que les files qui sont en arrière, serreront vivement et prendront ensuite le pas cadencé ; les trois rangs prendront l'arme au bras.

250. Lorsque le peloton marchant au pas de route arrêtera, les deux derniers rangs serreront au commandement *halte*, et les soldats porteront les armes ; il en seroit de même si le peloton marchoit à rangs serrés l'arme au bras. Ce principe est général, quel que soit le nombre des pelotons.

251. La vitessse du pas de route sera dans cette école de 76 par minute, afin d'affermir de plus en plus les soldats dans ce mouvement de 76 : mais dans l'*Ecole de Bataillon*, la vitesse du pas de route sera de 85 à 90, qui devra être habituellement celle des colonnes en route, lorsque la nature du pays et des chemins le permettra.

ARTICLE III.

Rompre et former le peloton.

Rompre le peloton.

252. Le peloton étant en marche au pas cadencé, et supposé faire partie d'une colonne qui a la droite en tête, l'instructeur voulant faire rompre par section, en donnera l'ordre au chef de peloton, lequel commandera :

1. *Rompez le peloton.*

(1) Et se portera aussitôt devant le centre de la première section.

253. Le chef de la seconde section, placé derrière le centre de sa section, se portera, à ce commandement, devant le centre de cette section, où, étant arrivé, il commandera : *Marquez le pas.*

254. Le chef de peloton commandera ensuite :

2. MARCHE.

255. La première section continuera à marcher droit devant elle, et le sous-officier de remplacement se portera au flanc gauche de cette section, dès qu'elle aura déboité, passant pour cet effet par-devant le premier rang.

256. Au commandement de *marche*, du chef de peloton, la seconde section marquera le pas à l'avertissement du chef de cette section, et obliquera de même à droite, aussitôt que le troisième rang de la première l'aura dépassée.

257. Le guide de la deuxième section étant près d'arriver dans la direction de celui de la première, le chef de la seconde section fera le commandement *en avant*, et celui de *marche* à l'instant où le guide de sa section couvrira celui de la première.

258. On rompra par section, la colonne ayant la gauche en tête, par les moyens inverses, en appliquant à la première section tout ce qui a été prescrit pour la deuxième section, et réciproquement.

---

(1) Pl. IX, fig. 1.

259. Dans cette supposition de la gauche en tête, le guide de gauche du peloton se portera au flanc droit de la deuxième section dès qu'elle aura déboité: le sous-officier de remplacement, placé au flanc droit de la première section, y restera.

Former le peloton.

260. La colonne étant en marche par section, la droite en tête, l'instructeur voulant faire former le peloton, en donnera l'ordre au chef de peloton, lequel commandera :

1. (1) *Formez le peloton.*

261. Le chef de peloton ayant fait ce commandement, préviendra la première section qu'elle devra obliquer à droite.

262. Le chef de la seconde section la préviendra qu'elle devra continuer à marcher droit devant elle.

263. Le chef de peloton commandera ensuite:

2. Marche.

264. A ce commandement, répété par le chef de la seconde section, la première obliquera à droite pour démasquer la deuxième; et le sous-officier de remplacement, placé au flanc gauche de cette section, se portera au flanc droit, passant, pour cet effet, par-devant le premier rang.

265. Lorsque la première section sera près de démasquer la deuxième, le chef de peloton

(1) Planche IX, fig. 2.

fera le commandement *en avant*, et celui de *marche* à l'instant où sa section aura achevé de démasquer la deuxième.

266. La deuxième section continuera pendant ce temps à marcher droit en avant au même pas, et la première après l'avoir démasquée, marquera le pas pour attendre la deuxième, à laquelle elle se réunira.

267. On formera le peloton dans une colonne ayant la gauche en tête par les moyens inverses, en appliquant à la deuxième section tout ce qui a été prescrit pour la première, et réciproquement.

268. Le guidé de la deuxième section, placé au flanc droit de cette section, se portera au flanc gauche dès qu'elle commencera à obliquer; le guide de la première, placé au flanc droit de cette section, y restera.

269. L'instructeur exercera ensuite le peloton à se rompre et à se reformer au pas de route; ce qui s'exécutera par les mêmes commandemens et les mêmes moyens qu'au pas cadencé, avec cette seule différence que, dans la section qui devra obliquer, chaque homme fera *un demi-à-droite* ou un *demi-à-gauche*, au lieu de maintenir ses épaules carrément en ligne, comme il a été prescrit de le faire en obliquant au pas cadencé.

270. L'instructeur fera aussi quelquefois rompre et former le peloton à son commandement, il fera alors ceux qui ont été prescrits ci-dessus pour le chef de peloton.

Observations relatives au mouvement de rompre et former le peloton.

271. En rompant et en formant le peloton, il est nécessaire que les sections alongent bien le pas en obliquant, pour éviter de perdre du terrain, et pour ne pas arrêter la marche de la subdivision suivante.

272. Si, en rompant le peloton, la section qui doit rompre marquoit le pas trop long-temps, elle pourroit arrêter la marche du peloton suivant, ce qui feroit alonger la colonne.

373. Si, en rompant ou en formant le peloton, les sections obliquoient trop long-temps, elles seroient obligées d'obliquer ensuite en sens contraire pour réparer cette faute, et par là le peloton suivant pourroit se trouver arrêté dans sa marche.

274. Lorsque, dans une colonne de plusieurs pelotons, on rompra les pelotons successivement, il est de la plus grande importance que chaque peloton continue à marcher le même pas, sans le raccourcir ni le ralentir, pendant que celui qui le précède rompra, quand même il seroit obligé de serrer entièrement sur ce dernier : cette attention est indispensable pour prévenir l'alongement de la colonne.

275. Des fautes peu sensibles dans une colonne d'un petit nombre de pelotons auroient des inconvéniens graves dans une colonne de plusieurs bataillons : ainsi l'instructeur doit veiller avec le plus grand soin à l'observation des principes pres-

crits; et pour cet effet, il se placera sur le flanc du côté de la direction, d'où il pourra le mieux apercevoir tous les mouvemens.

ARTICLE IV.

Contre-marche.

276. Le peloton étant de pied ferme, et supposé faire partie d'une colonne, la droite en tête, l'instructeur voulant lui faire exécuter la contre-marche, commandera :

1. (1) *Contre-marche.*
2. *Peloton par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. *Par file à gauche.*
5. MARCHE.

277. Au troisième commandement, le peloton fera à droite; le chef de peloton se portera à côté du guide de droite, et le guide de gauche fera demi-tour à droite.

278. Au commandement de *marche*, le guide de gauche ne bougera pas, le peloton partira vivement. La première file, conduite par le chef de peloton, exécutera une demi-conversion à gauche, et se dirigera ensuite, en passant devant le premier rang, de manière à arriver à deux pas en arrière du guide de gauche qui n'aura pas suivi le mouvement du peloton. Chaque file viendra converser successivement à la même place que la première; et par les mêmes principes. La première file étant arrivée à hauteur du guide de gauche, le chef de peloton commandera :

---

(1) Pl. IX, fig. 3.

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

4. *A droite* = ALIGNEMENT.

279. Le premier commandement se fera à deux pas du point où le peloton devra arrêter.

280. Au deuxième, le peloton arrêtera.

281. Au troisième, le peloton fera face par le premier rang.

282. Au quatrième, le peloton se portera sur l'alignement indiqué par la position du guide de gauche; l'homme de droite du premier rang se placera à la gauche et à côté de lui; le chef de peloton se placera en dehors de ce guide, à environ deux pas de distance, et dirigera l'alignement; ce qui étant achevé, il commandera *fixe*, et se portera devant le centre de son peloton; le sous-officier de remplacement se placera alors à la droite du premier rang, et le guide de gauche qui s'y trouvoit se portera à la gauche du même rang.

283. Dans une colonne la gauche en tête; la contre-marche s'exécutera par les commandemens et moyens inverses, mais d'après les mêmes principes: ainsi le mouvement se fera par le flanc droit des subdivisions, si la droite est en tête; par le flanc gauche, si la gauche est en tête, passant toujours devant le premier rang.

284. Enfin, si la colonne étoit formée par section, la contre-marche s'exécuteroit par les mêmes commandemens et de la même manière que dans une colonne par peloton.

ARTICLE V.

Etant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

285. La colonne étant en marche par section, la droite en tête, l'instructeur voulant la former sur la droite en bataille, commandera :

1. *Sur la droite en bataille.*

2. *Guide à droite.*

286. Au second commandement, le guide de chaque section se portera légèrement sur le flanc droit de sa section, et les soldats prendront le tact des coudes à droite. La colonne continuera à marcher droit devant elle.

187. L'instructeur, ayant fait son second commandement, se portera légèrement au point où il voudra appuyer la droite du peloton en bataille, et s'y placera face au point de direction de gauche qu'il choisira.

288. La ligne de bataille devra être telle, que chaque section, après avoir tourné à droite, ait au moins quatre pas à faire pour y arriver.

289. La tête de la colonne étant près d'arriver à hauteur de l'instructeur placé au point d'appui, le chef de la première section commandera :

Tournez à droite.

290. Et lorsqu'elle sera vis-à-vis l'instructeur le chef de section commandera :

MARCHE.

291. Au commandement *marche*, la première section tournera à droite, en se conformant à ce qui a été prescrit

dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 270, et se portera ensuite en avant. Le guide se dirigera de manière que l'homme du premier rang, placé à côté de lui, arrive vis-à-vis l'instructeur : le chef de peloton marchera à deux pas devant le centre de la première section ; et lorsqu'elle sera arrivée à hauteur de l'instructeur, il commandera :

1. *Section.*

2. HALTE.

292. Au commandement de *halte*, la section arrêtera : le guide se portera aussitôt sur la ligne de bataille vis-à-vis l'une des trois files de gauche de sa section, et fera face à l'instructeur, qui l'alignera sur le point de direction de gauche ; le chef de peloton se portera en même temps au point où devra s'appuyer la droite du peloton, et commandera :

A droite = ALIGNEMENT.

293. A ce commandement, la première section s'alignera.

294. La deuxième section continuera à marcher droit devant elle, jusqu'à ce qu'elle arrive vis-à-vis le flanc gauche de la première ; alors elle tournera à droite au commandement de son chef, et se portera ensuite vers la ligne de bataille, le guide se dirigeant sur la file de gauche de la première section.

295. La deuxième section étant arrivée à deux pas de la ligne de bataille, sera arrêtée par son chef, par les commandemens prescrits pour la première ; à l'instant où elle arrêtera, le guide se portera légèrement sur la direction face au guide de la première section, et y sera assuré par l'instructeur : il observera de se placer vis-à-vis l'une des trois files de gauche de la section.

296. Le chef de la deuxième section, voyant son guide établi sur la ligne de bataille, commandera :

A droite = ALIGNEMENT.

297. Le chef de la seconde section ayant fait ce commandement, se portera en serre-file; la seconde section se portera sur l'alignement de la première.

298. L'homme de chaque section qui correspond au guide de sa section, appuiera toujours sa poitrine légèrement contre le bras de ce guide, à l'instant où la section se portera sur l'alignement.

299. L'instructeur, voyant le peloton en bataille, commandera :

Guides = A VOS PLACES.

300. A ce commandement, le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton; le guide de la seconde section se portera en serre-file.

301. Une colonne par section, la gauche en tête, se formera *sur la gauche en bataille*, d'après les mêmes principes; l'instructeur commandera :

1. *Sur la gauche en bataille.*

2. GUIDE A GAUCHE.

302. Au second commandement, le guide de chaque section se portera légèrement sur le flanc gauche de sa section; les soldats prendront le tact des coudes à gauche; la colonne continuera à marcher droit devant elle.

303. L'instructeur, ayant fait son second commandement, se portera légèrement au point où il voudra appuyer le flanc gauche du peloton en bataille, et s'y placera face au point de direction de droite qu'il choisira.

304. L'instructeur observera de se placer de manière que chaque section, après avoir tourné pour se porter sur la ligne en bataille, ait au moins quatre pas à faire pour arriver sur cette ligne.

305. La tête de la colonne étant près d'arriver vis-à-vis l'instructeur, le chef de la seconde section commandera :

Tournez à gauche.

Et lorsqu'elle sera arrivée vis-à-vis de l'instructeur, le chef de section commandera :

MARCHE.

306. Au commandement *marche*, la seconde section tournera à gauche, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 270 et se portera ensuite droit en avant. Le guide se dirigera de manière que l'homme du premier rang, placé à côté de lui, arrive vis-à-vis l'instructeur : le chef de section marchera devant le centre de sa section ; et lorsque la deuxième section sera arrivée à hauteur de l'instructeur, son chef commandera.

Section.

HALTE.

307. Au commandement de *halte*, la seconde section s'arrêtera; le guide se portera aussitôt sur la ligne de bataille, vis-à-vis l'une des trois files de droite de sa section, et fera face à l'instructeur, qui l'alignera sur le point de direction de droite. Le chef de la seconde section se portera en même temps au point où devra s'appuyer la gauche du peloton, et commandera :

A gauche = ALIGNEMENT.

308. A ce commandement, la seconde section s'alignera ; l'homme du premier rang, qui correspond au guide appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche de ce guide, et le chef de la seconde section en dirigera l'alignement sur cet homme.

309. La première section continuera à marcher droit devant elle jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à hauteur du flanc droit de la seconde : alors elle tournera à gauche, au commandement de son chef, se portera ensuite en avant. Le guide se dirigera sur la file de droite de la seconde section.

310. La première section étant arrivé à deux pas de la ligne de bataille, sera arrêtée par son chef par les commandemens prescrits pour la seconde ; à l'instant où elle arrêtera, le guide se portera légèrement sur la direction face au guide de la seconde section, et y sera assuré par l'instructeur : il observera de se placer vis-à-vis l'une des trois files de droite de sa section. Le chef de peloton se portera en même temps à la gauche du peloton, à la place du chef de la seconde section qui se portera en serre-file.

311. Le chef de peloton s'étant placé à la gauche de son peloton, commandera aussitôt :

A gauche = ALIGNEMENT.

312. A ce commandement, la première section se portera sur la ligne ; le chef de peloton en dirigera l'alignement sur l'homme de droite qui correspond au guide de cette section.

313. L'instructeur voyant le peloton en bataille, commandera :

Guides = A VOS PLACES.

314. A ce commandement, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton ; le sous-officier de remplacement se portera derrière lui au troisième rang, et le guide de la seconde section se portera en serre-file.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ÉCOLE DE PELOTON.

315. L'instructeur fera souvent prendre l'arme au bras dans l'exécution des quatre dernières leçons, et habituera les soldats à marcher ainsi avec la même régularité et précision que s'ils portoient l'arme ; ce qui est un grand moyen de leur épargner de la fatigue, et d'empêcher qu'ils ne se négligent sur le port d'armes, qui doit être toujours régulier. Lorsque le soldat portera l'arme au bras en marchant, il lui sera permis de laisser la main droite à la poignée du fusil, ou de la laisser tomber sur le côté, selon qu'il y trouvera plus d'aisance.

316. Le soldat pourra de même, au pas de route, porter son arme de la manière qu'il trouvera la plus commande, ayant seulement attention que le bout du fusil soit assez élevé pour prévenir les accidens.

317. Lorsque les compagnies devront être exercées en détail à l'école du peloton, le commandant du régiment, ou celui du bataillon, si c'est un seul bataillon, indiquera la leçon ou les leçons qu'elles devront exécuter, et donnera toujours, par un roulement, le signal pour commencer toutes ensemble. A mesure que les compagnies achèveront chaque leçon, elles reposeront sur les armes ; et lorsque le commandant du régiment ou du bataillon voudra faire recommencer, il fera battre de nouveau un roulement.

INSTRUCTION

POUR TIRER A LA CIBLE.

L'IMPORTANCE dont il est d'apprendre aux soldats à tirer avec justesse est généralement reconnue.

Pour remplir cet objet essentiel de leur instruction, on emploiera les moyens suivans.

On fera faire une ou plusieurs cibles par bataillon; la cible aura cinq pieds et demi de haut, et vingt-un pouces de large; le milieu sera marqué par une bande de couleur tranchante de trois pouces de large, tracée horizontalement, l'extrémité supérieure sera marquée par une bande semblable.

Les soldats seront exercés à tirer à ce but, d'abord à 60 toises, ensuite à 100 toises, et finalement à 150 toises.

A 50, ainsi qu'à 100 toises, les soldats viseront à la bande inférieure; à 150 toises, ils viseront à la bande supérieure. On les fera tirer homme par homme, d'abord sans commandement, et ensuite au commandement lorsqu'ils auront appris à ajuster avec précision.

On leur recommandera de bien appuyer la crosse contre l'épaule droite dans la position de *joue*, de bien soutenir l'arme de la main gauche, et d'aligner promptement la culasse et le bout du canon sur la bande à laquelle ils devront

viser : on leur fera quelquefois le commandement de *redressez* = VOS ARMES après celui de JOUE, afin qu'ils acquièrent de la facilité à tomber en joue dans la direction du but, et à ajuster promptement.

On leur recommandera aussi d'appuyer avec force le premier doigt sur la détente, au commandement de *feu*, sans remuer la tête, ni déranger le moins du monde la direction de l'arme; et pour mieux faire observer ces principes essentiels, on fera rester les hommes dans la position de *joue*, après avoir tiré, et jusqu'au commandement *chargez*.

Tous les caporaux, grenadiers et fusiliers passeront chaque année à cette école; et on y affectera la majeure partie des munitions destinées aux exercices. On notera dans chaque compagnie les meilleurs tireurs.

Les recrues de chaque année seront instruits avec un soin particulier à tirer à la cible, après qu'ils auront été exercés à tirer en blanc et à poudre.

On aura soin de faire ramasser les balles que l'on pourra retrouver, afin de les refondre.

MANIEMENT

DE L'ARME DES SOUS-OFFICIERS.

Les sous-officiers de grenadiers et de fusiliers auront toujours, ainsi que la troupe, la baïonnette au bout du fusil.

Les sous-officiers de remplacement et de serre-file, ainsi que ceux attachés à la garde du drapeau, porteront l'arme ainsi qu'il va être prescrit.

Port de l'arme.

L'arme dans le bras droit et au défaut de l'épaule, le canon en arrière et d'aplomb, la baguette en dehors, le bras droit et presque alongé, la main droite embrassant le chien et la sous-garde, la crosse à plat le long de la cuisse droite, la main gauche pendante sur le côté, derrière le sabre.

Présentez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

Porter l'arme avec la main droite d'aplomb vis-à-vis l'œil gauche, la baguette en avant, le chien à hauteur du dernier bouton de la veste; empoigner en même temps l'arme brusquement avec la main gauche, le petit doigt de cette main con-

tre le ressort de la batterie, le pouce allongé le long du canon contre la monture, l'avant-bras gauche collé au corps sans être gêné; rester face en tête sans bouger les pieds.

Deuxième mouvement.

Empoigner l'arme de la main droite au-dessous et contre la sous-garde, comme les soldats.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

Glisser la main gauche jusqu'à la hauteur de l'épaule, et porter avec cette main l'arme d'aplomb contre l'épaule droite; empoigner avec la main droite le chien et la sous-garde, le bras droit presque allongé.

Deuxième mouvement.

Laisser tomber la main gauche pendante derrière le sabre.

Reposez-vous = SUR VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

Porter brusquement la main gauche à la capucine du milieu, détacher un peu l'arme de l'épaule avec la main droite, lâcher en même temps la main droite, descendre l'arme de la main gauche, la ressaisir avec la main droite au-dessus de la première capucine d'en bas, le pouce droit sur le canon pour l'empoigner, les quatre doigts

allongés sur le bois, l'arme d'aplomb, la crosse à trois pouces de terre, le talon de la crosse dirigé sur le côté de la pointe du pied droit, et laisser tomber la main gauche derrière le sabre.

Deuxième mouvement.

Laisser glisser l'arme dans la main droite, en ouvrant un peu les doigts, de manière que le talon de la crosse se place à côté et contre la pointe du pied droit.

Vos armes = A TERRE.

Comme le soldat.

Relevez = VOS ARMES.

Comme le soldat.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

Élever l'arme perpendiculairement avec la main droite à hauteur du teton droit, vis-à-vis de l'épaule, à deux pouces du corps, le coude droit y restant joint; saisir l'arme de la main gauche au-dessous de la main droite, à la première capucine, et aussitôt descendre la main droite pour empoigner la sous-garde et le chien, en appuyant l'arme à l'épaule.

Deuxième mouvement.

Laisser tomber la main gauche pendante derrière le sabre, le bras droit presque allongé.

L'arme = AU BRAS.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

Porter l'arme en avant avec la main droite entre les deux yeux et d'aplomb, la baguette en dehors; saisir l'arme de la main gauche à la première capucine d'en bas; la relever à hauteur du menton, et empoigner en même temps l'arme de la main droite, à quatre pouces au-dessous de la platine.

Deuxième mouvement.

Retourner l'arme avec la main droite, le canon en dehors, l'appuyer à l'épaule gauche, et passer l'avant-bras gauche horizontalement sur la poitrine, entre la main droite et le chien, qui sera appuyé sur l'avant-bras gauche, la main gauche sur le teton droit.

Troisième mouvement.

Laisser tomber la main droite pendante sur le côté.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

Empoigner l'arme avec la main droite au-dessous et contre l'avant-bras gauche.

Deuxième mouvement.

Porter l'arme avec la main droite d'aplomb contre l'épaule droite, la baguette en avant, la

saisir avec la main gauche à la hauteur de l'épaule droite, tourner en même temps la main droite pour empoigner la sous-garde et le chien, le bras droit presque alongé.

Troisième mouvement.

Laisser tomber la main gauche pendante derrière le sabre.

Maniement du fusil des caporaux.

Lorsque les caporaux seront dans le rang, ils porteront l'arme comme le soldat; mais s'ils doivent être en serre-file, ou s'ils doivent marcher à la tête d'une troupe ou d'une pose de sentinelles, ils porteront le fusil dans le bras droit, comme les sergens; ce qui s'exécutera de la manière suivante :

Portez l'arme = COMME SERGENT.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

Empoigner l'arme avec la main droite, en tournant la platine en-dessus, comme au premier mouvement de *présentez* = VOS ARMES.

Deuxième mouvement.

Porter l'arme d'aplomb avec la main droite contre l'épaule droite, la baguette en dehors, le bras droit presque alongé, la main droite empoignant le chien et la sous-garde; saisir l'arme avec la main gauche à hauteur de l'épaule.

Troisième mouvement.

Laisser tomber la main gauche pendante derrière le sabre.

Portez l'arme = COMME SOLDAT.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

Détacher l'arme de l'épaule droite, la porter d'aplomb entre les deux yeux; la saisir avec la main gauche à hauteur de la cravate; prendre avec la main droite l'arme à la poignée, la fixant à hauteur du dernier bouton de la veste, la baguette en avant.

Deuxième mouvement.

Élever l'arme avec la main droite, le pouce allongé le long de la contre-platine; tourner le canon en dehors; placer l'arme contre l'épaule gauche; descendre en même temps la main gauche sous la crosse.

Troisième mouvement.

Laisser tomber la main droite sur le côté.

MANIEMENT DE L'ÉPÉE DES OFFICIERS.

Port de l'épée dans le rang.

La poignée dans la main droite, qui sera placée à hauteur et contre la hanche droite, la lame appuyée à l'épaule.

Port de l'épée hors du rang.

La poignée dans la main droite, qui sera placée en avant de la hanche droite, la lame dans la main gauche, la pointe dépassant de quatre doigts le pouce de la main gauche, qui sera allongé sur la lame; le coude gauche plié, l'avant-bras un peu en avant, la main gauche vis-à-vis et à quatre pouces plus bas que l'épaule gauche.

Reposez-vous = SUR VOS ARMES.

Renverser la main et la poignée, les ongles en dessus, le bras droit tendu, la pointe de la lame un peu en avant et à deux pouces de terre.

Salut de l'épée, soit dans le rang, soit en marchant.

Quatre temps.

1. Élever l'épée perpendiculairement, la pointe en haut, la lame plate vis-à-vis l'œil droit, la garde à hauteur du teton droit, le coude appuyé au corps.

2. Baisser brusquement la lame en étendant le bras, de manière que la main droite soit placée à côté de la cuisse droite, et rester dans cette position jusqu'à ce que la personne qu'on aura saluée soit dépassée de deux pas.

3. Relever l'épée brusquement, la tenant comme au premier temps ci-dessus.

4. Porter l'épée à l'épaule droite, ou bien abaisser la lame dans la main gauche.

Salut du drapeau.

Dans le rang, les porte-drapeaux porteront toujours le drapeau le talon à la hanche droite, soit de pied ferme, soit en marchant, et lorsque les drapeaux devront rendre les honneurs, les porte-drapeaux salueront de la manière suivante :

La personne qu'on devra saluer étant éloignée de six pas, baisser doucement la lance jusqu'à six pouces de terre, en restant face en tête sans que le talon du drapeau quitte la hanche, relever doucement la lance, lorsque la personne qu'on aura saluée sera dépassée de deux pas.

INSTRUCTION

POUR LE TAMBOUR-MAJOR.

La place des tambours en bataille a été déterminée dans le titre Ier.

En colonne de manœuvre, les tambours marcheront à hauteur du cinquième peloton de leur bataillon du côté opposé au guide.

Dans la colonne en route, ainsi que dans le passage du défilé en avant et en retraite, ils marcheront à la tête de leurs bataillons respectifs, dans les intervalles.

Signaux du tambour-major pour les différentes batteries.

1°. La Générale..... Étendre le bras droit, empoigner la canne au milieu, et élever la pomme à hauteur de la cravate.

2.° L'Assemblée..... Étendre le bras, élever la canne à peu près d'un pied de terre, en mettant le pouce sur la pomme.

3.° Le Rappel..... Mettre la canne sur l'épaule droite, le bout en arrière.

4°. Aux Drapeaux.... Élever le bras, tourner le poignet en dedans, de façon que la canne croise horizontalement devant soi, à hauteur de la cravate.

5°. Aux Champs..... Élever la canne perpendiculairement, le bout en haut le bras étendu à hauteur de l'épaule droite.

6°. LE PAS ACCÉLÉRÉ. Porter la canne directement devant soi, le bout en avant, le bras étendu.

7°. LA RETRAITE..... Passer la canne croisée derrière le dos.

8°. LA MESSE..... Porter la pomme de la canne sur l'épaule droite.

9°. LA BERLOQUE..... Prendre la canne par le cordon, et étendre le bras à hauteur de l'épaule.

10°. AUX ARMES..... Porter la canne sur l'épaule gauche, le bout en arrière.

Signaux pour les évolutions des tambours.

1°. Pour faire marcher par le flanc droit, prendre la canne par le milieu, et étendre le bras à droite.

2°. Pour faire marcher par le flanc gauche, faire le même signal, en étendant le bras à gauche.

3°. Pour faire rompre le peloton, laisser tomber le bout de la canne dans la main gauche, à hauteur des yeux.

4°. Pour former le peloton, laisser tomber la pomme de la canne dans la main gauche, à hauteur des yeux.

5°. Pour faire changer de direction, se tourner à demi vers les tambours, et leur indiquer par un mouvement de sa canne, de quel côté ils devront tourner.

6°. Pour faire marcher obliquement à droite, étendre le bras droit à hauteur de l'épaule, tenir la canne de biais, et en empoigner le bout de la main gauche, à hauteur de la hanche.

7°. Pour faire marcher obliquement à gauche, faire le signal inverse. La pomme de la canne indiquera toujours le côté vers lequel on devra obliquer.

Poser la caisse à terre.

Trois mouvemens.

1°. REMETTRE LES BAGUETTES. Empoigner la canne au-dessous de la pomme, l'élever à hauteur des yeux, en étendant le bras en avant.

2°. DÉFAIRE LA CAISSE..... Rapprocher la pomme contre la poitrine.

3°. POSER LA CAISSE A TERRE.. Comme pour remettre les baguettes.

1°. RELEVER LA CAISSE.....
2°. RATTACHER LA CAISSE...
3°. TIRER LES BAGUETTES...
} Faire les mêmes signaux avec la canne que pour remettre les baguettes, pour défaire la caisse, et pour la poser à terre.

DISPOSITIONS

CONTRE LA CAVALERIE (1).

FEUX DE RANG.

Ces feux peuvent s'exécuter par bataillon, par demi-bataillon ou par division, comme tous les autres feux, en observant pour règle de faire tirer d'abord le troisième rang, ensuite le second, et successivement le premier.

La place des chefs de bataillon, ainsi que celle des officiers et sous-officiers, est la même que dans les autres feux.

Premier exemple.

On suppose une ligne de six bataillons à laquelle le commandant général veut faire exécuter le feu de rang par bataillon; il commandera :

1. *Feux de rang par bataillon.*

2. COMMENCEZ LES FEUX.

Les chefs de bataillon, après avoir répété le premier commandement, commanderont :

1. *Bataillon* = ARMES.

2. *Troisième rang.*

(1) Cet article ne fait point partie de l'ordonnance; mais comme les manœuvres qu'il décrit ont été exécutées dans plusieurs camps par ordre supérieur, on a cru devoir le placer ici par supplément.

3. JOUE.

4. FEU.

5. *Deuxième rang.*

6. JOUE.

7. FEU.

8. *Premier rang.*

9. JOUE.

10. FEU.

Au premier commandement des chefs de bataillon, les trois rangs prennent la position d'*apprêter les armes*, comme dans le feu de deux rangs : le troisième rang seulement déboite à droite de six pouces.

Au troisième commandement, le troisième rang met en joue dans le créneau, en se fendant de la partie gauche, exécute son feu, ainsi qu'il est dit dans le règlement ; retire ensuite son arme, charge à volonté, sans faire face en tête et sans commandement, et revient à la position d'apprêter les armes, attendre un nouveau commandement.

Aux sixième et septième commandemens, le second rang met en joue et fait feu, ainsi qu'il est dit dans le règlement, charge les armes à volonté, et revient à la position d'apprêter les armes, comme le troisième rang.

Aux neuvième et dixième commandemens, le premier rang met en joue et fait feu, charge ensuite à volonté, et prend la position d'apprêter les armes, comme le troisième rang.

Les trois rangs ayant successivement fait feu, si le commandant général ne le fait pas cesser

par un roulement, les chefs de bataillon le feront continuer, en commençant toujours par le troisième rang, qui, le premier, est revenu à la position d'apprêter les armes.

Au roulement, le feu cesse, et les trois rangs portent les armes.

Les feux de rang par demi-bataillon s'exécutent de la même manière, et se font au commandement des deux premiers capitaines, le plus ancien au demi-bataillon de droite, et l'autre au demi-bataillon de gauche.

Il en est de même pour les feux de rang par division, qui s'exécutent aux ordres des capitaines qui les commandent.

Avantages des feux de rang.

Sur une ligne de plusieurs bataillons, ces feux sont d'un grand effet, en ce qu'ils embrassent tout le front de la troupe; mais il est incontestablement plus meurtrier lorsqu'il se fait par demi-bataillon : il convient même de n'employer que celui-là sur une ligne de deux ou trois bataillons, puisque les cinq sixièmes du feu se trouvent constamment en réserve, et qu'il n'y a d'autre interruption que celle nécessaire pour faire les commandemens.

Dans ces feux, plus que dans tout autre, les commandemens doivent être clairs et faits sans précipitation; on doit sur-tout prendre la plus grande attention à ne commander *joue* à un rang que lorsque celui qui vient de faire feu a passé l'arme à gauche.

Ces feux commencent toujours par les batail-

lons, demi-bataillons et divisions impairs, et continuent par les bataillons, demi-bataillons et divisions pairs, comme il est dit dans le règlement pour tous les autres feux.

Second exemple.

Si le commandant général veut, en exécutant le feu de rang, se mettre en défense contre la cavalerie, il commande :

1. *Feu de rang par bataillon.*
2. Croisez la baïonnette.

Les chefs de bataillon, après avoir répété le premier commandement, commanderont :

1. *Bataillon* = Armes.
2. Croisez la baïonnette.

Au premier commandement, les trois rangs apprêtent les armes ; au second, ils croisent la baïonnette sans se déranger de leur position, le troisième rang, seulement, se fend de la partie gauche, et porte le corps très-en avant, pour avoir plus de force, et faire, autant que possible, que son arme dépasse le premier rang.

Dans cette position, le commandant général pourra faire exécuter le feu de rang, faire tirer les trois rangs à la fois, porter sa troupe en avant, ou lui faire porter les armes.

S'il veut ordonner le feu de rang, il commande :

1. *Feu de bataillon par rang.*
2. Commencez le feu.

Le premier commandement, répété par les chefs de bataillon, sert d'avertissement pour les trois rangs qui, alors, placent le doigt sur la dé-

tente pour s'apprêter à faire feu ; ce qui s'exécute ainsi qu'il est expliqué dans le premier exemple, excepté cependant que chaque rang, après avoir fait feu, reste à la position de *croisez la baïonnette*, sans charger son arme.

Si le commandant général veut faire tirer les trois rangs à la fois, il commande :

1. *Feu de bataillon.*
2. COMMENCEZ LE FEU.

Le premier commandement, répété par les chefs de bataillon, sert d'avertissement aux trois rangs, pour placer le doigt sur la détente.

Les chefs de bataillon commandent ensuite :

Bataillon = FEU.

A ce commandement, les trois rangs font feu à la fois, en tenant l'arme fortement appuyée à la hanche avec la main droite ; les troisième et second rangs auront la plus grande attention de maintenir leur arme dans la direction du créneau, pour ne pas blesser l'homme du premier rang ; le troisième rang sur-tout doit se pencher fortement en avant, afin de présenter la baïonnette.

Le commandant général, voulant porter sa troupe en avant, commande :

1. *Régiment* (ou *bataillon*) *en avant* = PAS DE CHARGE.
2. MARCHE.

A ce commandement, la ligne ayant toujours la baïonnette croisée, partira avec rapidité. Les trois rangs doivent se presser pour se soutenir sans se gêner ; le pas doit être court et précipité : les serre-files serrent sur le troisième rang, de

manière à en former un quatrième, et augmenter la force par la profondeur.

Lorsque le commandant général veut faire arrêter la ligne, il commande :

1. *Régiment* (ou *bataillon*) = HALTE.

2. CHARGEZ VOS ARMES.

Au premier commandement, la troupe fait halte; au second, elle charge les armes; ensuite les chefs de bataillon rectifient la ligne.

OBSERVATIONS.

Comme il est de la plus grande importance contre la cavalerie, de ne pas se dégarnir de son feu, il convient, dans la position de la baïonnette croisée, de se servir du feu de rang préférablement au feu de bataillon, et, pour cet effet, les commandemens se font ainsi qu'il est dit dans le premier exemple.

Il est prudent d'entamer la charge, en se conservant au moins le feu d'un rang.

Digitized by Google

TABLE.

TITRE PREMIER.

Formation d'un régiment en ordre de bataille. Pag. 5
nstruction des régimens. 13

TITRE II. — ÉCOLE DU SOLDAT.

Division de l'école du soldat. 18

PREMIÈRE PARTIE.

Ire. LEÇON. Position du soldat. 21
IIe. LEÇON. A droite, à gauche, demi-tour à droite. 25
IIIe. LEÇON. Principes du pas ordinaire direct. 26
Ve. LEÇON. Principes du pas oblique. 29

SECONDE PARTIE. — PORT D'ARMES. 33

Ire. LEÇON. Principes du port d'armes. *Ibid.*
IIe. LEÇON. Maniement des armes. 35
IIIe. LEÇON. Charge précipitée. 57
IVe. LEÇON. Feux. 59

TROISIÈME PARTIE.

Ire. Leçon. 67
IIe. Leçon. Marche de flanc. 73
IIIe. Leçon. Alignement. 75
IVe. Leçon. Conversions. 79

TITRE III. — École de peloton. 85

TROISIÈME LEÇON.

Art. Ier. Ouvrir les rangs. 88
Art. II. Alignemens à rangs ouverts. 90
Art. III. Maniement des armes. 91
Art. IV. Serrer les rangs. 93
Art. V. Alignemens à rangs serrés. *Ibid.*

DEUXIÈME LEÇON.

Art. Ier. Charge précipitée. 95
Art. II. Charge à volonté. *Ibid.*
Art. III. Feu de peloton. 96
Art. IV. Feu de deux rangs. 97
Art. V. Feux en arrière. 99

TROISIÈME LEÇON.

Art. Ier. Marche en bataille. 101
Art. II. Arrêter le peloton marchant en bataille, et l'aligner. 105
Art. III. Marche oblique en bataille. *Ibid.*
Art. IV. Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière. 108

Art. V. Marcher en bataille par le troisième rang. 110

QUATRIÈME LEÇON

Art. Ier. Marcher par le flanc. 111
Art. II. Changer de direction par file. 113
Art. III. Arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre face en tête. *Ibid.*
Art. IV. Le peloton étant en marche par le flanc, le former par file sur la droite ou sur la gauche en bataille. 114
Art. V. Le peloton étant en marche par le flanc, former le peloton ou les sections en marchant. 116

CINQUIÈME LEÇON

Art. Ier. Rompre en colonne par section. 119
Art. II. Marcher en colonne. 122
Art. III. Changer de direction. 125
Art. IV Arrêter la colonne. 130
Art. V. Etant en colonne par section, se former à gauche ou à droite en bataille. 131

SIXIÈME LEÇON

Art. Ier. Mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne. 135
Art. II. Marcher en colonne au pas de route, et exécuter les divers mouvemens de file prescrits dans l'article précédent. 140
Art. III. Rompre et former le peloton. 142
Art. IV. Contre-marche. 147

Art. V. Étant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille. 149
Instruction pour tirer à la cible. 155
Maniement de l'arme des sous-officiers. 157
Instruction pour le tambour-major. 165
Dispositions contre la cavalerie. 168

FIN.

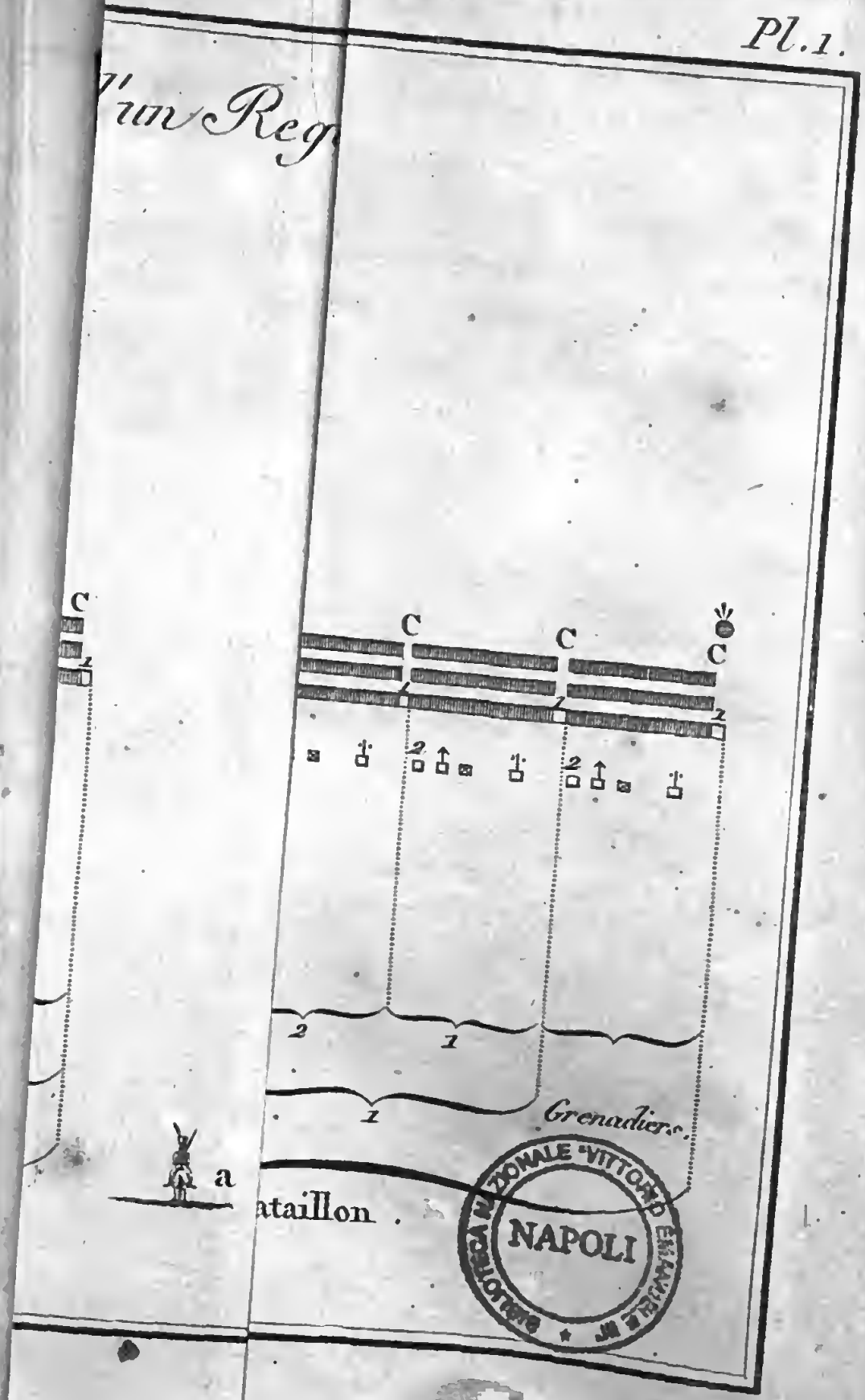

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

Digitized by Google

Soldat.

Soldat.

Pl. V.

Fig. 3.

Fig. 5.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

Digitized by Google

Pl. IX.

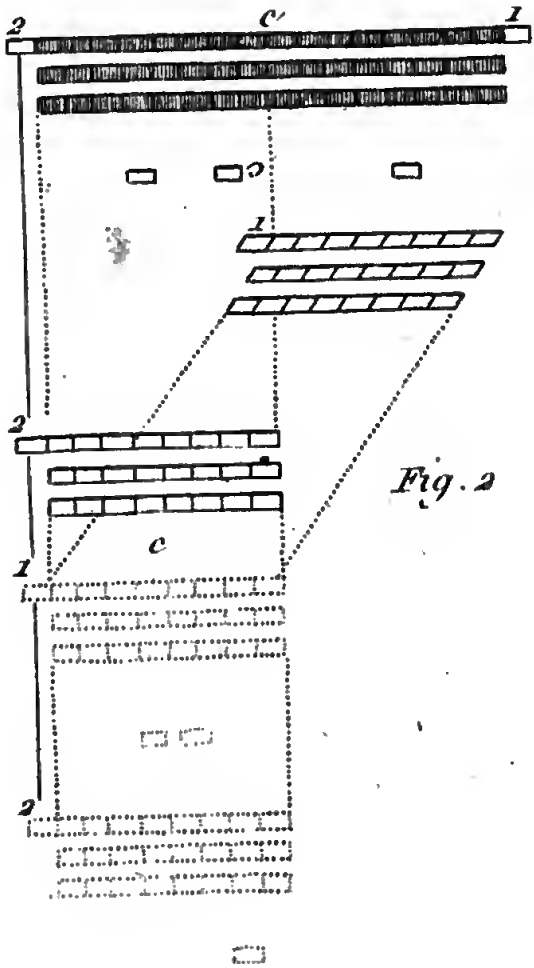

Fig. 2

Fig. 3.

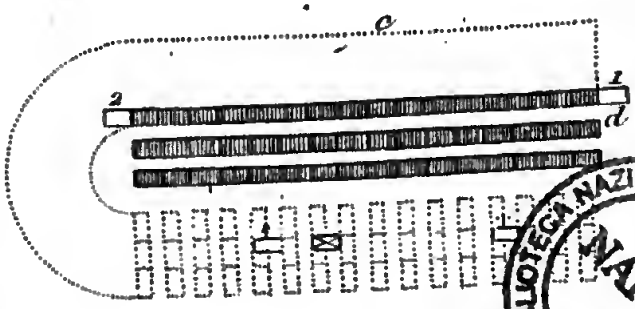

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI